



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 123 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 19 septembre 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 septembre 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

●(1005)

[Traduction]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude de la motion, interrompue le 17 septembre.

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis honoré de pouvoir participer au débat préalable à la deuxième lecture du projet de loi C-49, la Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003.

Le décret de représentation dont il est question dans le titre du projet de loi est le résultat du processus de révision des limites de nos circonscriptions électorales qui a lieu après chaque recensement décennal.

Ce processus est sans doute méconnu de la plupart des Canadiens, mais il est fondamental pour assurer, à toutes les régions, toutes les provinces, toutes les collectivités et tous les citoyens une représentation efficace à la Chambre des communes. Étant donné l'importance de ce processus, je prendrai quelques minutes aujourd'hui pour en présenter les principaux éléments.

Il faut remonter jusqu'en 1867 pour trouver l'origine du processus de révision des limites des circonscriptions électorales, communément appelée la RLCE.

En plus d'établir un système fondé sur la représentation selon la population, les Pères de la Confédération ont reconnu la diversité géographique, culturelle, politique et démographique des provinces et l'importance d'intégrer ces facteurs dans une formule de répartition des sièges à la Chambre des communes.

En plus d'établir un Parlement composé de deux Chambres, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 comprenait l'article 51, qui disait que le nombre de sièges alloués à chaque province devait être recalculé après chaque recensement décennal, à compter de 1871.

L'acte comprenait une formule simple en vertu de laquelle le nombre total de sièges devait être calculé en divisant la population de chaque province par un chiffre donné, qu'on appelait le quotient électoral. Ce quotient était établi en divisant la population du Québec par 65, soit le nombre de sièges que le Québec détenait alors ou en vertu de la Constitution. Cette formule était la base du processus que

nous avons de nos jours, même s'il y a eu un certain nombre de modifications importantes au fil des ans.

Ainsi, la célèbre règle voulant qu'aucune province n'ait moins de sièges à la Chambre des communes qu'au Sénat a été ajoutée en 1915. Cette disposition a eu pour effet immédiat de garantir quatre sièges à l'Île-du-Prince-Édouard et de continuer de prévoir un plancher pour un certain nombre de provinces à l'heure actuelle.

En 1946, on a modifié la formule afin que les 255 sièges soient répartis en fonction de la proportion de la population totale du Canada que chaque province représentait plutôt qu'en fonction de la population moyenne par circonscription au Québec.

En 1951, la disposition des 15 p. 100 a été adoptée pour prévenir une perte trop rapide de sièges dans certaines provinces. En vertu des nouvelles règles, aucune province ne pouvait perdre plus de 15 p. 100 du nombre de sièges aux Communes auquel elle avait droit lors du dernier remaniement électoral.

Dans la décennie qui a suivi, nous sommes entrés dans ce qu'on peut appeler l'ère moderne de révision des limites des circonscriptions électorales. Jusqu'à la révision de 1951, la Chambre des communes elle-même devait fixer les limites des circonscriptions électorales par l'entremise d'un comité établi à cette fin.

Les préoccupations au sujet de l'influence exercée par la Chambre ont conduit à l'adoption de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales en 1964. La nouvelle loi a également été présentée avec toute l'expérience de nos voisins du Sud, qui étaient confrontés au problème du remaniement arbitraire d'une circonscription. La loi, qui prévoit les mécanismes qu'il faut utiliser pour respecter les exigences constitutionnelles de l'article 51, est fortement basée sur le maintien de l'indépendance du processus de remaniement électoral.

Dans l'intérêt de la neutralité politique, la loi établit des commissions indépendantes dans chaque province. Dans la loi initiale, chaque commission devait être présidée par un juge désigné par le juge en chef de la province et il devait y avoir trois autres membres, y compris un commissaire à la représentation et un fonctionnaire siégeant à la commission. Le poste de commissaire à la représentation a été plus tard aboli et ces fonctions ont été cédées au directeur général des élections.

En plus d'être un processus indépendant, on a reconnu, à ce moment-là, que tous devraient pouvoir exprimer leur opinion, y compris le public et les députés. À cette fin, chaque commission provinciale publie dans les journaux les cartes électorales proposées, et le public est invité à participer à des audiences publiques tenues à différents endroits.

Initiatives ministérielles

●(1010)

Les députés, qui ont toujours des idées bien arrêtées sur les noms et les limites des circonscriptions, peuvent se présenter devant ces commissions lors des audiences publiques. Une disposition leur permet également de formuler des objections aux changements proposés par l'entremise d'un comité de la Chambre des communes. Toutefois, la décision finale relève des commissions.

Les lignes directrices actuelles permettant de changer les limites sont incluses dans la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, modifiée en 1984. Tel qu'il est prévu à la loi, le partage de la province en circonscriptions électorales se fait de telle manière que la population de chacune des circonscriptions correspond dans la mesure du possible au quotient électoral de la province.

Cependant, les changements apportés aux limites des circonscriptions ne constituent pas uniquement un exercice mathématique. Il s'agit plutôt d'une délicate question d'équilibre qui doit prendre en compte certains facteurs, tels que la communauté d'intérêts ou la spécificité, l'histoire d'une circonscription de la province, ainsi qu'une superficie facile à gérer dans le cas des circonscriptions situées dans les régions rurales et nordiques peu peuplées. Autrement dit, les commissions doivent prendre en considération les facteurs sociaux, culturels, linguistiques, géographiques et autres.

Les commissions peuvent déroger à la stricte parité du nombre des électeurs afin de prendre ces facteurs en compte, tant et aussi longtemps que la population de chaque district demeure dans une marge de plus ou moins 25 p. 100 du quotient électoral pour cette province. Il peut y avoir des exceptions à cette marge, mais uniquement dans le cas de circonscriptions éloignées et peu peuplées. La marge de manoeuvre de 25 p. 100 découle de la décision prise par la Cour suprême, en 1991, au sujet des limites des circonscriptions électorales de la Saskatchewan. La plus haute instance judiciaire du Canada avait alors conclu que l'objectif du droit de vote prévu dans la charte est d'obtenir une représentation efficace plutôt que la stricte parité du nombre des électeurs.

Cela nous amène à la présente tâche. Comme les députés le savent sans doute, nous venons de revoir la délimitation des circonscriptions électorales et nous avons maintenant une carte électorale remaniée et à jour. La seule question qui se pose est de savoir s'il faut en accélérer l'entrée en vigueur. Si les exigences opérationnelles sont respectées, rien n'empêche d'aller de l'avant à cet égard, puisque le processus est terminé.

Je viens de parler de la nécessité de mettre en place un processus électoral indépendant. Cela ne changera en rien le processus prévu dans la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui demeure tout aussi indépendant qu'avant. Le public et les députés ont exprimé leur point de vue. Ce qui a changé c'est que, dans le présent cas, le directeur général des élections nous a fait savoir qu'il n'a pas besoin d'un délai d'une année entière, tel que prévu dans la loi. De ce fait, nous pouvons tous convenir qu'il n'est que sensé de mettre en oeuvre, dès que possible, les nouvelles limites des circonscriptions.

Le plus tôt nous agirons, le plus tôt les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta obtiendront le nombre de sièges qu'elles méritent et le plus tôt notre carte électorale reflétera les autres importants changements démographiques survenus dans les circonscriptions électorales du Canada. Si nous retardons la mise en oeuvre des nouvelles circonscriptions plus longtemps que les exigences administratives ne l'exigent, ce serait injuste non

seulement pour ces régions mais aussi pour l'ensemble des Canadiens.

Compte tenu de ces faits, j'appuie cette importante mesure législative et j'invite la Chambre à faire de même.

●(1015)

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de parler du projet de loi C-49, qui concerne le redécoupage des circonscriptions électorales. Lorsque j'écoutais parler le secrétaire parlementaire au sujet du projet de loi, j'ai entendu quelques paroles qui, pour moi, expliquent bien pourquoi les choses ne tournent pas rond avec le gouvernement et qui mettent le doigt sur le problème qui touche tout ce système de redécoupage et de représentation. Il a dit que les changements des limites des circonscriptions constituent une représentation effective des régions et que les régions de l'Alberta et de la Colombie-Britannique allaient obtenir les sièges qu'elles méritent.

Jetons un coup d'oeil honnête sur toute cette question. C'est comme offrir les miettes qui tombent de la table. Il y a une lacune fondamentale dans notre Constitution, et c'est que nous n'avons pas de représentation égale. Les régions n'ont pas de représentation égale. C'est de cela dont il n'a pas parlé. Lorsque le secrétaire parlementaire parle de représentation effective, il ne sait pas de quoi il parle.

Examinons la question une minute. Historiquement, nous sommes tous d'accord pour dire que lorsque la Constitution du pays a été adoptée, l'attribution des sièges et la représentation reflétaient la réalité de l'époque, qui, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, se situaient autour des années 1800. Nous sommes maintenant en 2004. La dynamique du pays a bien changé depuis. Et où cette dynamique est-elle représentée dans ce projet de loi présenté par le gouvernement? Nulle part.

Nous allons maintenant avoir deux sièges de plus en l'Alberta et deux autres en Colombie-Britannique. Et devinez quoi: le futur premier ministre dit que l'Ouest a besoin d'une représentation égale et que ces sièges la lui donneront. Faites-moi rire: deux sièges nous donneraient une représentation égale? Comment tout le monde peut-il croire que l'aliénation de l'Ouest se résorbera par l'addition de ces quatre sièges?

Maintenant, les libéraux ont modifié la date. Ils l'ont ramenée au mois d'avril pour accommoder leur programme politique. C'est uniquement une affaire de politique. Cela convient parfaitement à leur programme politique; ainsi, le député qui deviendra premier ministre en novembre pourra déclencher une élection dès qu'il le jugera opportun. Si ce n'est pas de la manipulation politique, qu'est-ce que c'est? Faire passer cela comme un moyen pour réduire l'aliénation de l'Ouest n'est tout simplement pas correct.

Examinons le cas de l'autre Chambre, qui pourrait représenter les régions de façon égale. Voyons ce que les sièges représentent à l'heure actuelle. Cela n'a rien à voir avec les diverses régions qui composent le pays. Le moment est venu de revoir la Constitution et de modifier la formule et le nombre de sièges pour qu'il reflète la réalité de 2004. L'Alberta compte trois millions d'habitants, et la Nouvelle-Écosse, 940 000. Pourtant, la Nouvelle-Écosse compte dix sièges de plus au Sénat. Voyons comment on pourrait vraiment faire la différence au chapitre de la diversité régionale de ce pays. C'est très bien d'avoir la diversité régionale d'ouest en est, des Prairies jusqu'à l'Ontario, au Québec et à la Nouvelle-Écosse. Nous avons un pays magnifique, mais il faut tenir compte de la diversité régionale. Le gouvernement ne pourra le faire que s'il apporte les changements requis au Sénat.

Initiatives ministérielles

Des propositions ont été faites afin de régler le problème de l'inégalité. À l'heure actuelle, si nous ne voulons pas modifier la Constitution, la première chose à faire serait d'écouter les provinces. Au lieu de pratiquer la politique de l'assiette au beurre, le gouvernement fédéral devrait nommer au Sénat les personnes proposées par les provinces.

• (1020)

Curieusement, cette politique de l'assiette au beurre a débuté sous le premier ministre Trudeau. Lorsque le premier ministre Mulroney est arrivé, il a été le premier à dénoncer cette pratique, mais devinez quoi? Il a fini par revenir à l'assiette au beurre et a permis à ses amis d'y puiser. La même situation se produit aujourd'hui, au moment où le premier ministre s'apprête à quitter ses fonctions. C'est lui qui sert l'assiette au beurre, et les gens ont déjà commencé à en profiter.

En fait, tant qu'il n'y aura pas de véritable représentation de la diversité régionale, qui permettra aux Canadiens de se faire entendre, le pouvoir ne sera pas véritablement aux mains de la population canadienne. Les Canadiens sont conscients de l'inégalité qui caractérise la seconde Chambre, et c'est ce qui entretient le sentiment d'aliénation dans l'Ouest. Cet état d'esprit ne disparaîtra pas avec l'arrivée d'un nouveau venu au Parti libéral. La situation ne changera pas simplement parce que ce nouveau venu affirme que les choses ont changé et que nous prenons une nouvelle direction. Il n'y a pas de nouvelle direction. Il suffit de le demander aux habitants de l'Ouest.

Les libéraux se vantent du fait que quatre nouveaux postes seront comblés dans les provinces de l'Ouest. Ils croient que cela permettra de régler bon nombre des préoccupations des gens de l'Ouest, tout en leur assurant une bonne représentation. J'aimerais qu'on me dise comment cela pourrait permettre une meilleure représentation, alors que seulement six sénateurs de chaque province de l'Ouest ont été nommés au Sénat. Quelles sont leurs titres de compétence? Pour la plupart, ils ont travaillé pour le Parti libéral. Des candidats libéraux défaits obtiennent des nominations politiques. Les vieux amis du premier ministre seront tous envoyés là-bas. Le Sénat est devenu une vraie risée, alors qu'il devrait avoir droit au respect de la population.

Nous avons la chance de modifier tout cela et de refléter la réalité du Canada. Le Canada est un grand pays qui s'étend sur une bonne distance d'est en ouest. La diversité régionale est très forte. Ceux qui ont voyagé au pays le savent bien. J'ai passé une partie de l'été en Nouvelle-Écosse, une magnifique région du Canada. Tout comme l'Ouest, cette région a son identité propre.

La révision des limites des circonscriptions électorales et les sièges supplémentaires qui seront accordés dans l'Ouest ne changeront pas grand-chose à la situation. Cela ne permettra pas de régler le problème de l'aliénation de l'Ouest. Le gouvernement doit entreprendre la réforme de l'autre endroit en écoutant ce que les provinces et leurs premiers ministres ont à dire. Notre premier ministre a maintenant la possibilité de nommer des gens à la chambre haute, sur la recommandation des gouvernements provinciaux.

C'est bien d'avoir des sièges supplémentaires, mais ces derniers ne représenteront pas la véritable diversité régionale du pays.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole sur ce projet de loi présenté par le gouvernement. Le Bloc québécois est contre le principe du projet de loi C-49 et contre son renvoi en comité avant la deuxième lecture.

Ce matin, il est important de dire à nos électeurs ce qui se cache en-dessous de tout cela, de dénoncer cette manigance, cette manipulation de l'opinion publique et de la démocratie que s'apprête à faire ce gouvernement.

Le Bloc québécois ne remet pas en cause le fait que ce processus prenne place après chaque recensement, à tous les dix ans. C'est un processus démocratique normal qui s'opère parce qu'il est apolitique. Ce processus a débuté au mois de mars 2001, lorsque les données du plus récent recensement sont apparues. À partir de cela, le processus s'est automatiquement mis en branle. C'est normal et c'est fait. On doit le faire ainsi.

Mais présentement, ce projet de loi qui est devant la Chambre fait en sorte que le processus ne se déroule pas jusqu'à la fin d'une façon qui est décrite dans la loi. Ce projet de loi vient mettre en échec une chose qui doit normalement se faire. Il vient donc faire de la politique à l'intérieur d'un processus apolitique.

Si ce gouvernement peut se permettre de le faire, alors pourquoi est-ce que moi, en tant que députée de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, je vois ma région être charcutée par ce processus? Ma région, qui compte présentement quatre circonscriptions, tombe à trois circonscriptions. Cela signifie que ma région a été charcutée. Nous savions, à l'intérieur de ce processus, que notre région voyait sa population et son nombre d'électeurs diminuer.

Nous nous étions dit que toute la région ensemble, nous irions témoigner devant la commission lorsqu'elle sera de passage dans ma région. En tant que députée responsable de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean pour le Bloc québécois, j'ai interpellé tous les maires de toutes les villes incluses dans ma région. Je leur ai demandé de nous envoyer une résolution pour nous dire ce qu'ils souhaitaient qu'on aille défendre auprès de cette commission. Par le biais de leurs conseils de ville, 99 p. 100 des gens de ma région—presque l'unanimité—nous ont envoyé des résolutions disant qu'ils voulaient garder le statu quo, c'est-à-dire conserver nos quatre circonscriptions électorales.

Pourquoi voulait-on le faire? On dit toujours qu'on est une région isolée, une région qui est enclavée puisqu'il y a de la forêt tout autour. On ne peut pas faire en sorte d'attirer des gens d'ailleurs parce que c'est une région fermée.

On disait qu'à l'intérieur de notre région, on avait le potentiel pour respecter l'esprit de ce projet de loi et conserver ce qu'on avait. Mais au départ, le processus disait qu'il fallait avoir au moins un quotient provincial de 95 000 électeurs dans chaque circonscription. Je me suis dit qu'on avait une population de 310 000 habitants. Ce montant divisé par quatre ne rencontrait plus les critères, parce qu'on devait jouer entre moins 25 p. 100 et plus 25 p. 100.

Nous sommes allés nous exprimer lors des séances de ce comité. Les commissaires nous ont entendus très ouvertement. Ils ont écouté nos revendications. Mais suite à cela, ils ont décidé de maintenir leur décision.

Nous avons ici, à la Chambre, un autre processus; les députés peuvent aller s'exprimer devant un comité composé de députés. C'est là où on a été mis en échec par les gens du Parti libéral.

En tant que députés de la région, nous avons dit que nous pourrions faire en sorte que notre région soit désignée. Ce serait possible en vertu de ce projet de loi. C'est important quand on tient compte de la démographie et de notre jeune population.

Initiatives ministérielles

●(1025)

Depuis des années, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean a entrepris un processus pour attirer des immigrants, des gens de l'extérieur, afin de repeupler notre région et d'augmenter sa population.

Au lieu de comprendre cet argument, au Sous-comité de la révision des limites des circonscriptions électorales, une députée du Parti libéral a dit: «C'est assez; vous n'aurez que cela.» Elle n'a pas écouté les autres députés; elle a fait fi de nos représentations et n'a pas écouté ce qu'on avait à dire. Elle s'était fait une idée sur la question et a dit: «C'est cela et rien d'autre.» Non, monsieur le Président, ce sous-comité ayant à sa tête une députée libérale n'a pas respecté la voix de ses semblables. N'oublions pas qu'on représente la population.

En plus, vous savez ce que disent les députés libéraux qui sont responsables des régions: «Vous savez qu'on a un poids politique chez nous et dans notre parti.» Le député de Chicoutimi—Le Fjord ne s'est pas servi de son poids politique pour défendre sa région. C'est ce que je reproche au Parti libéral et au député de Chicoutimi—Le Fjord. Notre région avait le droit de garder ses acquis, parce qu'on avait mis tous les éléments en place et on avait l'appui de notre population.

Si présentement ce gouvernement est capable de changer le processus normal, pourquoi ne serais-je pas capable de dire: «Bien, c'est dommage. Moi, je conteste le fait que vous ne m'avez pas écoutée.» Ce sont deux poids, deux mesures. Pourquoi eux auraient-ils le droit de faire quelque chose, alors que moi je n'aurais pas ce droit pour représenter ma région?

Ce que je constate c'est que ce projet de loi ne donne pas ce pouvoir aux députés, ni aux régions concernées. Ils font de l'«antidémocratie». Pourquoi font-ils cela? Pour répondre aux attentes d'un simple député, le député de LaSalle—Émard.

Depuis hier, on en parle. Il est temps de parler de ce député parce qu'il est le futur premier ministre du Canada. Il dit: «Moi, je serai plus transparent. Je ferai en sorte que la démocratie soit encore plus importante à la Chambre des communes.» Et le premier geste qu'il pose, avant même d'être premier ministre, est un geste antidémocratique.

Ce qui se passe ici est grave. C'est facile de voir la paille dans l'oeil de l'autre et de ne pas voir la poutre dans le sien. Présentement, ce projet de loi ne respecte pas les régions, n'est pas à l'écoute des députés des régions et fait en sorte que, de moins en moins, nos régions soient représentées au sein de ce Parlement.

Pourquoi font-ils cela? Pourtant ce sont les députés des régions qui crient le plus. Ce sont eux qui sont le plus près de leurs électeurs. Ce sont eux qui connaissent les besoins de la population. Cela fait mal à un gouvernement qui gouverne par suffisance d'entendre les vrais problèmes des individus. Cela fait très mal.

De plus, cette décision de la commission est irrévocable. C'est fait, c'est fait. Dans ma région, dans chaque circonscription, des dirigeants du Parti libéral disent qu'ils vont contester ce processus et cette façon de faire jusqu'en Cour suprême. Toutefois, ce que je veux, c'est que la démocratie s'opère, qu'on respecte la date butoir de ce processus qui devrait entrer en vigueur à partir du 25 août 2004 et qu'on ne fasse pas en sorte de changer le processus démocratique.

Cela permettrait à notre région de garder quatre députés qui pourraient encore venir déranger ce gouvernement et lui dire exactement ce que veulent les régions. Je voterai donc contre ce projet de loi.

●(1030)

[Traduction]

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je crois que nous devrions parler de ce qui vient de se produire. La députée d'en face a décrit les divers aspects légaux en cause. Elle l'a bien fait. Nous comprenons et nous pourrions accepter la situation, mais le fait est, et je prendrai ma circonscription comme exemple, qu'on a tenu des audiences publiques et qu'on a reçu plus de 20 mémoires de la part de gens de la circonscription de Red Deer.

En outre, tous les maires et les conseillers ont présenté une motion à leur conseil. Ils ont tous voté et ont tous dit souhaiter rester dans la circonscription de Red Deer pour diverses bonnes raisons, notamment que le nombre des électeurs n'était pas excessif.

Lors de ses délibérations, le comité a conclu que la municipalité de Red Deer aurait atteint une telle croissance dans une dizaine d'années qu'elle serait une circonscription à elle seule. Je ne pensais pas que le comité se penchait ou était censé se pencher sur la situation dans dix ans. Je croyais qu'il devait se pencher sur la situation en 2004.

Les intervenants ont soutenu que la région était commerciale et que les autoroutes desservant des communautés situées à l'est et à l'ouest, comme Rocky Mountain House, Nordegg et Caroline, aboutissaient toutes à Red Deer. De plus, ces communautés sont desservies par le même hôpital et le même service de santé, le service de santé David Thompson. Les services médicaux communautaires sont donc les mêmes pour toutes la collectivité.

Le Red Deer College, situé à Rocky Mountain House, accueille les élèves de Red Deer, et il y a interaction entre ces derniers et les enseignants. Les services sociaux de la province sont dispensés à la communauté à partir de la ville de Red Deer. Les collectivités à l'ouest de Red Deer ont accès aux installations de loisir et autres de Red Deer.

Par ailleurs, monsieur le Président, vous comprendrez que les gens habitant à l'ouest de Red Deer appuient les Rebels, l'équipe de hockey locale. Nombre des partisans de l'équipe ont d'ailleurs des billets de saison. L'autoroute est en bon état et fournit un accès facile à Red Deer.

Au départ, le comité a exclu un certain nombre d'habitants de Red Deer, du côté est. Ce qui était intéressant, c'est que, là où j'habite, de trois côtés on se trouve dans la circonscription de Red Deer, mais que je me trouvais dans celle de Drumheller. J'habite à huit minutes du centre-ville de Red Deer. Le comité a apporté une rectification, mais on s'est retrouvé à échanger la partie est contre la partie ouest, autour de la ville de Red Deer.

La majorité des habitants de la partie est ont également des liens avec Red Deer. Il n'y avait donc pas de problème. La difficulté, c'est que le comité a pris des gens dans l'ouest et les a répartis entre trois circonscriptions différentes avec lesquelles ils n'ont rien en commun, ni routes, ni services de santé, et aucune relation avec les autres localités.

On en a ensuite appelé de cette décision devant un comité de tous les partis à Ottawa, et ce comité a donné son appui unanime à ceux qui contestaient la décision. Il a reconnu que nos arguments étaient convaincants. Tous les élus, les maires, les préfets et tous les autres ont envoyé des lettres et présenté des motions appuyées unanimement sur la configuration de la circonscription de Red Deer.

La proposition a été renvoyée au comité, à Edmonton. Il ne faut pas oublier que les membres de ces comités ne sont pas élus. Ils sont nommés par le pouvoir politique et n'ont aucun compte à rendre. Dans leur sagesse, ces gens non élus, sans comptes à rendre et nommés par le pouvoir politique, des politicards, je dirais, ont pris une décision pour toute l'Alberta, ou presque. Je sais par exemple que la circonscription de mon collègue d'Elk Island est complètement disparue. Ils ont dit qu'ils n'avaient pas à tenir compte des députés élus et responsables qui siégeaient à un comité de tous les partis, à Ottawa, et qui avaient estimé que les arguments étaient très raisonnables, qu'il fallait s'y rallier, que cela ne nous ferait pas dépasser les balises et ne poserait aucun problème.

• (1035)

À mes yeux, il y a méfait politique lorsque le gouvernement intervient dans une circonscription fonctionnelle et qui remplit bien son rôle et que, soudainement, il échange tous les gens de sa partie est contre d'autres provenant de l'ouest. Où se trouve la logique dans tout cela? Il en résulte d'immenses circonscriptions rurales qu'un député peut mettre des heures et des heures à parcourir, depuis le nord de Camrose jusqu'au sud de Calgary.

Il me semble évident que certaines circonscriptions urbaines, à commencer par la mienne, pourraient facilement être plus grandes et comporter plus d'électeurs que certaines circonscriptions rurales très étendues.

Évidemment, du point de vue de l'Alberta, c'est une bonne chose que nous obtenions deux nouveaux sièges; néanmoins, je continue de rappeler à chacun que deux sièges additionnels pour l'Alberta, deux autres pour la Colombie-Britannique et trois autres pour l'Ontario ne rendent pas le tout vraiment équitable. Cela ne confère pas à l'ouest canadien une représentation beaucoup meilleure, à moins que je ne comprenne rien aux mathématiques. Cela va de soi, le futur premier ministre affirme que cela va donner à l'ouest canadien une voix beaucoup plus forte. Selon moi, nous l'emportons par un voix, mais je ne suis pas sûr que cela fasse une différence à la Chambre, sauf dans le cas de mardi soir où cela aurait pu tout changer.

Cependant, le point capital, c'est que, encore une fois, un groupe de non élus qui ne rendent aucun compte a pris la décision finale sur des questions importantes, notamment les limites des circonscriptions. Cette décision a une incidence sur les gens, sur leur vie, leur magasinage, les médecins qu'ils consultent, leurs loisirs et les services sociaux auxquels ils recourent. Cela n'est pas correct et quelqu'un devrait voir à faire prendre ce genre de décisions par un groupe non partisan.

• (1040)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-49 qui a comme objectif la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003.

Évidemment, suite, entre autres, à ce que nous a dit ma collègue de Jonquière, nous avons compris que l'objectif de ce projet de loi est de devancer l'application de la nouvelle carte électorale pour des raisons partisanses, tout simplement.

La loi actuelle est claire. Elle a été adoptée par cette Chambre, elle était connue avant l'adoption de la nouvelle carte électorale, c'est-à-dire qu'une fois que la carte électorale est adoptée et publiée dans *La Gazette officielle*, elle prend effet un an après sa publication.

Initiatives ministérielles

Évidemment, si on en parle aujourd'hui, c'est parce que le député de LaSalle—Émard, qui deviendra le prochain chef du gouvernement libéral, dans sa façon de procéder et d'agir, a décidé que ce serait mieux que les élections aient lieu en avril ou au printemps prochain. Donc, inévitablement vous avez compris que si c'était son choix de premier ministre, selon la loi actuelle, les élections, si elles ont lieu en avril ou au printemps de l'an prochain, devraient avoir lieu en vertu de la carte électorale actuelle.

Évidemment, pour toutes sortes de raisons, on pourra essayer de dire qu'on veut la nouvelle carte électorale. On écoutait les collègues de l'Alliance canadienne nous mentionner tantôt que oui, il y a plus de représentativité dans l'Ouest canadien et en Ontario et c'est pour cela qu'on le fait. Je vous dirais que pour la même raison, ce qu'on vous dit, c'est qu'au Québec, on perd de la représentativité.

On était à 25 p. 100 et on tombe à 24 p. 100. Au Québec, on s'est opposés de façon très importante à ce nouveau découpage, pour la simple et bonne raison que l'augmentation de la population sur la rive nord de Montréal aurait peut-être méritée deux comtés de plus et qu'on ne touche pas au reste du Québec. C'est cela qui aurait dû se passer. S'il y a une augmentation de population sur la rive nord de Montréal, qu'on donne deux comtés, comme on a donné trois comtés à l'Ontario, deux à l'Alberta et deux à la Colombie-Britannique.

Ce n'est pas cela qui s'est passé. Le directeur des élections a choisi sa façon de procéder. Évidemment, cela a été un déchirement terrible pour les régions du Québec. Encore une fois, ce qui est le plus terrible, c'est le projet de loi d'aujourd'hui dans le sens où il y a un découpage favorisant d'autres parties du Canada au détriment du Québec.

De plus, un député du Québec, le député de LaSalle—Émard, qui va devenir le prochain chef du gouvernement libéral, a décidé que parce qu'il a l'intention de tenir des élections au printemps, on se devait de modifier la Loi électorale alors que celle-ci devait être une législation complètement non partisane. C'était le but. C'est pour cela qu'on a nommé un directeur général des élections indépendant, avec des normes connues au vu et su de tous les députés de cette Chambre. On savait très bien, quand on a enclenché le processus de révision de la carte électorale, qu'une fois qu'elle serait adoptée et publiée dans *La Gazette officielle*, elle entrerait en vigueur un an après sa parution.

Cela, tout le monde le savait. Tous les députés, y compris le député de LaSalle—Émard connaissaient cette procédure. On a choisi d'aller de l'avant avec la réforme, conformément à la loi qui avait été adoptée. On va de l'avant après un recensement. On connaissait la loi et aujourd'hui, on propose cette modification à la Chambre.

Chez nous, dans le comté d'Argenteuil—Papineau—Mirabel, cela crée un déséquilibre très important. La municipalité de Saint-Colomban, qui est au coeur du secteur nord-est de notre circonscription, se trouve détaché et joint à une autre circonscription. En image, la municipalité de Saint-Colomban est bornée au sud par Mirabel, à l'ouest par Lachute et une autre communauté qui est dans la circonscription, au nord et au nord-est, par Mille-Isles, toujours dans notre circonscription, et par un petit coin à l'est, par une municipalité qui était dans une autre circonscription.

Initiatives ministérielles

Donc, on la détache seulement pour des raisons démographiques. Le facteur géographique n'est pas représenté ici. À Saint-Colomban, certains vous diront qu'on avait une dent contre eux, parce que finalement, ils sont complètement à l'intérieur, sauf qu'ils sont un peu reliés et cela fait comme un genre de dent qu'on nous soustrait pour être capable de rajouter à la circonscription voisine, au détriment d'une communauté qui, depuis plus d'un siècle, fait partie de notre circonscription.

● (1045)

Donc les gens de cette municipalité se demandent pourquoi il en est ainsi. Nous avons été obligé de leur dire que c'est parce qu'il y a un nouveau redécoupage et, par conséquent, il y a des façon mathématiques de calculer et il faut en enlever certaines, car on dépassait le nombre prescrit. On était sous les 25 p. 100, car on est à 106 000 habitants alors que la moyenne est de 95 000 et on a le droit à plus 25 p. 100.

Toutefois, parce qu'on doit créer de nouvelles circonscriptions et en enlever dans les régions du Québec, nous devons revoir toutes les circonscriptions qui sont sur la rive-nord de Montréal, au détriment entre autres des citoyens de la municipalité de Saint-Colombin.

C'est d'autant plus difficile que selon la loi qui avait été adoptée, qui était connue par le président des élections et par tous les députés de la Chambre, cette nouvelle carte électorale aurait dû entrer en vigueur ou devrait entrer en vigueur selon la loi actuelle, en septembre 2004.

C'est cela la réalité. En raison du désir d'un député en cette Chambre qui deviendra le prochain premier ministre du Canada, le député de LaSalle—Émard, de déclencher des élections au printemps prochain, on va pénaliser les citoyens de Saint-Colombin et ceux du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui se sont vus amputer d'une circonscription.

On va également enlever une circonscriptions aux citoyens de la Mauricie, tout cela au bénéfice des citoyens de l'Ontario qui vont gagner trois circonscriptions, de l'Alberta qui en gagneront deux et de la Colombie-Britannique qui en gagneront deux également. Ils se battent aujourd'hui pour essayer de faire avancer les choses, puisqu'ils savent que les élections auront lieu au printemps. Encore une fois, ils s'efforcent, par les lois, de changer le processus qui avait été adopté par cette Chambre. C'est cela qu'on fait aujourd'hui. Les députés qui se prononcent en faveur de cette loi aujourd'hui veulent changer le processus électoral qui avait été adopté par ce Parlement.

Ce qui est dur, c'est qu'on fait cela pour des fins partisans. J'entends les gens de l'Ontario qui veulent récupérer trois circonscriptions, les gens de l'Alberta veulent récupérer deux circonscriptions et les gens de la Colombie-Britannique veulent également en récupérer deux.

Par contre, nous du Québec qui perdons deux circonscriptions, nous perdons en réalité un poids politique, car nous étions à 25 p. 100 et nous tombons à 24 p. 100. Les régions du Québec se retrouvent pénalisées par rapport aux centres urbains. Nous sommes en droit de demander le respect de la loi qui avait été adoptée par cette Chambre, connue par le directeur général des élections et par tous les députés avant qu'on commence tout le processus de redécoupage. Et c'est là que c'est difficile. Tout le monde connaissait cette façon de faire, tout le monde savait très bien qu'une fois la carte électorale adoptée, elle entrerait en vigueur un an après sa parution dans la *Gazette officielle*, c'est-à-dire en septembre 2004.

Évidemment, si le prochain chef du gouvernement libéral veut déclencher des élections au printemps, il devra le faire selon l'ancienne carte électorale. Et nous, au Québec, on vous dit: «Ça fait

notre affaire». C'est aussi simple que cela. S'il ne veut pas, en tant que député du Québec, qu'il reporte les élections à l'automne prochain, c'est aussi simple que cela. À ce moment-là, il déclencherà ses élections en vertu de la nouvelle carte électorale, parce que c'était la procédure qui était connue de tous les intervenants au Québec, au moment où l'on a parlé du redécoupage.

Cela est sans compter les changements de nom, et je terminerai là-dessus, parce qu'il n'y a pas juste la modification de la carte électorale. En plus de cela, on a modifié le nom des circonscriptions. Le président des élections s'est même permis de demander à ses commissaires de revoir ce dossier. Par conséquent, les commissaires du Québec ont décidé que la désignation des circonscriptions ne comporterait pas plus de deux noms. Lorsqu'ils ont débuté leurs consultations, ils avaient décidé que les circonscriptions ne comporteraient pas plus d'un nom. Alors au début, on a proposé de remplacer le nom de ma circonscription de Argenteuil—Papineau—Mirabel, par un seul nom, soit Outaouais. Évidemment, nous nous sommes battus et nous leur avons dit que la seule façon de bien représenter la circonscription était de garder le nom de Argenteuil—Papineau—Mirabel.

Finalement, la commission a décidé de permettre qu'il y ait deux noms et cela est tout à fait discrétionnaire. En fin de compte, Argenteuil—Papineau—Mirabel est devenu Argenteuil—Mirabel. J'espère que cette Chambre pourra faire tout ce qui est en son pouvoir pour qu'on puisse permettre que Argenteuil—Papineau—Mirabel au Québec ait les mêmes droits que Glengarry—Prescott—Russell, mon comté voisin, de l'autre côté de la rivière des Outaouais, qui lui garde le droit de conserver trois noms alors que mon comté a seulement deux noms.

● (1050)

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, au nom de mon parti, j'aimerais faire quelques observations sur le projet de loi qui nous occupe.

Je suis entièrement d'accord avec les propos du député du Bloc qui m'a précédé. Le point de vue qu'il a exposé rejoint tout à fait le nôtre.

L'une de nos préoccupations majeures est le manque d'intérêt à l'égard du système politique. Le taux de participation aux élections, surtout au fédéral, est extrêmement bas. Je sais que cela est dû en partie au fait que les gens en ont ras le bol de la politique et des agissements du présent gouvernement. Ils haussent les épaules en disant: «Que peut-on y faire? Cela ne présente plus pour nous aucun intérêt. Nous n'allons plus voter.» C'est malheureux, car on n'a pas tous les jours l'occasion de se prononcer, les élections étant séparées par de longs intervalles. Si les gens ne vont pas voter, on peut difficilement changer ou améliorer les choses dans notre pays.

L'une des raisons expliquant le faible taux de participation électorale est que, bien souvent, les gens ne sont pas inscrits sur la liste électorale. On ne communique pas avec eux, ils ne savent rien de la procédure et ils ignorent où aller voter parce qu'ils n'existent pas, du moins sur la liste électorale.

Article 31 du Règlement

Le présent système de recensement, qui consiste à tenter d'apporter des modifications à une liste permanente, ne fonctionne pas. La méthode de porte à porte, elle, a fait ses preuves. Elle permet de savoir qui habite où et combien il y a d'électeurs dans chaque foyer, et aussi de renseigner précisément ces électeurs sur l'endroit où ils iront voter, sur la date des élections et sur la procédure à suivre. Mais cette méthode n'est plus en usage de nos jours parce qu'on a voulu accélérer un processus qui prenait passablement de temps.

On a tenté de justifier ce changement en indiquant notamment que nous sommes à l'ère de l'ordinateur et qu'il y a un moyen de procéder beaucoup plus rapidement. Or, je ne connais aucun ordinateur ni aucun programme informatique capable de prévenir son utilisateur lorsqu'une famille déménage, élit domicile ou change de circonscription. Il faut obtenir ces informations et les entrer pour qu'un ordinateur puisse les communiquer. L'ordinateur ne fait que traiter les données que nous y entrons.

Dans ma région, nous assisterons à un changement important. En effet, 90 p. 100 de la circonscription que je représente sera retranchée lorsque les nouvelles limites seront mises en place. Force est de nous demander pourquoi les limites ont été modifiées ainsi, dans quelle mesure le gouvernement y est pour quelque chose, dans quelle mesure il y a eu des manœuvres politiques, et nous savons tous qu'il y en a eu passablement. Lorsqu'un gouvernement libéral, et je présume qu'on pourrait dire la même chose de tout autre parti qui serait au pouvoir, envisage de modifier les limites des circonscriptions électorales, il agit inmanquablement comme bon lui semble, et les gens sont très conscients du fait qu'il puisse faire du charcutage électoral à sa convenance.

Or, ce qui est très inquiétant, ce n'est pas l'endroit où le découpage est fait, mais le principe qui sous-tend ce découpage. On dit que toutes les circonscriptions électorales du pays deviendront égales, que les circonscriptions seront délimitées en fonction d'une population de 90 000 habitants, mais cela ne fonctionne pas de cette façon. Des gens, dans leur tour d'ivoire à Ottawa, ou dans les grands centres, mais je dis à Ottawa parce que c'est là où les décisions sont prises, n'ont aucune idée de ce que signifie représenter des circonscriptions rurales, mais nous demandent quelle est la différence entre représenter 90 000 habitants d'une région rurale du Québec ou de Terre-Neuve et 90 000 habitants du cœur de l'Ontario. Ils disent qu'il s'agit toujours de représenter 90 000 habitants, que nous siégeons à la Chambre, que nous exprimons leurs désirs, que nous sommes dans notre bureau et que nous répondons à leurs appels téléphoniques. Nous voudrions bien que ce soit aussi simple, mais cela ne l'est pas. Monsieur le Président, vous êtes à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir que représenter 90 000 habitants d'une région rurale exige beaucoup plus de temps, d'effort et d'énergie que représenter 90 000 habitants d'une région urbaine.

Permettez-moi de donner quelques exemples. Dans le cas d'une circonscription urbaine comptant 90 000 personnes, les électeurs sont en rapport avec une municipalité qui peut s'occuper des programmes récréatifs et sociaux du secteur. Ils sont aussi entourés d'une administration provinciale et ils peuvent aller dans un bureau du gouvernement provincial n'importe quel jour de la semaine pour que quelqu'un s'occupe de leurs problèmes.

Les circonscriptions rurales regroupent 75, 80 ou 100 localités et petites villes différentes. Elles font partie de municipalités qui ont chacune leur association d'aménagement rural, leur comité des pêches et leur groupe de loisirs. Elles veulent toutes rencontrer le député qui les représente afin de lui expliquer leurs préoccupations et leurs projets. Elles attendent de lui du leadership. Nulle part dans ces

régions, les gens ne peuvent entrer dans un bureau gouvernemental afin d'y obtenir de l'aide. La seule aide qu'ils obtiennent relativement à leurs problèmes et à leurs préoccupations, c'est par l'entremise de leur représentant.

• (1055)

Comparer la représentation d'une circonscription urbaine à celle d'une circonscription rurale, c'est comparer le jour et la nuit. Au moment de délimiter les frontières, il faut aussi être parfaitement conscients des problèmes de nature géographique auxquels se heurtent les députés qui essaient de faire un excellent travail pour représenter leurs électeurs.

Notre travail ici à la Chambre n'est qu'une infime partie de la tâche qui nous incombe. Nous devons nous déplacer dans nos régions, assister à des rencontres, étudier, planifier et élaborer la vision pour nos régions, autant de fonctions qui nécessitent du temps et des efforts.

Pour susciter l'intérêt des gens et bien le faire, il faut s'assurer qu'ils sont inscrits sur la liste électorale. J'allais parler du prochain premier ministre, mais je me garderai de le faire, car il ne faut présumer de rien tant que ce n'est pas officiel. Quoi qu'il en soit, celui qui sera vraisemblablement le prochain premier ministre veut déclencher des élections prématurées afin de ne pas avoir toutes ces personnes qui l'observent par derrière et qui ont un poignard dans leur tiroir. Il veut se débarrasser d'elles. Il veut faire le ménage. Pour ce faire, il doit rapidement déclencher des élections.

Il peut se faire élire, et nous pourrions obtenir les sièges supplémentaires pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario au moment opportun, selon le cours normal des choses. Ce n'est toutefois pas ce qui se produit en l'occurrence.

Le vice-président: Il restera au député environ deux minutes de temps de parole après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

RYAN MALCOLM

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, Lib.): Monsieur le Président, je félicite M. Ryan Malcolm, dénommé le roi de Kingston, depuis son couronnement à titre d'idole des Canadiens.

C'est grâce à un travail acharné et à une grande persévérance que Ryan s'est taillé cette place. Pendant tout le concours, il a reçu énormément d'appui des gens de Kingston et de Napanee, d'où proviennent, comme c'est bien connu, plusieurs grands noms de la musique canadienne.

Lorsque des milliers de personnes sont venues exprimer leur appui à Ryan devant l'hôtel de ville de Kingston, on a constaté l'ampleur de la faveur populaire manifestée à cet aspirant au titre d'idole des Canadiens.

Ryan a débuté sa carrière de chanteur à Napanee où j'ai eu le plaisir de l'entendre à plusieurs reprises. Eh oui, comme Ryan l'a dit, Avril Lavigne, comme lui, s'est assise sur les bancs de l'école secondaire du district de Napanee.

Au nom du député de Kingston et les Îles, je félicite encore une fois Ryan de sa réussite et je lui souhaite la meilleure des chances. Je salue également sa famille et ses amis. Je suis persuadé que nous continuerons à suivre cette carrière prometteuse avec un vif intérêt.

Article 31 du Règlement

● (1100)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lors de l'incendie survenu il y a cinq ans à Salmon Arm, dans ma circonscription, la Colombie-Britannique a fait appel aux Forces canadiennes pour sauver des vies et éviter la destruction de maisons et d'aires boisées, récréatives et touristiques.

Je n'apprends rien à la Chambre quand je dis que, cet été, des incendies ont ravagé une bonne partie de la Colombie-Britannique. Encore une fois, nos troupes sont arrivées, ont été formées et se sont mises à la tâche quelques jours plus tard. Le délai n'est cependant pas attribuable aux troupes; il résulte plutôt de la décision du gouvernement de fermer la dernière base terrestre de la Colombie-Britannique, en dépit de l'avis contraire du secteur militaire.

La plus grande leçon que le gouvernement fédéral peut tirer des incendies de cet été, c'est qu'il faut 48 heures pour que les troupes arrivent d'Edmonton et puissent commencer à intervenir dans le sud de la Colombie-Britannique. Imaginez un peu ce qui se passerait si Vancouver était secouée par un tremblement de terre, comme on l'a prédit.

Il faut de toute urgence revoir le livre blanc de 1994 sur la défense afin de permettre l'ouverture d'une base militaire terrestre en Colombie-Britannique.

* * *

LA MALADIE D'ALZHEIMER

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de dire à la Chambre et à tous les Canadiens que le 21 septembre est la Journée mondiale Alzheimer. La maladie d'Alzheimer est une maladie dégénérative chez les aînés. Elle constitue un grave problème au Canada et représente un défi pour les soignants.

La Société Alzheimer du Canada doit être félicitée pour sa huitième campagne de financement nationale, la Pause-café pour l'Alzheimer, qui aura lieu le 18 septembre 2003. Les fonds recueillis serviront à financer la recherche et les programmes communautaires de soutien et de sensibilisation à l'intention des personnes atteintes de la maladie et de leurs soignants.

Le gouvernement fédéral soutient la recherche sur la maladie d'Alzheimer. Le financement de l'Étude sur la santé et le vieillissement au Canada a fourni des données précieuses sur la prévalence de la maladie d'Alzheimer au Canada et sur le profil des soins aux personnes atteintes. La recherche récente révèle l'existence d'un lien clair entre la pratique d'activités physiques et la réduction des facteurs de risque relativement au développement de la maladie d'Alzheimer. Ces résultats sont encourageants, car ils font état des facteurs qui pourraient prévenir l'apparition de la maladie.

Je remercie tous ceux qui ont donné de leur temps et contribué à la lutte contre cette grave maladie.

* * *

DANIEL BOHAN

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis fière d'intervenir aujourd'hui pour célébrer le sacre de Mgr Daniel J. Bohan par le pape Jean-Paul II à titre d'évêque auxiliaire du diocèse de Toronto.

Je suis d'autant plus fière que Mgr Bohan est né, comme moi, à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Mgr Bohan a grandi à Moncton,

puis il a été curé au sein du diocèse de Moncton pendant 36 ans. Il laissera assurément un grand vide dans le cœur de ses paroissiens et de l'ensemble de la population de Moncton.

Mgr Bohan aura maints nouveaux défis à relever, mais il est certain qu'il pourra mettre à profit son éminente contribution et ses réalisations pastorales au sein du diocèse de Moncton dans le rôle qu'il s'approprie à jouer dans le plus grand diocèse au Canada, qui compte plus de 1,4 million de catholiques.

Le diocèse de Toronto a la chance de pouvoir compter sur Mgr Bohan, qui saura faire preuve d'un leadership spirituel éclairé dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Nos prières et nos bénédictions accompagnent Mgr Bohan dans son nouveau ministère.

* * *

L'INDUSTRIE MINIÈRE

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, l'organisation MiningWatch Canada fait état de violations des droits de la personne et de dégâts causés à l'environnement dans certains pays en développement où des sociétés minières canadiennes sont actives. Des habitants de l'est du Guyana, par exemple, réclament à Cambior, société aurifère, 2 milliards de dollars de dommages-intérêts pour le déversement massif d'eau contaminée au cyanure dans une grande rivière.

Le procès, intenté au nom de 23 000 riverains de l'Essequibo, accuse Omai Gold Mines Limited, filiale de Cambior, de négligence lors de la rupture d'un barrage ayant entraîné le déversement de millions de mètres cubes de boue contaminée au cyanure dans la rivière. Cet écoulement a duré cinq jours; il a tué les poissons et d'autres espèces aquatiques, et il a fallu acheminer l'eau potable par camion dans des centaines de villages.

J'invite le gouvernement à faire en sorte que les activités minières canadiennes n'aient pas d'effets écologiques, économiques et sociaux défavorables au Canada et à l'étranger.

* * *

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier soir à Montréal, l'aspirant premier ministre a présenté son plan économique pour le Canada. Il souhaiterait que nous oublions le passé.

Mais voici les faits réels après neuf ans au pouvoir: la défense chancelle après d'énormes compressions; DRHC gaspille des milliards de dollars pour des futilités; le registre des armes à feu est un fiasco; les scandales entachent le programme des commandites du ministère des Travaux publics.

Le député veut donner aux Canadiens un meilleur système de soins de santé. Tiens donc! Voilà un homme qui a retiré chirurgicalement 20 milliards de dollars du système de santé au cours de son règne de terreur. L'ancien ministre, par ailleurs—et c'est probablement le pire—, a fait battre le pavillon d'autres pays à ses navires pour éviter de payer des impôts canadiens.

Comment les Canadiens peuvent-ils croire à ce qu'il promet pour l'avenir? Considérez seulement ce qu'il a fait jusqu'ici. Les faits parlent d'eux-mêmes.

•(1105)

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'informer la Chambre que cette semaine, du 14 au 20 septembre, est la Semaine de sensibilisation au cancer de la prostate.

Le cancer fait d'innombrables victimes, et la plupart des Canadiens ont été touchés d'une façon ou d'une autre par cette maladie. Selon les estimations, le cancer de la prostate sera diagnostiqué chez près de 19 000 hommes cette année au Canada. Il s'agit de la principale forme de cancer diagnostiquée chez les hommes au Canada. C'est la troisième cause de décès attribuables au cancer, derrière les cancers du poumon et les cancers colorectaux. On estime que ce cancer fauchera 4 200 vies au Canada cette année.

Il est indispensable d'investir dans la recherche et les autres formes de lutte contre le cancer si nous voulons poursuivre la lutte contre le cancer de la prostate et les autres formes de cancer. Santé Canada travaille en partenariat avec les Instituts canadiens de recherche en santé pour favoriser la recherche sur le cancer de la prostate afin que les Canadiens puissent comprendre la maladie et les méthodes de diagnostic, de dépistage et de traitement.

Grâce à l'engagement du gouvernement à répondre aux préoccupations des Canadiens en matière de santé et grâce au travail des organisations nationales, provinciales et régionales qui s'occupent du cancer de la prostate, notre intervention aura un effet déterminant.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, dimanche prochain, le 21 septembre, nous célébrerons la Journée internationale de la paix. Pourtant, en Irak, en Colombie, en Afghanistan, au Liberia, en Israël et en Algérie, la violence est le lot quotidien de la population.

Alors qu'il reste tant à faire pour que la paix s'installe, il est désolant de constater aujourd'hui encore que des pays bombardent des populations au nom de la paix. À voir la télévision et à lire les manchettes, comment ne pas se demander ce qui motive nos dirigeants, ou du moins certains d'entre eux?

À l'heure où environ 300 000 enfants se battent dans des conflits armés partout sur le globe, il est plus que jamais nécessaire que la communauté internationale se dresse devant les belligérants de ce monde, afin que les enfants puissent un jour échanger leurs fusils pour des jeux où ils ne laisseront plus leur vie.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ALPHABÉTISATION

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui en cette Chambre afin de souligner la Journée internationale de l'alphabétisation, qui a eu lieu le 8 septembre dernier.

Notons que l'année 2003 marque le lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, de 2003 à 2012.

Encore aujourd'hui, le rapport final de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes révèle que 22 p. 100 des Canadiens lisent avec difficulté. À l'échelle mondiale, l'UNESCO estime que

Article 31 du Règlement

860 millions d'adultes sont analphabètes et que plus de 100 millions d'enfants n'ont toujours pas accès à l'école.

Cependant, les habiletés de bien lire et écrire sont essentielles pour permettre aux gens de participer pleinement au sein de leur société.

Face à de telles statistiques, il est primordial de redoubler d'efforts pour lutter contre l'analphabétisme au Canada et à l'échelle mondiale.

* * *

[Traduction]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que, à notre habitude, nous rappelons aux Canadiens la corruption qui est extrêmement répandue du côté du gouvernement.

Tandis que de nombreux Canadiens se livrent à l'activité légitime que sont les récoltes, les libéraux remplissent une corne d'abondance qu'on ne peut décrire que comme la corne d'abondance de la corruption.

Le problème ne se limite pas aux libéraux élus. Nous savons qu'ils puisent sans vergogne dans le trésor public. Les personnes nommées par les libéraux, les adjoints politiques et d'autres encore probablement qui sont toujours à leur service sont tout aussi impudents. Seuls les meilleurs restaurants, les vins les plus fins, les coupes de viande de choix et les desserts les plus recherchés conviennent aux libéraux et à leurs amis, à leurs copains, aux personnes qu'ils nomment et à leurs adjoints politiques.

Les Canadiens apprennent avec indignation qu'un adjoint libéral a pu dépenser en déjeuners et en dîners autant que ce que le Canadien moyen gagne en une année.

Les Canadiens s'indignent aussi que, jusque récemment, c'est le député de LaSalle—Émard qui signait avec empressement les chèques pour régler ces comptes de dépenses.

* * *

LES PRIX DE LA MUSIQUE COUNTRY CANADIENNE

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, des Canadiens partout au pays ont troqué leurs tennis pour des bottes de cow-boy en l'honneur de la Semaine de la musique country.

La semaine a été consacrée au passé prolifique et au succès actuel de la musique country au Canada. Dans toutes les régions du pays, des Canadiens de tous les âges éprouvent la même passion pour la musique country, qu'elle soit chantée par Shania Twain, Stompin' Tom Connors ou Prairie Oyster.

La fin de la semaine a été marquée par la présentation des Prix de la musique country canadienne, qui a eu un succès retentissant. La remise des prix a eu lieu dans la merveilleuse ville de Calgary.

Parmi les grands lauréats, mentionnons Shania Twain, qui a remporté quatre prix, et Terri Clark, qui s'est le plus distinguée et a reçu le prix du meilleur artiste de l'année.

Je tiens à féliciter tous les candidats et tout particulièrement les lauréats. J'espère que la population continuera d'appuyer l'industrie canadienne de la musique country, et je souhaite encore beaucoup de succès à nos artistes country.

Article 31 du Règlement

•(1110)

LE FESTIVAL DE LA CITROUILLE

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, la ville de Windsor, en Nouvelle-Écosse, est reconnue comme «La petite ville des grandes premières» et le Hants County Exhibition, qui est la plus ancienne foire agricole d'Amérique du Nord, en sera à sa deuxième fin de semaine.

Le 4 octobre aura lieu la pesée dans le cadre du 19^e festival annuel de la citrouille. On reconnaît à Howard Dill, de Windsor, qui a mis au point les graines de citrouilles géantes de l'Atlantique, le mérite d'avoir lancé cet engouement international pour la culture de citrouilles géantes. Connue comme le roi de la citrouille, M. Dill a été couronné quatre fois champion du monde dans cette discipline.

Le festival comprend maintenant une régata de citrouilles qui est immensément populaire; elle aura lieu le 12 octobre. Le Windsor-West Hants Pumpkin Festival and Regatta s'est vu décerner le premier prix Attractions Canada 2002 dans la catégorie des épreuves sportives.

Monsieur le Président, je dois dire en passant que j'ai gagné la régata des citrouilles en 2001.

Reconnue comme le lieu de naissance du hockey, comme le site de la plus ancienne foire agricole d'Amérique du Nord et, maintenant, comme le lieu des courses de citrouilles géantes, la région de Windsor-West Hants continue de faire honneur à sa réputation de «Petite ville aux grandes premières».

* * *

[Français]

ANNA LINDH

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le 10 septembre dernier, la ministre des Affaires étrangères de la Suède, Anna Lindh, était assassinée dans un magasin de Stockholm. Considérée comme probable future première ministre de la Suède, elle fut l'objet d'un vibrant hommage aujourd'hui, à l'hôtel de ville de Stockholm. Rappelons que ce terrible événement se produisit quatre jours avant la tenue d'un référendum portant sur l'adhésion de la Suède à l'euro.

Mère de deux enfants, elle fut membre du conseil municipal de sa ville natale à l'âge de 20 ans. Elle devint ministre des Affaires étrangères en 1998, après avoir occupé le portefeuille de l'Environnement durant quatre ans.

Elle qui aimait répéter que c'est dans la coopération, l'autonomie et l'indépendance que se construisent la sécurité commune et l'avenir collectif, elle aura su laisser en héritage une politique étrangère axée sur le respect des droits de l'homme.

Le Bloc québécois joint sa voix à celle des Québécoises et des Québécois pour exprimer sa profonde tristesse et sa solidarité à l'endroit du peuple suédois.

* * *

[Traduction]

ANNA LINDH

Mme Aileen Carroll (Barrie—Simcoe—Bradford, Lib.): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui transmettre mes condoléances à la famille d'Anna Lindh, ministre des Affaires étrangères de Suède décédée la semaine dernière à Stockholm.

J'ai eu le grand honneur de rencontrer Mme Lindh lorsqu'elle a participé à la conférence de l'Union européenne sur la prévention des

conflits à Helsinborg, en Suède, en ma capacité de secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères.

J'ai été très impressionnée par Anna Lindh, aussi bien la femme que la politicienne. Elle avait toutes les chances de devenir première ministre de Suède. Sa mort a laissé un vide qui sera long à combler.

Je la tenais en grande estime et je suis heureuse d'avoir eu l'occasion de la rencontrer et de travailler avec elle à cette occasion. Elle occupait une place préminente comme défenseur des droits de la personne et de l'intégration européenne, et elle était une politicienne d'une très grande conviction.

Je veux transmettre mes condoléances à son époux, à ses deux enfants ainsi qu'à ses concitoyennes et concitoyens. Comme l'a dit le premier ministre suédois Goran Persson: «Nous avons perdu celle qui incarnait la Suède auprès du monde entier.»

* * *

L'IMMIGRATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, en juin dernier, avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été, j'ai attiré l'attention du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration sur le fait que de nombreux délégués étrangers participant à la réunion de la Fédération luthérienne mondiale à Winnipeg en juillet avaient beaucoup de mal à obtenir des visas et que ces difficultés n'étaient pas justifiées; j'ai demandé au ministre d'intervenir.

Je regrette de devoir le dire, mais il ne semble pas l'avoir fait, ou du moins il n'a pas réussi à intervenir efficacement, car des délégations complètes de certains pays étrangers n'ont pas réussi à entrer au Canada pour se rendre à la rencontre. Cet événement est bien plus que regrettable. Ce fut insultant pour l'Église luthérienne et préjudiciable pour ceux qui n'ont pu entrer au pays et cela réduira sans doute nos chances de pouvoir tenir d'autres réunions mondiales du genre au Canada.

La communauté luthérienne de Winnipeg et le gouvernement provincial en veulent encore au gouvernement fédéral et j'ai cru qu'il importait de signaler leur déception quant à l'attitude du gouvernement fédéral dans cette affaire.

* * *

[Français]

LES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DU CANADA

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, le mois de septembre est le Mois des Grands Frères et Grandes Soeurs du Canada.

Les Grands Frères et Grandes Soeurs du Canada représentent le plus important organisme de programmes de mentorat à travers le Canada. Plus de 170 agences locales offrent un service de soutien à plus de 300 communautés canadiennes.

À l'heure actuelle, plus de 10 000 enfants sont jumelés à des adultes. Les grands frères et les grandes soeurs en bénéficient naturellement par la richesse de leurs expériences, tandis que les «petits» en ressortent gagnants à plusieurs niveaux, autant dans l'amélioration de leur estime de soi que dans l'augmentation de leur confiance personnelle et de leur compétence sociale.

Pendant ce mois, nous voulons encourager tous les Canadiens et Canadiennes à donner de leur temps à cette merveilleuse organisation.

Questions orales

• (1115)

[Traduction]

L'UNION DES MUNICIPALITÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine prochaine, le congrès annuel de l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique aura lieu à Vancouver. Cette réunion annuelle de dirigeants municipaux et régionaux de toute la province donne à ces gens l'occasion de rencontrer leurs pairs et les représentants élus des paliers fédéral et provincial. Le gouvernement municipal est celui qui assure aux citoyens canadiens le lien le plus étroit et le contact le plus direct avec un palier de gouvernement.

De toute évidence, le gouvernement fédéral ne traite pas les municipalités adéquatement. Les taxes sur l'essence disparaissent dans les coffres à Ottawa et ceux qui les paient n'en voient plus jamais la couleur. Les sommes consacrées aux infrastructures sont rares et la formule de partage a grandement besoin d'être révisée pour que les plus petites municipalités soient davantage capables de porter leur part du fardeau des coûts.

En ma qualité d'ancien maire, j'espère retrouver d'anciennes connaissances et pouvoir discuter de ces questions et de nombreuses autres lors du congrès de l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique à Vancouver la semaine prochaine.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CAISSE DE RETRAITE DE VOYAGEUR COLONIAL

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas encore répondu directement aux questions concernant l'effondrement du régime de pension de Voyageur. Des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information révèlent qu'on craignait que des pressions politiques ne soient exercées sur le BSIF pour que la vérification soit modifiée.

Le premier ministre suppléant peut-il nous dire quel genre de pressions politiques l'ancien ministre des Finances a exercées?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le premier ministre a assez bien répondu à cette question au cours des derniers jours. Le fait est que le Bureau du surintendant des institutions financières, le BSIF, est un organisme quasi-indépendant qui relève du ministre des Finances. Cependant, l'ancien ministre des Finances a délégué toutes ses responsabilités à l'égard du BSIF au secrétaire d'État chargé des Institutions financières, qui, si je ne m'abuse, était le député de Willowdale à l'époque.

Il n'y a eu aucune irrégularité dans la façon dont cette affaire a été traitée.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est clair que le BSIF n'a pas agi indépendamment de l'ancien ministre des Finances comme il aurait dû le faire. Le personnel de ce dernier a participé directement aux discussions sur la réduction du régime de pension de Voyageur, qui a coûté cher aux employés.

Le gouvernement a une obligation envers ces retraités. Le ministre ouvrira-t-il une enquête complète et indépendante sur le BSIF et le régime de pension de Voyageur?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que le gouvernement a une obligation envers les retraités, et il s'acquitte de cette obligation par l'entremise du BSIF. Cependant, les députés de l'opposition ont également une obligation, soit celle de poser à la Chambre des questions pertinentes qui reflètent la plus grande intégrité. C'est totalement inacceptable de venir ici jour après jour pour condamner l'ancien ministre des Finances.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tout ce qui touche les Canadiens est pertinent. Voici ce qu'un employé de longue date disait hier: «Je me suis bien fait avoir. Ce que j'ai ne me durera même pas dix ans.» C'est injuste.

Le premier ministre a dit hier que le conseiller en éthique avait donné son approbation. Cela ne suffit pas. Je pose la question encore une fois: le premier ministre demandera-t-il une enquête indépendante sur le dossier du régime de pension de Voyageur?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on nous pose ces mêmes questions jour après jour. Nous ne pouvons qu'en conclure que les députés alliancistes sont peut-être tellement horrifiés à l'idée de voir l'ancien ministre des Finances prendre les rênes du Parti libéral qu'ils veulent s'en prendre à son intégrité. Je crois que les Canadiens peuvent voir clair dans ce petit jeu.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Pendant de nombreuses années, la Canadian Cattlemen's Association a maintes fois demandé au gouvernement d'autoriser en tout temps l'accès aux bovins d'engraissement des États-Unis. En fait, une résolution clé a été adoptée en ce sens lors du congrès des éleveurs canadiens, cet été.

Le ministre dit qu'il écoute et suit les conseils de la Canadian Cattlemen's Association. Le gouvernement va-t-il autoriser immédiatement un accès à longueur d'année aux bovins d'engraissement des États-Unis?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement collabore étroitement avec les éleveurs au sujet des permis d'exportation que nous accordons. Nous avons collaboré avec eux pendant l'été, au sujet des permis d'importation. Nous avons adopté des règlements beaucoup plus sévères, précisément pour aider nos éleveurs à traverser un été difficile. J'entends continuer de discuter avec eux de toute modification de notre politique. Nous avons eu d'étroites discussions avec eux.

• (1120)

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement ne cesse de répéter que c'est en raison des questions de maladie que nous refusons l'entrée du bétail américain au Canada. Les éleveurs canadiens ont dit sans équivoque que ces questions ne menaceront pas l'industrie canadienne si ces bovins d'engraissement entrent au Canada. Les éleveurs américains estiment que l'accès à longueur d'année pour leurs bovins d'engraissement est un élément indispensable à une industrie nord-américaine juste, équitable et intégrée.

Pourquoi le ministre ne se rend-il pas compte qu'un traitement équitable de nos voisins américains accélérera l'ouverture complète de la frontière américaine pour notre bétail?

Questions orales

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le maintien d'une économie et d'une industrie intégrées en Amérique du Nord constitue une grande priorité de notre gouvernement. Nous collaborons très étroitement avec les Américains. Nous nous sommes assurés que les décisions que nous prenions ne menaceraient pas cette industrie nord-américaine intégrée.

Nous sommes assurés de pouvoir poursuivre notre bon travail et de favoriser l'ouverture complète de la frontière américaine. Le Canada est le premier pays touché par l'EBS pour lequel une frontière internationale a été rouverte, et c'est grâce aux États-Unis.

* * *

[Français]

LE MARIAGE

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, hier, le prochain chef libéral a multiplié les messages contradictoires. Il a refusé de se prononcer sur plusieurs dossiers et a volontairement cultivé le flou. Sur la définition du mariage, le député de LaSalle—Énard a dit considérer différentes options. Il a aussi dit qu'il appuyait la position du gouvernement et qu'il privilégiait l'union civile. Comme ambiguïté, on ne fait pas mieux!

Est-ce que le ministre de la Justice peut confirmer qu'en vertu de la Charte, l'union civile préconisée par son prochain patron est discriminatoire à l'endroit des conjoints de même sexe?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je crois que l'orientation de ce gouvernement est claire et se veut respectueuse, essentiellement, des deux principes qui sont en jeu. Ces principes sont le droit à l'égalité aux termes de l'article 15 de la Charte et également la protection de la liberté de religion, qui est également un droit fondamental.

Cela dit, nous avons décidé de ce processus en nous basant sur l'analyse qui a été faite de l'article 15. Lorsque vous regardez le projet de loi soumis à la Cour suprême, nous croyons fondamentalement que c'est l'avenue que nous devons suivre pour nous assurer de faire en sorte que l'ensemble...

Le vice-président: La députée de Longueuil a la parole.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, outre l'union civile, le futur chef libéral affirme qu'il existe d'autres options au mariage entre conjoints de même sexe, mais en même temps il n'offre aucun détail.

Est-ce que le ministre de la Justice, qui a consulté les plus grands experts et qui dispose d'une armée de juristes, peut nous dire si à son avis, et contrairement à celui de son futur patron, il existe d'autres options que le mariage civil qui, elles, respecteraient le principe de l'égalité des droits?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, regardez essentiellement la position prise par le gouvernement, position qui est respectueuse des deux droits qui sont en présence.

On parle du respect de l'égalité aux termes de l'article 15 de la Charte. Lorsque vous regardez le projet de loi soumis à la Cour suprême pour obtenir son opinion, c'est un projet de loi qui ouvre la porte au mariage pour les conjoints de même sexe tout en s'assurant de protéger la liberté de religion.

Nous avons pris cette avenue de façon très claire, nette et précise, car elle respecte en tous points les principes de l'article 15 de la

Charte canadienne des droits et libertés, mais également le droit à la liberté de religion.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, les déclarations contradictoires s'accumulent au sommet du Parti libéral. Pendant que le premier ministre disait, à Québec, vouloir augmenter les dépenses du gouvernement, le futur premier ministre disait au contraire vouloir réduire la dette ainsi que les dépenses.

Le ministre des Finances disait vouloir connaître le point de vue du futur premier ministre avant d'agir. Maintenant qu'il a le choix entre deux approches, celle d'augmenter les dépenses ou celle de réduire la dette, le ministre des Finances, ou un représentant du gouvernement, peut-il nous dire quelle sera l'approche lors du prochain budget?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je souligne au député que le Comité permanent des finances entreprend actuellement des consultations prébudgétaires. Nous présenterons un rapport au ministre des Finances d'ici la fin novembre.

C'est un processus continu. Nous prêtons l'oreille aux Canadiens. Je suis aussi convaincu que nous entendrons à l'occasion la voix des députés de l'opposition et des banquettes ministérielles.

Nous avons hâte que le budget soit déposé. Le ministre des Finances a déjà annoncé qu'il déposera cet automne une mise à jour relative à la situation financière.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, ils prennent tellement au sérieux les consultations prébudgétaires que le futur premier ministre a refusé l'invitation d'y participer.

Le ministre des Finances attendait les instructions de son futur patron. Il les a eues hier à Montréal, lors du discours du député de LaSalle—Énard qui a soutenu qu'il voulait faire de la réduction de la dette sa priorité, et en même temps investir dans l'éducation, la santé et les municipalités—qui sont tous des domaines de juridiction provinciale.

Est-ce que le ministre des Finances trouve réaliste de rembourser la dette à un tel rythme sans que le financement des programmes sociaux en souffre gravement?

• (1125)

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suppose que ces consultations sont très pertinentes, car des députés de son propre parti y participent.

Je souligne également que, selon le parti du député, le représentant de LaSalle—Énard devrait participer au processus de consultation et le comité devrait d'une façon ou d'une autre être dirigé par un autre député. Selon moi, si nous agissons de la sorte, le parti d'en face serait le premier à pousser de hauts cris.

Questions orales

Parallèlement, nous travaillons en consultation avec les provinces sur la question de la santé et dans d'autres domaines. À mon avis, le député devrait participer à ces travaux et faire preuve d'un esprit constructif plutôt que d'adopter l'attitude que nous avons vue...

Le vice-président: Le député de St. John's-Ouest a la parole.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, des fonctionnaires ont confirmé que le service des enquêtes sur les fraudes de Travaux publics Canada a participé à l'étude des circonstances entourant la politique au long cours des libéraux en matière d'adjudication des marchés, et en particulier le marché de services de réinstallation de 1,4 milliard de dollars adjugé à Royal LePage.

Le sollicitateur général a reconnu que l'on a demandé à la GRC de faire enquête. Va-t-il maintenant déposer le document de vérification interne ayant mené à la tenue de l'enquête, et peut-il nous dire si d'autres ministères sont mêlés à ce scandale de 1,4 milliard de dollars?

Mme Judy Sgro (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, à notre connaissance, il n'existe pas d'enquête de la GRC dans ce dossier. Des questions ont été soulevées, et le ministre ainsi que le ministère ont soumis de nouveau ce marché au processus d'appel d'offres.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, cette enquête va au-delà de ce que le gouvernement est disposé à reconnaître.

Le ministre est-il disposé à confirmer que huit autres membres du Comité d'évaluation, des représentants du ministère de la Défense nationale, du Conseil du Trésor et de la GRC, ont participé sans qu'il leur en coûte un sou à des tournois de golf organisés par Royal LePage?

L'enquête de la GRC a-t-elle été étendue à d'autres ministères?

Travaux publics Canada réévaluera-t-il la façon dont les marchés sont adjugés afin de couper court à cette pratique?

Mme Judy Sgro (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué auparavant, à notre connaissance, il n'existe pas d'enquête de la GRC concernant ce marché. Des questions ont été portées à l'attention du ministre et il a jugé qu'il était préférable de revenir à la case départ et de soumettre ce marché à un nouvel appel d'offres.

* * *

LES INFRASTRUCTURES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le futur premier ministre a présenté hier un plan économique extrêmement conservateur. Nul besoin pour les partis de droite de s'unir. Pourquoi réinventer la roue alors que le prochain gouvernement sera dirigé par le député de LaSalle—Énard?

Ma question s'adresse au ministre des Transports, également ministre responsable de Toronto. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le député de LaSalle—Énard a fait complètement abstraction de certaines villes, hier, lors de son discours sur l'économie?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement avait comme politique, au

cours des dernières années, d'investir largement dans les infrastructures urbaines. Mon collègue le député d'Etobicoke-Centre, également de Toronto, pilote le dossier avec Infrastructure Canada. Nous avons fait un travail digne de mention, je crois.

Dans le discours qu'il a prononcé plus tôt cette semaine, le premier ministre a réitéré son engagement. Je suis certain que cet engagement envers le programme d'infrastructures urbaines se poursuivra lorsque le Parti libéral aura un nouveau chef.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le député de LaSalle—Énard est également associé à un certain type de «continentalisme». Dans le même contexte, je me demande si le ministre des Transports est au courant d'une note de service interne, au sein du Canadien national, qui interdirait aux employés d'utiliser toute expression contenant le mot «canadien». Ils peuvent dire «CN», mais pas «Canadien national», ni «Chemins de fer nationaux du Canada».

Je me demande si le ministre des Transports pourrait s'enquérir de cette question et informer le CN, en d'autres mots la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, qu'utiliser le mot «canadien»...

Le vice-président: Le ministre des Transports a la parole.

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de ce courriel, mais j'ai un tel respect pour mon collègue du NPD, siégeant avec lui en Chambre depuis de nombreuses années, que je ne doute pas du bien-fondé de son affirmation.

Si tel est le cas, ceci est non seulement totalement inacceptable, mais également révoltant, et je vais m'en informer directement auprès du président du Canadien National. Il s'agit là d'une grande institution canadienne, l'une des meilleures entreprises ferroviaires d'Amérique du Nord, et nous ne devrions pas avoir à nous excuser d'être Canadiens.

* * *

● (1130)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les libéraux trouvent sans cesse de nouvelles façons de gaspiller l'argent qu'ils puisent dans les poches des contribuables Canadiens qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts. Que ce soit dans les scandales à DRHC, dans les faux contrats de publicité ou dans les généreux comptes de frais, les libéraux continuent de jeter l'argent par les fenêtres.

Le dernier scandale dont nous avons eu connaissance a trait à l'acquisition d'un lecteur biométrique qui obligera tous les Canadiens à porter une carte d'identité nationale.

Le commissaire à la protection de la vie privée a dit qu'il faudra prévoir 5 milliards de dollars uniquement pour mettre le programme en marche. Pourquoi le gouvernement n'utilise-t-il pas ces 5 milliards pour empêcher les criminels étrangers de venir au Canada?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il est tout à fait inacceptable de tenir ces propos aujourd'hui. Quand le commissaire à la protection de la vie privée a parlé de 5 milliards de dollars, premièrement, il n'y a aucune étude sur les coûts concernant l'utilisation éventuelle de ce genre de document.

Questions orales

Ce qui est important, c'est que les Canadiens aient le droit de tenir des débats de société. Nous avons décidé d'avoir un débat de société. La planète rapetisse, les autres pays le font, alors il est important d'avoir une solution typiquement canadienne. Pour cette raison, qu'on en ait ou qu'on n'en ait pas, il faut avoir un débat.

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tous les jours, le gouvernement libéral laisse entrer au pays des gens qui ne sont pas munis des documents d'identité en règle, ou même qui n'en ont pas du tout. La vérificatrice générale dit que les libéraux ont permis à des milliers de personnes de rester illégalement au pays. Le ministre a même refusé de collaborer avec les policiers pour garantir que 59 criminels étrangers reconnus puissent être expulsés.

Le gouvernement affirme qu'il n'a pas suffisamment d'argent pour adopter de meilleures procédures de sélection et de renvoi. Comment se fait-il alors qu'il ait soudainement pu trouver 5 milliards de dollars pour l'adoption d'un nouveau registre d'identité nationale?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je dois tout d'abord souligner que je trouve assez pertinent que nous ayons décidé, de notre côté de la Chambre, de tenir un vrai débat. Nous sommes d'avis qu'en raison de tout ce qui se passe au pays, un tel débat a son importance. Je crois fermement que les Canadiens devraient participer à un débat de ce genre.

Nous n'avons pas parlé de compressions, et comme la députée a parlé de sécurité, je tiens à dire que la sécurité est notre principale priorité. Nous disons depuis le début que nous faisons tout ce que nous devons faire. Si la députée n'est pas d'accord avec ce que nous faisons, cela la regarde.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, l'aspirant premier ministre et député de LaSalle—Émard a identifié l'éducation et les municipalités parmi ses principales priorités pour l'avenir, deux champs de compétence qui relèvent du Québec et des provinces. Au lieu de chercher à s'immiscer dans les champs de compétence des autres, le père du déséquilibre fiscal serait mieux inspiré de réparer le gâchis qu'il a lui-même créé.

Si le gouvernement reconnaît qu'il y a priorité en éducation et dans les affaires municipales, ne devrait-il pas en profiter pour transférer l'argent qu'il a coupé au Québec et aux provinces pour leur permettre de faire face aux obligations qui sont les leurs?

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais il y a un instant, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral produit des résultats remarquables dans les villes canadiennes. Nous pouvons investir dans les villes sans nous immiscer dans les champs de compétence provinciale et je pense que c'est une approche que nous allons poursuivre à l'avenir.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, en disant vouloir investir dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des municipalités, le père du déséquilibre fiscal, député de LaSalle—Émard et futur premier ministre fait la preuve que le déséquilibre fiscal existe bel et bien. S'il a des surplus à investir, c'est

qu'il y a eu des coupures quelque part, et ces coupures-là, il les a réalisées lui-même.

En conséquence, est-ce que le ministre des Finances ne juge pas que le meilleur moyen de s'assurer que les investissements se feront serait de remettre directement l'argent à ceux qui sont tenus d'offrir les services, c'est-à-dire le Québec et les provinces?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, lorsque notre gouvernement a hérité d'un déficit de 42,5 milliards de dollars, le Bloc n'a jamais parlé de déséquilibre fiscal. Mais maintenant que nous avons enregistré six budgets équilibrés d'affilée, et mieux encore, le Bloc se met soudain à parler de déséquilibre fiscal.

J'aimerais souligner que le FMI vient d'annoncer que, en 2003-2004, l'économie canadienne sera l'une des plus performantes au monde grâce aux principes fondamentaux auxquels notre gouvernement adhère en matière d'économie. Les gens d'en face devraient donc nous féliciter au lieu de raconter des bêtises comme ils le font trop souvent.

* * *

[Français]

LA CAISSE DE RETRAITE DE VOYAGEUR COLONIAL

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le prince charmant du Parti libéral a roulé les chauffeurs de Voyageur pour des millions de dollars. Le BSIF, qui est supposé être un régulateur et qui est supposé protéger les employés, a répondu directement au ministre. De la pression politique a été exercée et les chauffeurs ont perdu jusqu'à 30 p. 100 de leur pension.

Pourquoi le BSIF n'a-t-il rien fait dans le cas de la plus grande perte de pension dans l'histoire du Canada?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question.

● (1135)

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous offrons au gouvernement l'occasion de dissiper les soupçons qui pèsent sur lui et sur l'ex-ministre des Finances. Mais il s'y refuse. Il a extorqué des millions de dollars à des centaines de Canadiens.

Comment les ministériels peuvent-ils vivre avec eux-mêmes? Comment peuvent-ils dormir la nuit? Je l'ignore. Comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance à un gouvernement libéral qui a permis à l'ex-ministre des Finances de priver des gens ordinaires d'une partie de leur pension?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'apprendrai au député que moi-même et, j'en suis certain, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, nous dormons très bien la nuit sachant que nous gouvernons très bien notre pays. Nous continuerons à le faire sous la direction du nouveau chef libéral.

Quand le député se met à parler de soupçons, il est clair que les députés alliés n'ont que des soupçons et ils ont tellement peur d'un changement de chef qu'ils sont prêts à attaquer l'intégrité de l'un des députés de la Chambre.

Questions orales

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, soulignant hier les difficultés d'accès au capital de risque, l'ex-ministre des Finances disait qu'il fallait faire comme aux États-Unis et mettre davantage à profit les fonds de pension. On sait ce que cela donne là-bas d'ailleurs.

Plutôt que de chercher à risquer les fonds de pension des travailleurs, comme l'a fait l'ex-ministre des Finances dans le cas de Voyageur, le gouvernement ne considère-t-il pas qu'il serait plus utile de récupérer l'argent perdu à cause des paradis fiscaux et de l'investir dans l'économie?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le député sait pertinemment que le surintendant des institutions financières est responsable de la surveillance de tous les fonds de pension. Notre gouvernement ne commente pas de cas en particulier.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, dans le tout premier budget présenté par les libéraux après la prise du pouvoir en 1993, l'ancien ministre des Finances déclarait, et je cite: «Certaines sociétés canadiennes ne paient pas suffisamment d'impôt. Par conséquent, nous prenons des mesures pour empêcher les sociétés établies au Canada de se servir d'entreprises étrangères affiliées pour échapper aux impôts canadiens.»

Des mesures ont effectivement été prises, mais allant plutôt dans le sens de favoriser l'évasion fiscale, notamment vers le paradis fiscal où l'ancien ministre des Finances avait des intérêts.

Qu'attend donc le gouvernement pour mettre en oeuvre les mesures annoncées il y a de cela neuf ans?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait la Chambre, prédire l'importance de l'assiette fiscale est la priorité numéro 1 de notre gouvernement. De toute évidence, nous ne cessons d'en surveiller l'évolution. Au lieu de proférer de basses insinuations à l'endroit du député de LaSalle—Énard, le député devrait parler du fait que nos taux d'imposition sont concurrentiels à l'échelle mondiale. Quelque 1 700 sociétés ont leur siège dans le pays dont le député a parlé hier. Le fait est que nous continuons à mettre à jour les traités que nous avons signés avec ces pays. Ils sont au nombre de 79. C'est une activité qui n'est jamais terminée.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Comité externe d'examen de la GRC a conclu que celle-ci avait négligé de mener les enquêtes nécessaires par suite des allégations de corruption généralisée portées à l'endroit du Haut-commissariat du Canada à Hong Kong, ce qui aurait permis à des éléments du crime organisé asiatique d'entrer au Canada.

L'important ici est de savoir si la GRC a intentionnellement négligé de faire enquête sur les incidents rapportés, qui laissaient supposer qu'un réseau de fraudeurs était à l'oeuvre dans la mission de Hong Kong.

Le ministre compte-t-il former immédiatement une commission d'enquête publique afin d'éclairer les Canadiens sur ce dossier très troublant?

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue d'en face sait comme moi que la GRC jouit de beaucoup de respect au Canada. Une audience disciplinaire interne est en cours actuellement. Nous allons nous garder de commenter cette affaire afin de ne pas influencer le processus.

Dans le domaine des affaires étrangères, nous travaillons en étroite collaboration avec la GRC afin de mener des enquêtes rigoureuses concernant toute menace à la sécurité nationale.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Comité externe d'examen de la GRC a conclu, et je cite: «Pour des raisons qui ne sont pas tout à fait claires, la Gendarmerie s'est souvent montrée réticente à faire enquête sur les activités du personnel local travaillant à la mission.»

Le gouvernement a continuellement refusé d'examiner la situation. Je le répète, le solliciteur général instituera-t-il une enquête publique afin de dissiper tout malentendu concernant la GRC, que l'on accuse d'avoir intentionnellement négligé de faire son travail, et de découvrir qui a fait pression pour qu'on abandonne cette affaire?

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis extrêmement surprise de voir le député d'en face calomnier de la sorte un corps de police, un organisme d'application de la loi tel que la GRC, qui est extrêmement respectée au Canada et dans le monde entier.

Notre pays, notre gouvernement et notre service de police national prennent au sérieux toute menace à la sécurité nationale, et la GRC n'hésite pas à mener toutes les enquêtes nécessaires lorsqu'on a raison de croire que la sécurité nationale est menacée.

* * *

● (1140)

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le gouvernement britannique, dans sa grande clairvoyance, a adopté un objectif de réduction des émissions de dioxyde de carbone de 60 p. 100 d'ici 2050. Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre si un objectif aussi utile sera établi par le gouvernement canadien pour corriger le climat et limiter les dommages croissants infligés à l'économie canadienne en raison du changement climatique?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, jusqu'à présent les débats ont presque uniquement porté sur la première période du Protocole de Kyoto, qui court de 2008 à 2012. Nous commencerons les débats sur la deuxième période, soit les cinq années suivantes, en 2005.

Cela dit, j'aimerais faire remarquer que le premier ministre a demandé à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie d'étudier l'éventualité de futures réductions des émissions et d'en informer les Canadiens, de même qu'à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère de présenter un rapport aux Canadiens sur les aspects scientifiques du changement climatique.

Nous remercions le premier ministre Blair de sa déclaration. Nous estimons qu'il importe de prendre en considération les effets à long terme du changement climatique.

*Questions orales***POSTES CANADA**

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, malgré le moratoire de 1994 sur la fermeture des bureaux de poste ruraux, de nombreux bureaux, comme celui de McKerrow, en Ontario, sont fermés sous prétexte de circonstances exceptionnelles. C'est une menace à l'infrastructure même du Canada rural et on coupe ainsi le seul lien entre le gouvernement fédéral et la plupart des collectivités rurales.

Le ministre va-t-il confirmer que le gouvernement va s'en tenir au moratoire de 1994 et empêcher d'autres fermetures de bureaux de poste ruraux?

L'hon. Steve Mahoney (secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a mis en place le moratoire parce que Postes Canada et le gouvernement entendent bien offrir un bon service de distribution postale et tous les services postaux dans les régions rurales du pays.

Cependant, le moratoire ne signifie pas que Postes Canada ne peut examiner de meilleures façons de livrer le courrier dans des localités où de nouvelles méthodes et peut-être même un regroupement des activités permettraient d'améliorer la situation pour les Canadiens.

Postes Canada m'a garanti qu'elle allait être très sensible aux besoins du Canada rural. Je suis tout à fait persuadé qu'elle le fera et nous allons chercher à améliorer les services postaux au Canada.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, le ministre abandonne le Canada rural et le gouvernement prévoit fermer le bureau de poste de l'île de Tancook dans la circonscription de South Shore. Cette île compte 152 habitants permanents, et si le bureau de poste est fermé, ces gens devront faire un voyage aller-retour de deux heures en traversier pour aller chercher une lettre recommandée.

Le gouvernement parle de soutenir les régions rurales et côtières du pays. Je voudrais qu'il passe de la parole à l'acte et il pourrait commencer par maintenir ouvert le bureau de poste de l'île de Tancook.

L'hon. Steve Mahoney (secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées), Lib.): Monsieur le Président, Postes Canada est très sensible aux besoins du Canada rural, à l'instar de notre gouvernement. Je répète au député que le moratoire ne veut pas nécessairement dire qu'on ne doit pas profiter des occasions qui s'offrent d'assurer de meilleurs services postaux aux Canadiens. Postes Canada examinera toutes les situations en fonction des circonstances dans chaque cas et prendra alors la décision qui s'impose.

* * *

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, il semblerait que les seules personnes qui appuient la création d'une carte d'identité nationale comportant des données biométriques sont le ministre de l'Immigration lui-même et Allan Dershowitz, l'avocat chèrement payé d'O.J. Simpson, à Hollywood. Ainsi donc, notre ministre versera 35 000 dollars à M. Dershowitz pour qu'il assiste, comme conférencier invité, à une conférence qui est censée porter sur les avantages de la carte. Le ton de la conférence risque certainement d'être biaisé.

Le commissaire à la protection de la vie privée s'est opposé avec véhémence à l'établissement de la carte d'identité nationale. Le ministre de l'Immigration nous épargnera-t-il beaucoup de temps et d'argent en annulant cette conférence et en écartant une fois pour

toute la carte d'identité nationale dotée d'identificateurs biométriques?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, pour moi, la tenue de ce type de débats sociaux fait partie intégrante de la démocratie. Je crois sincèrement que les gens sont actuellement prêts à entamer ce type de discussions, particulièrement si on se fie aux résultats des sondages. Les gouvernements des pays du G-8 débattent de cette question en ce moment même. De nombreux sujets devraient être examinés de la sorte. À mon avis, le fait de décider de l'avenir de notre société n'est pas une tâche pénible. Il semblerait que les Canadiens sont prêts à le faire, mais non pas le député.

* * *

● (1145)

L'AGRICULTURE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Malheureusement, jusqu'à 650 000 bêtes devront vraisemblablement être abattues à cause des restrictions imposées sur les exportations de boeuf canadien. Le bétail de plus de 30 mois ne pouvant être exporté, sa valeur marchande a chuté à cause de l'absence de marché au pays même. Ces bêtes représentent une véritable bombe à retardement pour l'industrie.

Le premier ministre suppléant pourrait-il informer la Chambre de ce que le gouvernement a prévu pour faire face à cet abattage sélectif à l'échelle nationale et expliquer comment cette stratégie sera financée?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la position que vient de présenter le député ne correspond pas du tout à celle de la Canadian Cattlemen's Association.

Dans son communiqué du 10 septembre 2003, l'association soutient que les Canadiens manifestent leur confiance en achetant du boeuf et que cet appui serait mis en péril si l'industrie du boeuf décidait de prôner un abattage massif.

De toute évidence, la position de l'industrie et ses déclarations sont tout autres que ce que prétend le député.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dès que le Canada a commencé à prendre livraison des sous-marins de classe Victoria, les problèmes se sont multipliés. D'abord, ce fut le NCSM *Victoria*, qui est arrivé au Canada avec un creux dans la coque.

Nous apprenons maintenant qu'en juin dernier, le gouvernement a passé sous silence un grave incident qui s'est produit à bord du NCSM *Corner Brook*. Pendant un exercice d'entraînement de routine, l'équipage a dû faire surface d'urgence après qu'une fuite a été repérée dans le sous-marin.

Combien de temps encore faudra-t-il attendre avant que ces submersibles soient pleinement opérationnels, que toutes les réparations soient achevées, et combien tout cela coûtera-t-il aux contribuables canadiens?

Questions orales

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, ces sous-marins ont encore 75 p. 100 de vie utile devant eux, et nous les avons payés 25 p. 100 du coût initial. Les contribuables canadiens ont donc fait une excellente affaire.

Il y a bien eu certains problèmes lors des essais, mais ces exercices permettent précisément de résoudre les problèmes avant qu'ils ne surviennent pendant les opérations.

Enfin, voici une bonne nouvelle. Il y a quelques jours, le NCSM *Victoria* est arrivé à Victoria. Pour la première fois en 50 ans, nous avons un sous-marin canadien sur la côte ouest.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question.

Le NCSM *Victoria*, qui se trouve sur la côte ouest, n'est pas opérationnel. Ces sous-marins semblent avoir plus de fuites qu'un chiot affligé d'une mauvaise vessie. Même les personnes qui acquièrent des voitures d'occasion obtiennent une certaine garantie à l'achat.

Le gouvernement a-t-il négocié une garantie de remboursement avant de signer le contrat de location de ces sous-marins, ou s'agit-il simplement d'un autre cas flagrant où l'acheteur aurait dû prendre garde?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le sous-marin est un bâtiment furtif, qui répond bien aux besoins actuels en matière de sécurité. Le député, qui vient lui-même de l'Ouest, devrait être heureux que, pour la première fois en 50 ans, nous ayons un sous-marin sur la côte ouest.

Évidemment, il y a toujours des problèmes de mise au point, mais ces sous-marins seront bientôt opérationnels, et ce sera une bonne chose pour le Canada.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, hier, le député de LaSalle—Émard affirmait qu'il fallait s'assurer que le Canada deviendra un chef de file mondial dans les industries écologiques de demain. Or, cela est nettement insuffisant. Ce à quoi il faut s'attaquer, c'est à la véritable source des gaz à effet de serre, soit les pétrolières de l'Ouest.

Est-ce que le ministre de l'Environnement reconnaît que dans la poursuite des objectifs de Kyoto, le plus urgent, c'est de demander aux pollueurs de réduire l'émission des gaz à effet de serre, et non de les aider fiscalement, comme le fait le député de LaSalle—Émard au profit de sa course au leadership du Parti libéral?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je veux bien informer l'honorable député que le Canada est déjà un leader dans l'industrie écologique. La province de Québec est parmi les premières provinces du pays dans ce domaine. Nous avons déjà une industrie importante.

Quant à la question des émissions de gaz à effet de serre, je peux l'assurer que le plan est en place, de même que sa mise en oeuvre.

Malgré une croissance dans le secteur de l'essence, nous allons arriver au niveau de moins 6 p. 100 par rapport au niveau de...

Le vice-président: L'honorable député de Rosemont—Petite-Patrie a la parole.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement est plutôt un leader et un chef de file dans le financement des industries et des hydrocarbures, et non pas dans les industries écologiques.

Est-ce que le ministre de l'Environnement entend saisir le prochain chef du Parti libéral des véritables enjeux du Protocole de Kyoto et lui rappeler que l'atteinte de ces objectifs est inconciliable avec les mesures fiscales que défend le député de LaSalle—Émard à l'égard des grands pollueurs que sont les pétrolières qui financent sa campagne?

• (1150)

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer l'honorable député que l'industrie écologique est vraiment une de celles du secteur privé qui est en tête de file partout dans le monde. Il est clair que l'exportation de notre industrie est très élevée. C'est une industrie qui obtient le soutien du gouvernement fédéral.

Sur la question de l'émission de gaz à effet de serre, je peux répéter que nous sommes convaincus que nous arriverons à une réduction de 6 p. 100 par rapport au niveau de 1990.

* * *

[Traduction]

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a plus d'un an et demi, la ministre a été prévenue de l'existence de graves problèmes au sein de son ministère, relativement à un projet de création d'emplois de 7,5 millions de dollars dans la région de Toronto. Au lieu de poser les bonnes questions et d'aller au fond des choses, la ministre a préféré fermer les yeux et ne rien faire pendant des mois. Il y a seulement deux semaines qu'on a fini par saisir la GRC de la question.

Pourquoi la ministre a-t-elle constamment évité de prendre les décisions difficiles qui s'imposaient pour remettre de l'ordre dans son ministère?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député peut continuer de faire des hypothèses, mais il sait qu'une enquête policière est en cours. Il sait que Développement des ressources humaines Canada coopère avec les policiers. Il sait que le ministère a déjà pris des mesures disciplinaires qui sont allées jusqu'au congédiement. Il sait que je n'aborderai pas les détails de cette affaire avec lui parce que je ne veux pas compromettre l'enquête en cours.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il semble que c'est toujours la faute de quelqu'un d'autre.

Nous nous souvenons tous du célèbre Paul Cochrane, le roi des voyages aux frais de la princesse, celui qui a été au coeur du scandale du centre Virginia Fontaine, l'homme des croisières dans les Caraïbes, le seul homme au Canada à avoir dépensé plus d'argent des contribuables que la ministre du Patrimoine. Il aurait dû être exclu de la fonction publique il y a longtemps, mais, malgré la tenue d'une enquête et des inculpations au criminel, il a fini par avoir un emploi à DRHC.

Qui la ministre blâmera-t-elle dans ce cas?

Questions orales

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à cette question, je puis dire au député que le ministère a adjugé un contrat à une entreprise qui s'appelle MaxSys, dans le cadre d'un appel d'offres organisé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, en 2001.

MaxSys a chargé Paul Cochrane d'effectuer le travail concernant les ressources humaines. Cependant, lorsqu'une entreprise obtient un contrat pour dispenser des services à un ministère, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'assure que le personnel de l'entreprise retenue a obtenu la cote de sécurité nécessaire à l'issue d'une enquête.

* * *

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Revenu.

Récemment, j'ai remarqué avec intérêt que les dirigeants syndicaux représentant les employés des douanes et des députés alliés ont fait des allégations selon lesquelles il manque de personnel dans nos postes frontaliers et le matériel de sécurité disponible est sous-utilisé.

La ministre du Revenu national peut-elle fournir des renseignements exacts à ce sujet?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je vais d'abord mettre la question dans son contexte. Comme vous le savez, monsieur le Président, le processus de négociation vient de s'amorcer, et le fait est que certains dirigeants syndicaux et certains de leurs alliés politiques ne se gênent pas pour faire des déclarations que je qualifierais d'intempestives et d'inexactes.

Voici les faits. La sécurité douanière dans nos ports, nos aéroports et nos postes frontaliers terrestres n'a jamais été aussi bonne dans l'histoire de notre pays, et les Canadiens peuvent avoir confiance. Il ne manque de personnel à aucun de nos postes frontaliers. Nous avons du matériel de sécurité et nous l'utilisons. Depuis 2001, nous avons embauché 450...

Le vice-président: Le député de Prince-Albert a la parole.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, force est malheureusement de constater que les percepteurs d'impôt fédéraux sont en ce moment même en train d'accuser à la faillite des équipes de hockey junior amateur en Saskatchewan. En comptabilisant l'indemnité de logement et de nourriture et l'indemnité mensuelle de 100 \$ versées aux joueurs comme s'il s'agissait de revenus, ils détruisent littéralement les rêves de jeunes hockeyeurs. Paradoxalement, ils ne se préoccupent pas des équipes junior A des autres provinces.

Pourquoi le régime de perception des impôts exerce-t-il de la discrimination à l'endroit du hockey junior amateur de la Saskatchewan?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, les prémisses de la question du député sont tout à fait inexactes.

L'objectif de l'ADRC est de veiller à ce que les lois en matière d'impôt soient appliquées équitablement dans tout le pays.

J'ajoute aussi que le député sait que nous collaborons actuellement avec l'Association canadienne de hockey dans un souci d'expliquer à cet organisme la Loi de l'impôt sur le revenu et la façon dont elle peut être appliquée équitablement à toutes les équipes qui font partie de ses rangs. Cela lui permettra de veiller à ce que les jeunes joueurs soient admissibles aux programmes sociaux et à ce que les équipes respectent les lois du pays en matière d'impôt.

● (1155)

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre devrait venir en Saskatchewan et répéter à la présidente de la Ligue de hockey junior de la Saskatchewan les propos qu'elle vient tout juste de tenir.

Monsieur le Président, comme vous le savez, la Saskatchewan a une solide tradition dans le domaine du hockey junior amateur. Le hockey est notre sport national. Les hivers seront très longs et terriblement froids si la ministre détruit le hockey junior amateur dans la Saskatchewan rurale.

La Saskatchewan veut tout simplement être traitée de façon juste et équitable. Que fait le gouvernement devant ce cas honteux de discrimination?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner très clairement qu'il n'y a pas de discrimination. Le député peut avoir l'assurance que, lorsqu'il est question de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-emploi, tous les Canadiens sont traités également.

De plus, et je le répète de nouveau, il devrait savoir que nous collaborons avec l'Association canadienne de hockey. Nous voulons faire en sorte que les jeunes joueurs puissent bénéficier des prestations auxquelles ils ont droit. En outre, lorsqu'il y a des situations où des équipes de hockey éprouvent de la difficulté, des dispositions en matière d'équité sont en place pour leur venir en aide.

* * *

[Français]

LA CARTE D'IDENTITÉ

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, témoignant hier devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le commissaire à la protection de la vie privée a dit, parlant de la carte d'identité, qu'en plus de coûter les yeux de la tête—on parle de cinq milliards de dollars—, elle va, et je cite; «[...] inévitablement révéler plus d'informations sur les gens que nécessaire».

Indépendamment du forum d'experts intitulé «Biométrie, incidence et application pour la citoyenneté et l'immigration», et avant d'implanter la carte d'identité nationale, quelles mesures concrètes le ministre va-t-il prendre pour informer adéquatement la population des enjeux réels d'une telle carte et des coûts prévisibles pour sa mise en oeuvre?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Nous en sommes à débattre de ce point, pas encore au moment où les Canadiens seront prêts à prendre une décision et où le Cabinet se penchera sur la question.

Évidemment, on parle présentement de choix de société. Aucune étude n'a été faite concernant les coûts de ce genre de document. Nous ne sommes même pas rendus à nous demander si on aura ce document, mais il est important, dans le contexte international actuel, de nous occuper de problèmes domestiques comme le vol d'identité, de trouver des solutions entre Canadiens pour voir si nous pouvons avoir une solution typiquement canadienne.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement en Chambre.

Est-ce qu'il pourrait informer la Chambre quant aux initiatives récentes entreprises pour améliorer les procédures de la Chambre des communes?

[Traduction]

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que la Chambre des communes a adopté hier le quatrième rapport du Comité de modernisation. Les mesures proposées dans ce rapport permettront aux députés de présenter un plus grand nombre de pétitions au nom de leurs électeurs, en plus de rationaliser la durée des interventions et de préconiser un usage accru de la technologie à la Chambre des communes.

[Français]

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous les députés de cette Chambre pour le travail inlassable qu'ils ont accompli au sein du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes. Je les félicite pour l'excellence de leur travail. Encore une fois, un autre engagement du discours du Trône a été réalisé par notre premier ministre.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, lors du budget du 27 février 1995, l'ancien ministre des Finances a augmenté de 1,5¢ la taxe d'accise sur le litre d'essence afin d'éliminer le déficit.

Maintenant que ce n'est plus nécessaire, est-ce que l'actuel ministre des Finances entend éliminer cette taxe et, enfin, se montrer sensible au sort des consommateurs, ou est-ce qu'il attend encore les ordres du vrai patron?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je sais à quel point la question de l'impôt préoccupe les députés du Bloc, puisqu'ils ont voté contre les réductions d'impôt proposées par le gouvernement.

Mettons les choses en perspective. L'argent va dans le Trésor. Le gouvernement a bien écouté les vœux exprimés par les Canadiens. Ceux-ci ont réclamé une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers. Or, les députés n'ignorent pas que nous avons mis en oeuvre un programme quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars. Encore cette année, dans le cadre de ce programme, nous avons effectué des réductions d'impôt de l'ordre de 20 milliards de dollars.

Nous répondons aux attentes. Au lieu de parler, nous agissons.

Questions orales

L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, les inondations du printemps dernier ont dévasté bon nombre de collectivités de la Nouvelle-Écosse, dont certaines parties de la ville de Kentville.

J'ai demandé au ministre de la Défense nationale de prendre des mesures à cet égard et de fournir sans délai une aide fédérale raisonnable pour que les victimes des inondations puissent reprendre leur vie normale. Le ministre a préféré s'esquiver, refusant d'apporter quelque aide que ce soit.

Quand le ministre cessera-t-il de pointer la province du doigt et quand commencera-t-il vraiment à fournir une aide immédiate et constructive aux victimes des inondations en Nouvelle-Écosse?

● (1200)

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, loin de se soustraire à ses responsabilités, le gouvernement fédéral s'est montré présent, actif et d'un grand soutien dans bon nombre de cas d'urgence qui sont survenus un peu partout au pays cette année.

En Colombie-Britannique, 2 600 soldats canadiens ont activement participé à la lutte contre les feux de forêt et le gouvernement discute actuellement de la question de l'aide financière avec les responsables provinciaux. C'est là le cas le plus récent.

Pour ce qui est du cas dont le député a parlé, le gouvernement se penchera sur la question et fera preuve de la générosité habituelle dans des situations d'urgence de ce genre au pays.

* * *

POSTES CANADA

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada.

Le gouvernement applique depuis longtemps un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux. Toutefois, le Parti libéral fait des subtilités et prépare ce qu'il appelle des regroupements, ce qui équivaut à des fermetures.

Il y a maintenant plus de 20 bureaux de poste ruraux en Saskatchewan, notamment à Hubbard, dans ma circonscription, qui doivent être regroupés.

Comme le regroupement équivaut en réalité à une fermeture, le ministre peut-il prendre un engagement à la Chambre et dire que son gouvernement et son parti tiendront parole, qu'il n'y aura plus ni fermetures ni regroupements?

L'hon. Steve Mahoney (secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées), Lib.): Monsieur le Président, il serait intéressant que le gouvernement propose que Postes Canada ne cherche pas les moyens d'améliorer la distribution du courrier dans le Canada rural. Je ne crois pas que les ruraux au Canada attendent cela de nous.

Il ne s'agit pas de faire des subtilités, comme le député le prétend. Il s'agit clairement d'examiner les services offerts aux Canadiens des zones rurales, de reconnaître l'importance de la distribution du courrier et des autres services dans le Canada rural et de respecter l'engagement que le gouvernement a pris.

*Recours au Règlement***LE REGISTRE DES ARMES À FEU**

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, neuf mois se sont écoulés depuis que la vérificatrice générale a mis au jour la situation du registre des armes à feu à un milliard de dollars. Le ministre avait promis qu'il serait plus ouvert et transparent et qu'il nous fournirait un compte rendu détaillé des coûts, mais il n'a fait ni l'un ni l'autre.

Je demande donc au ministre responsable de ce gâchis, et pour la énième fois: combien coûteront l'instauration complète et la tenue à jour du registre des armes à feu?

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté de la Chambre, nous sommes très heureux de dire que le registre des armes à feu donne d'excellents résultats.

Le Centre canadien des armes à feu se conforme aux normes établies pour le traitement des demandes de permis dans les 45 jours et celui des demandes d'enregistrement dans les 30 jours. Les Canadiens ont opté avec empressement pour l'enregistrement par Internet, qui est gratuit.

On peut affirmer sans crainte que le registre fonctionne bien et que les Canadiens l'appuient.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, aujourd'hui à la Chambre, lorsque j'ai posé une question à laquelle la secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux a répondu, relativement au contrat de publicité de 1,4 milliard de dollars accordé à Royal LePage, la secrétaire parlementaire a clairement dit qu'aucune enquête de la GRC n'était en cours.

La secrétaire parlementaire et j'ajouterais le ministre compétent, ont induit la Chambre en erreur aujourd'hui ou hier, car hier à la Chambre, en répondant à une question portant sur la tenue d'une enquête de la GRC, la secrétaire parlementaire a dit, en faisant référence à notre chef et député de Pictou—Antigonish—Guysborough: «[...] lui, qui siège à la Chambre depuis de nombreuses années, n'est pas sans savoir que nous ne pouvons faire de commentaires lorsque des enquêtes de la GRC sont en cours.»

Hier, le député de Lakeland a clairement posé la question suivante au ministre:

...la secrétaire parlementaire a dit qu'elle ne ferait pas de commentaires au sujet d'enquêtes de la GRC comme celle qui est en cours concernant le contrat de Royal LePage qu'on est en train d'annuler.

Le ministre a déclaré:

...le député sait très bien qu'il s'agit là d'une question opérationnelle qui concerne la GRC.

Ni le solliciteur général ni tout autre ministre n'interviendront dans ces questions.

Hier, le ministre et la secrétaire parlementaire ont dit à la Chambre qu'une enquête de la GRC était en cours. Aujourd'hui, la secrétaire parlementaire affirme qu'il n'y a pas d'enquête. Qui dit la vérité, et quand l'a-t-on dite?

• (1205)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, voilà une façon intéressante de prolonger la période des questions de quelques minutes ou de tenir le débat d'ajournement plus tôt qu'à

l'habitude. De toute façon, il n'y a pas matière à un recours au Règlement.

Il s'agit d'un sujet de débat, à savoir s'il est ou non indiqué de commenter une enquête de la GRC, réelle, imaginaire ou autre. De toute façon, nous ne ferions pas de commentaires, et nous refuserions d'en faire pendant la tenue du débat d'ajournement, le moment venu.

Le vice-président: Après avoir entendu cette intervention, je suis convaincu qu'il n'y a pas matière à un recours au Règlement. Il s'agit d'un sujet de débat, qui pourra être abordé plus tard. En ce qui concerne ce recours au Règlement, le sujet est clos.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je voudrais obtenir des conseils de la présidence sur la façon de faire face à une décision du Président qui laisse entendre, selon moi pour la première fois depuis longtemps, qu'une question relative à la véracité, à la fiabilité des renseignements transmis à la Chambre des communes par un ministre, ne constitue pas un recours au Règlement, mais simplement une prolongation du débat.

Il y a un principe clair à la Chambre des communes qui veut que nous ayons le droit de compter sur l'exactitude des renseignements fournis par les ministres. Dans ce cas-ci, des informations tout à fait contradictoires ont été transmises par deux ministres sur précisément la même question. L'un d'eux, monsieur le Président, trompe la Chambre à première vue.

Vous avez prétendu, monsieur le Président, qu'il ne s'agissait pas d'un recours au Règlement et je voudrais que vous me précisiez comment nous pouvons obtenir un réexamen de cette décision qui laisse entendre que ce que la plupart d'entre nous considéreraient comme un recours au Règlement important et fondé à première vue ne peut être soulevé à la Chambre pour les raisons qu'il invoque.

Le vice-président: La présidence a beaucoup d'estime pour le très honorable député, mais je crois qu'il a répondu en partie à sa propre question lorsqu'il a déclaré à juste titre qu'en fait, des réponses avaient été données à une question semblable par deux membres différents du gouvernement.

Une voix: Le même gouvernement.

M. Loyola Hearn: La même députée également.

Le vice-président: Deux députés différents ont donné une réponse différente et manifestement, les faits sont contestés et nous en discutons, mais on ne considère pas qu'il s'agit d'une question de procédure ou autre reliée au Règlement de la Chambre et justifiant un recours au Règlement.

En toute déférence à l'égard du très honorable député et de toute la Chambre, je tiens à dire que cette question est maintenant close. J'ai été patient. J'hésite quant à savoir si nous pourrions reprendre le débat sur le même recours au Règlement que j'avais espéré conclure. En fait, à ce stade-ci, le débat est clos.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le vice-président: J'espère que c'est sur une question différente.

Le très hon. Joe Clark: Non, monsieur le Président.

Le vice-président: Je le regrette, mais la question demeure close. Si, en fait, dans le cadre de mes responsabilités, je me suis trompé, on finira par le savoir. Je reviendrai sur cette question si cela devient nécessaire.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 10 pétitions.

* * *

● (1210)

LE GRAND PRÉVÔT DES FORCES CANADIENNES

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux copies, dans les deux langues officielles, du rapport annuel du Grand prévôt des Forces canadiennes pour l'exercice 2002-2003.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quarante-quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant l'examen de la télédiffusion des délibérations des comités de la Chambre. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du quarante-quatrième rapport plus tard aujourd'hui.

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement.

* * *

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-448, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (aliments transgéniques).

—Monsieur le Président, ce projet de loi prévoit essentiellement que tous les aliments ou ingrédients alimentaires qui sont ou contiennent des éléments génétiquement modifiés soient étiquetés en conséquence.

Cet étiquetage doit servir à des fins de recherche et permettre de contrôler, après la distribution des aliments transgéniques, les effets que ceux-ci peuvent avoir sur la santé. En outre, le consommateur pourrait ainsi être en mesure de prendre une décision éclairée quant à l'achat de produits contenant des éléments génétiquement modifiés.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose: Que le quarante-quatrième rapport du Comité permanent de

Affaires courantes

la procédure et des affaires de la Chambre présenté plus tôt aujourd'hui soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LIBERTÉ DE RELIGION

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter à la Chambre cet après-midi.

La première d'entre elles provient des électeurs de Chetwynd, Rose Prairie, North Pine, Charlie Lake et Fort St. John. Les pétitionnaires portent à l'attention de la Chambre que, à leur avis, ajouter l'orientation sexuelle comme catégorie explicitement protégée par les articles 318 et 319 du Code criminel pourrait empêcher certaines personnes d'exercer leur droit à la liberté de religion, tel que protégé par la Charte canadienne des droits et libertés.

Les signataires font également remarquer que le Code criminel est en mesure de protéger efficacement les personnes et les groupes contre toute menace sans que soient modifiés les articles 318 et 319.

Même si le projet de loi C-250 était adopté, les signataires demandent au Parlement, et je suppose également au Sénat, de protéger le droit des Canadiens à exprimer leurs croyances religieuses sans craindre de faire l'objet de poursuites.

LE REGISTRE DES DÉLINQUANTS SEXUELS

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma deuxième pétition provient de mes électeurs des localités rurales de Buick et de Cecil Lake.

Les pétitionnaires signalent qu'un registre utile des délinquants sexuels au Canada constituerait une ressource d'une valeur inestimable pour la police au cours des enquêtes sur les crimes à caractère sexuel.

Les pétitionnaires précisent que les dispositions actuelles du projet de loi C-23 sont incomplètes, car les mesures ne sont ni obligatoires ni rétroactives.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi prévoyant la création d'un registre utile auquel serait ajouté automatiquement le nom de tous les délinquants sexuels au Canada.

● (1215)

LE MARIAGE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de mes électeurs de la circonscription Okanagan—Shuswap. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LA SANTÉ

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, au nom de nombreux électeurs de la circonscription de Halifax, de présenter une pétition demandant au gouvernement d'adopter les recommandations de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada à titre de meilleures solutions pour améliorer le système de soins de santé chancelant du Canada.

Initiatives ministérielles

Les pétitionnaires demandent tout particulièrement que les propositions de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada soient considérées comme un plan d'action pour la mise en oeuvre immédiate de mesures législatives et budgétaires.

Cette requête est tout à fait à propos compte tenu des messages très inquiétants que véhicule le député de LaSalle—Émard et selon lesquels le plan du prochain gouvernement ne prévoit pas de réinvestissement.

LE MARIAGE

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui deux pétitions signées par de nombreux citoyens de ma circonscription de Skeena. Les deux pétitions insistent pour que le Parlement conserve la définition traditionnelle du mariage en tant qu'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui deux pétitions à la Chambre, conformément au paragraphe 36 du Règlement.

La première pétition, signée par des habitants de ma circonscription, celle d'Elk Island, concerne l'horreur de mes électeurs pour la pornographie juvénile. Ils invitent le Parlement à protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

LE MARIAGE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je souhaite présenter à la Chambre aujourd'hui a été signée par 222 habitants de ma circonscription, provenant surtout de Sherwood Park, qui se soucient de défendre le mariage.

Les pétitionnaires s'inquiètent de l'absence de processus législatif et démocratique ainsi que de ce qui se passe au Parlement. Ils pressent le Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage en tant qu'union entre un homme et une femme. En parcourant cette pétition, j'ai remarqué que le nom de ma femme s'y trouvait.

LE MAZOUT DOMESTIQUE

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition au nom de nombreux Canadiens. Les pétitionnaires affirment que le mazout domestique n'est pas un luxe et que le chauffage fait plutôt partie des besoins fondamentaux. Ils demandent au gouvernement de supprimer la taxe sur les produits et services sur la vente de mazout de chauffage domestique.

LE MARIAGE

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai aussi deux pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui, au nom d'électeurs de diverses régions, depuis l'Ontario jusqu'à Victoria. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre tous les moyens nécessaires pour sauvegarder et protéger la définition traditionnelle du mariage comme étant l'union entre un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je récapitule brièvement pour donner la chance à un autre intervenant de s'exprimer sur le projet de loi. Je crois que nous avons clairement exposé nos arguments.

Nous avons affaire à un travail urgent pour faciliter l'entrée en fonctions du prochain premier ministre. Aucune autre raison ne justifie une modification du processus. Il faut du temps pour s'assurer que les listes d'électeurs sont valables et pour inciter le plus de citoyens possible à participer, particulièrement les jeunes, dont le nom n'est jamais ajouté sur les listes. Au Canada, environ 25 p. 100 des gens de moins de 30 ans votent, c'est une bien faible participation. Cela s'explique en grande partie du fait que ces gens ne sont jamais inscrits sur la liste électorale et que personne ne tente de remédier à la situation.

Nous ne devrions pas nous inquiéter et précipiter les choses. Il faut plutôt bien faire les choses et s'assurer que nous servons ainsi l'intérêt du Canada, pas uniquement du prochain premier ministre.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir quelques minutes pour parler du projet de loi C-49. Il devrait sauter aux yeux de tout le monde au pays que ce projet de loi particulier n'a qu'un seul objectif: permettre que les nouvelles limites des circonscriptions électorales soient en vigueur le 1^{er} avril plutôt que le jour du mois d'août où cela devait normalement se faire.

Ce projet de loi nous est présenté maintenant simplement à titre de concession à l'aspirant premier ministre, de manière qu'il puisse déclencher une élection hâtive, avant que les gens aient eu vraiment l'occasion de le voir agir, d'examiner ses positions et d'analyser sa performance à la Chambre des communes. L'étude de ce projet de loi est liée à une élection hâtive. Voilà la véritable raison d'être de ce projet de loi.

Je ne peux certainement pas m'opposer à cette mesure étant donné qu'elle donne à l'Alberta une plus grande part de la représentation à laquelle cette province a droit en fonction de sa population. Mais j'aimerais parler de ce qui arrive véritablement dans le redécoupage de la carte électorale.

Je suis de la région d'Edmonton et à Edmonton, nous étions tous inquiets lorsque nous nous sommes présentés devant le comité. Le jour où les audiences ont eu lieu à Edmonton, j'étais présent et j'ai entendu les exposés. Tous les exposés, sauf un, critiquaient le travail du comité. L'exposé favorable provenait d'une ville du coin qui se situait dans la circonscription d'Elk Island avant que les limites de cette circonscription soient modifiées en 1997. La seule raison qui a été invoquée dans cet exposé, c'était que la circonscription serait maintenant représentée par un député qui, physiquement, serait plus proche de la ville. Mais il est impossible de faire en sorte que tout le monde habite proche de son député.

Initiatives ministérielles

Plutôt que d'écouter les autres intervenants, dont la ville d'Edmonton qui a dit préférer avoir six députés qui représentaient bien la ville que huit qui avaient des intérêts différents, plutôt que d'écouter ce message qu'il a entendu à maintes reprises, le comité a décidé de dire dans son rapport pourquoi il ne voulait pas entendre cela et alors, le message a été ignoré.

Qui plus est, on a modifié les délimitations de telle façon que nous devons maintenant passer des heures et des heures sur la route. Au lieu d'avoir des circonscriptions compactes, nous avons maintenant des circonscriptions longues et étroites qui nous obligent à faire de la route plutôt qu'à faire notre travail. Je suis vivement opposé à cela.

J'appuierai la motion et je finirai par voter pour, mais je presse le gouvernement d'examiner sérieusement ce processus qui me semble doublé de motifs politiques. En effet, comment pourrions-nous expliquer autrement les nouvelles délimitations des circonscriptions qui empêchent le député d'être efficace et de passer du temps avec les gens de sa circonscription? Je déplore ce qui s'est produit dans ce cas particulier.

La circonscription d'Elk Island disparaîtra. Madame la Présidente, vous ne pourrez plus dire «le député d'Elk Island a la parole». Du fait des nouvelles délimitations, cette circonscription disparaîtra pour laisser place à Edmonton—Sherwood Park, qui est la principale ville de ma circonscription. J'aimerais peut-être suggérer l'ajout d'une autre ville non négligeable.

En tant que députés de l'Alliance canadienne, nous ferons de notre mieux pour représenter la population, peu importe le nom des circonscriptions. Nous ferons tout en notre pouvoir pour cela, certes, mais je suis attristé de constater que cette commission a miné à ce point notre efficacité.

La circonscription dans laquelle je vis actuellement s'étend sur 200 milles. Sa voisine a elle aussi 200 milles de long. À quoi sert d'avoir deux députés qui s'envoient la main chacun de leur côté de l'autoroute en se rendant à des réunions dans leur circonscription respective? Un député ne peut pas passer tout son temps dans une voiture, sur la route. C'est inutile. Il est impossible d'utiliser un autre moyen de transport dans cette circonscription.

• (1220)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): J'ai maintenant le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix la motion dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1225)

La présidente suppléante (Mme Bakopanos): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote est reporté au lundi 22 septembre, à l'heure ordinaire de l'ajournement.

Mme Marlene Catterall: Madame la Présidente, il y a eu des entretiens entre les partis, et il y a entente pour différer le vote par appel nominal qui a été demandé sur le projet de loi C-49 jusqu'à la fin de période prévue pour les initiatives ministérielles, le mardi 23 septembre.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 15 septembre, de la motion: Que le projet de loi C-45, Loi modifiant le Code criminel (responsabilité pénale des organisations), soit lu pour la deuxième et renvoyé à un comité.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui/hui au sujet du projet de loi C-45. Étant donné que je suis Néo-Écossais, c'est pour moi une intervention particulièrement poignante. Cette mesure législative découle d'une catastrophe survenue dans ma province. Il s'agit en réalité de la catastrophe de la mine Westray ayant eu lieu dans la circonscription de mon chef de parti, le député de Pictou—Antigonish—Guysborough.

Le 9 mai 1992, il y a près de 12 ans, la catastrophe de la mine Westray à Plymouth, en Nouvelle-Écosse, entraînait la mort de 26 hommes. À l'époque, j'habitais à New York. J'écoutais la radio publique nationale ce matin-là. C'était la première fois depuis que j'étais à New York que j'entendais parler de la Nouvelle-Écosse à la radio publique nationale. Je me souviens quel effet a eu sur moi cette nouvelle, et la pensée que 26 Néo-Écossais avaient péri, inutilement comme nous allions l'apprendre plus tard, dans une catastrophe qui aurait pu être évitée. Il est malheureux que 12 ans plus tard nous discussions toujours du bien-fondé d'une mesure législative qui aurait pu être adoptée beaucoup plus tôt pour mettre les Canadiens à l'abri de ce genre d'incurie de la part des entreprises.

Il est intéressant d'analyser aujourd'hui cette mesure législative dans un contexte où il est de plus en plus question de gestion et de responsabilité des entreprises. La plupart du temps, lorsqu'il est question de ces sujets, on s'arrête à des questions financières, d'argent et de comptabilité. Dans le cas qui nous occupe, nous ne parlons pas d'argent, mais bien de vies humaines.

Si nous nous arrêtons aux principes de gestion des entreprises ainsi qu'aux principes de responsabilité financière et de gestion financière des entreprises, nous nous approchons de ce que nous recherchons. Nous voulons tout simplement que les dirigeants et les propriétaires aient à justifier de leurs actes et qu'ils prennent des mesures pour mettre les travailleurs à l'abri des catastrophes évitables.

Initiatives ministérielles

Notre parti s'est prononcé en faveur de la mesure législative. Dans son rôle de porte-parole en matière de justice, le chef de mon parti l'a aussi appuyée. La mesure législative prête bien sûr flanc à des critiques légitimes tenant au fait qu'elle ne va pas nécessairement assez loin. Le malheureux paradoxe que l'on relève ici, c'est que cette mesure législative n'aurait sans doute pas contribué à régler le problème de responsabilité des dirigeants et propriétaires de la mine Westray.

Dans le cas de la mine Westray, il aurait été inutile de poursuivre la société. La société mère, Curragh Resources, était en faillite au moment où des poursuites auraient pu être intentées et les tribunaux n'avaient plus personne à qui imposer des amendes. Nulle société n'a survécu pour assurer la mise en oeuvre de nouvelles politiques en matière de sécurité.

Dans ce cas particulier, il aurait été inutile de pouvoir déposer des accusations contre la société fautive. On a beau vouloir garantir une reddition de comptes et une gouvernance raisonnables en ce qui a trait aux questions de santé et de sécurité, on doit admettre qu'il y a toujours le risque que quelqu'un, dans la chaîne de gestion, agisse de manière irresponsable. Les conseils d'administration de diverses sociétés au Canada craignent aujourd'hui de devoir assumer des responsabilités illimitées. Il faut réfléchir à ces questions.

• (1230)

On doit se garder de créer une situation où aucun Canadien ne voudra s'aventurer à siéger au conseil d'administration d'une société, par crainte de se voir mêlé à des procédures semblables, même en n'ayant absolument rien à se reprocher. Il n'en demeure pas moins qu'il faut rendre les gestionnaires et les propriétaires plus responsables en ce qui a trait à la santé et la sécurité des employés.

J'espère que ces mesures législatives aideront à prévenir des catastrophes comme celle de Westray, qui a entraîné des pertes de vie et déchiré bien des familles de la Nouvelle-Écosse en 1992. Nous aimerions que les Canadiens soient protégés dès l'adoption du projet de loi, qui, nous l'espérons, contribuera à prévenir d'autres catastrophes du genre de celle de Westray.

Nous n'aurions pas dû attendre 12 ans avant qu'on nous présente des mesures semblables. Il est extrêmement important maintenant que, en tant que législateurs, nous agissions rapidement et adoptions ce projet de loi à la première occasion. C'est bien la chose à faire.

Il arrive parfois que les discussions dans cette enceinte à propos de telle ou telle loi paraissent un peu ésotériques et détachées de la vie des simples citoyens, mais ce n'est pas le cas cette fois-ci. Je suis fier aujourd'hui de parler d'un texte législatif important. En tant que Néo-Écossais, je me sens particulièrement honoré de prendre la parole dans cette enceinte pour accorder mon appui à ce projet de loi.

Je tiens à rendre hommage à mon chef, qui, au cours des dernières années, a joué un rôle fort important au sein du Comité de la justice en sa qualité de porte-parole de notre parti en matière de justice, et qui a travaillé à l'adoption de ce projet de loi. J'accorde également tout mon appui et celui de notre parti aux objectifs visés par le projet de loi.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, j'étais ravie d'entendre le porte-parole du Parti progressiste-conservateur appuyer l'orientation du projet de loi C-45, qui fait suite aux événements survenus à la mine Westray. Toutefois, je suis extrêmement perplexe de voir qu'il n'a pas mentionné que son parti partage les inquiétudes largement exprimées à l'égard de la faiblesse et des lacunes de la mesure législative dont la Chambre est maintenant saisie.

Soyons clairs, il s'agit d'une mesure législative qu'on concocte depuis 11 ans et qui ne voit le jour qu'aujourd'hui. Je ne peux m'empêcher de me demander si le Parti progressiste-conservateur a déjà laissé tomber son étiquette de progressiste.

J'aimerais que le député fasse une précision. Plusieurs personnes prétendent que si cette mesure législative avait été en vigueur au moment du désastre survenu il y a 11 ans, soit en 1992, à la mine Westray, en Nouvelle-Écosse, et qui a coûté la vie à 26 personnes, rien n'aurait été différent en matière de détermination de la responsabilité criminelle, ou de la culpabilité criminelle, des membres du conseil d'administration et des hauts dirigeants de l'entreprise. Or, de toute évidence, ils étaient responsables des horribles événements documentés lors de l'enquête qui a fait suite à la tragédie. Le député est-il prêt à se battre aux côtés du Nouveau Parti démocratique et de tous les autres intervenants concernés? Nous devons veiller à ce que le projet de loi soit véritablement ce qu'il doit être pour être efficace dans l'avenir, sur le plan tant de la prévention que des mesures punitives, quand elles sont justifiées.

• (1235)

M. Scott Brison: Madame la Présidente, je tiens d'abord à dire que j'appartiens au Parti progressiste-conservateur et que je n'ai pas l'intention que cela change. Je suis certain que cela fera grandement plaisir à la députée de Halifax.

Dans mon discours, j'ai parlé expressément des lacunes du projet de loi. J'ai lu un article rédigé par David Roberts, un avocat de Halifax. Je veux citer plus particulièrement le passage suivant:

Il convient toutefois de rappeler que, dans l'affaire de la mine Westray, des poursuites intentées contre la société n'auraient mené à rien. La société mère, Curragh Resources, était déjà en faillite au moment où les poursuites auraient pu être entamées. Il ne restait plus d'argent pour payer une amende infligée par un tribunal. Aucune société n'a survécu pour mettre en application la nouvelle politique en matière de sécurité. Le pouvoir de porter des accusations contre une entreprise n'aurait eu aucun poids dans la tragédie de la mine Westray.

J'ai parlé de cela dans mes observations. J'ai dit qu'il est malheureusement paradoxal que la mesure législative, baptisée par certains «projet de loi sur la mine Westray», n'aurait eu aucun effet à l'époque. C'est un paradoxe très regrettable. Je suis en faveur d'un renforcement du projet de loi à cet égard. Sur ce point, je partage l'avis de la députée.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Madame la Présidente, c'est avec une grande joie que je participe aujourd'hui à ce débat sur le projet de loi C-45 qui vise, entre autres et surtout, la responsabilité pénale des personnes morales.

C'est avec une grande joie que j'y participe parce que j'ai eu la chance, il y a plus d'un an, de participer à Montréal au Congrès du travail du Canada, le CTC. Celui-ci avait sensibilisé un certain nombre de parlementaires à cet égard. Je me rappelle très bien de ce congrès tenu à Montréal. Des parlementaires étaient présents lors de ce congrès. J'y étais, mais il y avait aussi des représentants du NPD. Malheureusement, le Parti libéral avait refusé de participer à ce congrès ainsi que le Parti conservateur et l'Alliance canadienne.

Mais ces congressistes du Congrès du travail du Canada nous avaient sensibilisés à l'importance de faire les modifications législatives nécessaires pour pouvoir protéger les travailleurs. Ils donnaient comme exemple, naturellement, l'explosion qui était survenue à la mine Westray, en Nouvelle-Écosse. Cette explosion à l'intérieur de la mine avait fait plus de 26 morts, 26 hommes décédés. Après une enquête publique assez rigoureuse, on en est venu à la conclusion que, fort probablement, si une certaine prévention ou diligence sécuritaire avait été établie pour les travailleurs, cette situation n'aurait pas pu se produire. Donc, l'enquête publique sur la mine Westray a démontré qu'il y avait eu négligence de la part des patrons au plan de la sécurité.

Les congressistes nous avaient sensibilisé à l'importance d'adopter des mesures législatives. Au fond, le projet de loi C-45 n'est que l'expression d'une volonté de répondre à cette problématique et d'apporter les modifications législatives nécessaires.

Il faut rappeler que déjà, nous avons étudié cette question à de multiples reprises, ce soit par l'entremise des projets de loi d'initiatives parlementaires C-468, C-259 et, plus récemment, C-284, où des dispositions semblables avaient été prévues. Bien sûr, dans le projet de loi C-45, il y a certaines omissions. On sait qu'il y a certains aspects, particulièrement en ce qui concerne les peines, qui se retrouvaient dans le projet de loi C-284 et qui ne se retrouvent pas dans le projet de loi C-45. Nous souhaiterions donc le modifier ou l'amender.

Tout d'abord, ce projet de loi vise l'emploi du terme «organisation» au lieu de l'expression «personne morale». Cela a pour effet de toucher à un plus grand nombre d'institutions. Il nous faut faire en sorte de responsabiliser les entreprises quant à la nécessaire prévention et protection des travailleurs dans l'ensemble des milieux de travail. Toutefois, il faut comprendre qu'il y a certains milieux de travail qui sont plus à risque que d'autres.

L'expérience de la mine Westray nous dit qu'il est fondamental d'apporter une certaine responsabilité à l'organisation et donc à l'institution et à l'entreprise quant à la protection des travailleurs.

Un autre aspect est qu'une entreprise pourra dorénavant être responsable de façon pénale des actes posés par des employés qui ne sont pas nécessairement haut placés dans l'entreprise. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que dans le cas de patrons qui ne sont pas nécessairement des dirigeants, mais qui peuvent être des contremaîtres et des patrons de deuxième ou de troisième niveau, il y aurait une responsabilité organisationnelle pour l'entreprise dans la mesure où ces patrons ont la responsabilité d'appliquer des normes de sécurité rigoureuses.

● (1240)

La négligence n'est plus acceptée, la négligence devient un acte criminel. Ce n'est pas une chose banale quand on sait que certains milieux de travail sont plus à risque que d'autres, plus particulièrement en ce qui concerne la santé. En outre, dans certains milieux de travail, la négligence relative à la sécurité peut engendrer des pertes de vies humaines. La mine de Westray en est un exemple.

Les crimes de négligence sont un autre aspect important. Prenons l'exemple de la négligence criminelle. L'élément moral de l'infraction pourra être attribuable à l'organisation, dans la mesure où l'on peut imputer l'élément moral de l'infraction à l'un des cadres supérieurs de l'organisation.

Par conséquent, comme je l'ai mentionné tantôt, pour les crimes de négligence, il y a une responsabilité qui devient criminelle. C'est toute la question de la prévention en milieu de travail qui est, en réalité, mise au grand jour, dans le cadre de ces dispositions.

Initiatives ministérielles

Un autre aspect est que le projet de loi impose explicitement une obligation à ceux qui ont la responsabilité de diriger le travail des employés, de prendre les mesures nécessaires pour éviter que ces employés subissent des blessures corporelles. En d'autres termes, il s'agit de la responsabilisation des contremaîtres et des gestionnaires, et de la nécessité d'avoir des normes de prévention rigoureuses dans des milieux de travail à risque. Voilà un autre aspect important.

L'article 3 du projet de loi C-45 est encore plus intéressant et c'est l'élément charnière du projet de loi; on y dit, et je cite:

Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche [...] de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui.

Cela permettra d'imputer la négligence criminelle aux responsables qui n'auront pas respecté cette obligation.

Donc, par l'entremise de l'article 3 du projet de loi, la sécurité du travail est renforcée. C'est fondamental.

Nous sommes d'accord avec certains aspects touchant au principe du projet de loi. Mais on ne peut que dénoncer le fait qu'entre l'étude du projet de loi C-284, présenté à la première session de la présente législature, et l'étude du projet de loi C-45 que nous étudions aujourd'hui, il y a un certain nombre d'omissions. Entre autres, il y a des omissions relativement à la responsabilité pénale des administrateurs et des dirigeants.

Par exemple, quant aux peines qui pourraient être infligées à une organisation, on doit mentionner que celles-ci seraient inefficaces à l'égard d'une entreprise en faillite. Il ne faudrait donc pas que le projet de loi C-45, par l'importance du principe qui constitue son fondement même, procure des échappatoires à certaines entreprises qui se trouvent dans une situation fiscale difficile ou en faillite.

Par conséquent, il faut, à notre avis, que cette responsabilité soit complète, non seulement pour les entreprises qui poursuivent leurs activités, mais aussi pour les celles qui ont déclaré faillite. Il nous apparaît clairement qu'il y a, à certains égards, certaines ressemblances avec C-284, mais il y a aussi des omissions importantes. Il ne faudrait pas que cela amène des échappatoires sur la base de la responsabilité criminelle.

Un autre aspect important de l'omission c'est que contrairement au projet de loi C-284, le projet de loi C-45 ne permet d'aucune façon d'imputer une responsabilité pénale aux administrateurs ou aux dirigeants des personnes morales dans les cas où ceux-ci n'auraient pas commis eux-mêmes, matériellement, un acte criminel.

Il y a donc encore une fois une omission importante dans le projet de loi qui nous est présenté et, à certains égards, le projet de loi C-284 était plus complet que ce que nous avons aujourd'hui.

Je terminerai en vous disant qu'en votant aujourd'hui en faveur de ce projet de loi, nous disons aux travailleurs qui sont dans des milieux de travail à risque sur le plan de la santé et sur le plan de la protection de la vie humaine que nous avons compris le message des travailleurs de la mine Westray, que nous avons compris que la négligence doit être punie.

● (1245)

Nous avons également compris que la prévention est l'acte le plus fondamental et doit être charnière dans la protection des travailleurs. Nous estimons que plus jamais une situation comme celle-là ne doit se reproduire. Nous croyons que lorsque nous imposons des peines et que nous appliquons une rigueur jusqu'à pénaliser, en vertu du Code criminel, la négligence, cela ne peut qu'améliorer le sort des travailleurs et l'environnement dans lequel ils travaillent.

Initiatives ministérielles

Le message que nous lançons aujourd'hui, c'est que nous avons compris les travailleurs de la mine Westray et nous avons l'intention d'apporter les correctifs législatifs pour mieux les protéger. Un travailleur a le droit d'être protégé et cela est encore plus vrai lorsqu'il oeuvre dans des milieux à risque.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NDP): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir encore une fois participer au débat sur le projet de loi C-45, qui concerne la responsabilité pénale des organisations.

Lorsque le débat à l'étape de la deuxième lecture s'est amorcé lundi, j'ai pu soulever diverses questions concernant les lacunes du projet de loi, le fait que ses dispositions n'ont pas l'effet escompté et ne mettent pas en application les leçons tirées de l'horrible tragédie qui est survenue à la mine Westray, dans ma province, en 1992, et qui a causé la mort de 26 mineurs.

Ce que l'enquête sur la tragédie de la mine Westray a clairement démontré, c'est que ces décès étaient évitables. Je vais citer un extrait du rapport du juge Peter Richard qui dit avoir constaté un «amalgame complexe d'actions, d'omissions, d'erreurs, d'incompétence, d'apathie, de cynisme, de stupidité et de négligence».

Les détails de ce comportement épouvantablement irresponsable et rien moins que criminel ont été pleinement documentés. Je passe brièvement en revue un certain nombre de faits mis au jour qui mettent clairement en évidence des violations des règles de sécurité, notamment: un système d'aération inadéquat et mal entretenu, qui n'a pas permis de maintenir les niveaux de méthane et de poussière de charbon à des niveaux sûrs; un aménagement de la mine non réglementaire, qui obligeait les mineurs à percer des tunnels dans des conditions risquées pour extraire le charbon plus rapidement; des détecteurs de méthane débranchés, parce que des alarmes fréquentes indiquant des niveaux de concentration dangereux de méthane interrompaient la production de charbon; l'utilisation de façon seulement sporadique, et habituellement avant les inspections, des procédés de réduction en poussière du charbon pour le rendre non explosif; enfin un manque de formation consternant des mineurs.

Certaines personnes qui suivent ce débat portant sur le soi-disant projet de loi concernant la mine Westray, le projet de loi C-45, se demanderont peut-être si l'exploitation minière est seule en cause ici. C'est une question importante. De nombreuses personnes savent que l'exploitation du charbon est, en soi, une industrie très dangereuse, et c'est vrai, mais ce qui a clairement été établi, c'est que la compagnie qui employait ces travailleurs et qui exploitait la mine a omis d'appliquer les règles de sécurité les plus élémentaires et les plus fondamentales, dont le respect aurait permis de prévenir cette tragédie.

Toutefois, le projet de loi ne concerne pas que le charbonnage et la tragédie dont il est question ici. Il vise aussi les quelque 1 000 Canadiens qui perdent la vie à cause d'accidents du travail. Ce projet de loi a trait aux accidents du travail qui se chiffrent à près d'un million par année au Canada—un nombre difficile à concevoir.

En définitive, il n'est pas question ici de statistiques, mais de vies humaines gâchées ou perdues, trop souvent à cause de pratiques qui auraient pu être améliorées et d'accidents qui auraient pu être prévenus.

Au cours des quelques minutes qu'il me reste, je n'en dirai pas davantage au sujet de la mine Westray, car ce désastre a été abondamment documenté. Le cas était visé dans le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai eu l'honneur de présenter en 1999 et qui est mort au *Feuilleton*, ainsi que dans le projet de loi

d'initiative parlementaire présenté par mon collègue, le député de Churchill, projet de loi également mort au *Feuilleton*. Quoi qu'il en soit, nous sommes finalement saisis d'un projet de loi. Même si cette mesure laisse à désirer, nous en sommes maintenant saisis et nous devons en faire une mesure adéquate.

Au cours des quelques minutes qu'il me reste, je parlerai de Lewis Wheelan, un jeune homme courageux. Il y a un mois aujourd'hui, soit le 19 août 2003, j'ai reçu le message suivant de Melanie et Bob Wheelan, les parents de Lewis Wheelan, habitant Echo Bay, en Ontario. Voici le message: «J'ai le regret de vous annoncer le décès de notre Lewis bien-aimé. Il nous a quitté fort et optimiste, le coeur rempli d'amour, même pour ceux qui l'ont si cruellement trompé.»

• (1250)

Je veux raconter à la Chambre la tragique histoire d'horreur qu'a connue, le 30 mai 2001, Lewis Wheelan, un jeune homme de 19 ans dynamique, optimiste et ayant un brillant avenir devant lui.

Le 30 mai 2001, il s'est présenté à son emploi d'été, après une première année à l'université. À sa deuxième journée de travail, il a été électrocuté par un câble électrique de 7 200 volts tombé sur lui alors qu'il ramassait et empilait des broussailles pour son employeur.

À la suite de l'électrocution, il a perdu son bras droit, son épaule droite, ses deux jambes, le majeur de la main gauche, l'usage partiel de la main gauche en raison d'une lésion d'un nerf de l'avant-bras et la moitié de son corps a subi des brûlures.

J'ai visité Lewis Wheelan à la maison au moment où il luttait pour rassembler ses forces et ses esprits pour voyager partout au pays afin de raconter son histoire et de ramasser des appuis dans la lutte pour améliorer la santé et la sécurité au travail et, oui, pour lutter pour faire adopter le genre de texte législatif que nous étudions aujourd'hui, c'est-à-dire un texte législatif visant à modifier le Code criminel de manière que les entreprises puissent être tenues responsables de leur comportement criminel lorsqu'elles mettent sciemment en danger la vie de leurs employés dans le milieu de travail.

Il s'agit d'une double tragédie que Lewis Wheelan soit décédé au mois d'août, parce qu'il faisait du débroussaillage à contrat par une entreprise dont les services ont été retenus par la Great Lakes Power. Au cours de l'enquête qui a eu lieu pour obtenir des accusations face aux pratiques absolument dangereuses employées par l'entreprise, ce qui a été documenté de manière tout à fait certaine, c'est qu'il s'agissait d'une entreprise privée qui est la propriété de Brascan; cette entreprise a constamment été trouvée coupable de prendre des raccourcis, de ne pas faire l'entretien de ses lignes de haute tension conformément aux normes de sécurité, de ne pas voir à éliminer les arbres et les broussailles en temps opportun et de ne pas vouloir investir de l'argent pour faire l'entretien de ses lignes, de sorte que la ligne qui s'est brisée, et qui a causé l'électrocution de Lewis, et, ultimement, sa mort, avait été réparée 15 fois. L'entreprise était trop avare pour protéger la vie de ses travailleurs.

Cependant, même si on a jugé qu'en vertu des règlements provinciaux en matière de santé et sécurité, cette entreprise avait cruellement manqué à ses obligations en matière de formation de ses employés, le service de santé et sécurité du travail du gouvernement de l'Ontario n'a pas été en mesure de tenir responsables de leurs actes, de quelque façon que ce soit, les quatre directeurs accusés dans cette affaire.

Initiatives ministérielles

Il s'agit d'une entreprise qui a fait des profits de 240 millions de dollars l'an dernier. On lui a imposé une amende de 250 000 \$ et, devrais-je dire, une amende déductible d'impôt, ce que mon collègue de Winnipeg-Nord a qualifié à plusieurs reprises d'obsèque et qui, à son avis, est une question pour laquelle nous devrions faire quelque chose.

Il s'agit d'une double tragédie que la vie de ce jeune homme ait pris fin à cause, encore une fois, d'une politique publique déficiente. En effet, sa vie a pris fin à la suite de la panne d'électricité générale; il s'agit sûrement d'une double ironie si l'on considère la cause initiale de son accident de travail.

• (1255)

À la suite de la panne d'électricité, Lewis Wheelan a été abandonné à lui-même sans qu'on réponde à ses besoins les plus élémentaires en matière de survie. Je pense que deux choses ressortent de l'histoire de la vie de Lewis Wheelan. Tout d'abord, la nécessité pour nous non seulement d'examiner le projet de loi dont nous sommes saisis et de l'adopter sans discuter, mais de le renvoyer au comité où il est absolument essentiel qu'il soit renforcé et rendu plus efficace afin de réaliser la recommandation du juge Peter Richard, soit tenir responsable les administrateurs et cadres supérieurs qui échappent à leurs responsabilités dans des situations témoignant de tant d'irresponsabilité.

Ensuite, il semble approprié en cette occasion de reconnaître que nous devons faire en sorte, comme mon collègue provincial, Howard Hampton, ne cesse de le répéter, que l'électricité demeure du domaine public de manière que les sociétés productrices d'électricité soient tenues de rendre des comptes à la population. Ainsi, nous éviterions d'en arriver à des situations où les sociétés privées donnent en sous-traitance du travail comme l'entretien des lignes d'énergie électrique, se fichant complètement de la santé et de la sécurité et des répercussions que les gens pourraient subir en cas de pannes d'électricité.

Comme beaucoup d'autres l'ont fait, je tiens à répéter que nous sommes heureux que le projet de loi ait atteint ce stade. Un métallurgiste m'a envoyé ce matin un courriel, comme beaucoup d'autres l'ont fait, pour me dire que, Dieu merci, le projet de loi sur la mine Westray allait enfin devenir une loi. Cependant, profitons de l'occasion pour faire les choses comme il se doit au nom des 26 mineurs de la mine Westray qui ont perdu la vie et au nom des familles de ces mineurs qui m'ont demandé, ainsi qu'à mes collègues néo-démocrates provinciaux, il y a 11 ans, de nous assurer que leurs proches n'aient pas perdu la vie en vain et qu'ils laissent au moins cet héritage à leurs enfants. Faisons-le au nom des Lewis Wheelan de notre pays qui ont perdu la vie par milliers, à raison d'un millier par année en moyenne, à la suite d'accidents reliés à des problèmes de santé et de sécurité au travail qui auraient pu être évités dans la grande majorité des cas.

Comme le caucus néo-démocrate l'a déjà signalé, nous allons appuyer le renvoi du projet de loi au comité. Parfois, lorsque nous disons que nous allons appuyer le renvoi d'un projet de loi à un comité et que nous espérons que des améliorations y seront apportées alors, nous avons malheureusement le sentiment que c'est un faible espoir. Le gouvernement savait que son projet de loi était bien imparfait. Il ne prévoyait pas des restrictions assez sévères et ne renfermait pas les dispositions voulues pour tenir responsables les cadres supérieurs et administrateurs en question. Le gouvernement le savait.

Cependant, je dois dire que, dans ce cas, j'ai confiance que le Comité de la justice fera ce qu'il faut, afin que ce projet de loi

revienne à la Chambre avec les amendements appropriés. Pourquoi suis-je optimiste à ce sujet? Parce que c'était le Comité de la justice qui souhaitait intervenir dans les projets de loi d'initiative parlementaire que moi et mon collègue de Churchill avons présentés, projets qui avaient contraint le gouvernement à réagir. Les députés de tous les partis ont recommandé à l'unanimité que le gouvernement retienne les recommandations formulées par le juge Peter Richard dans le rapport de l'enquête sur la catastrophe de la mine Westray et la teneur des projets de loi d'initiative parlementaire que nous avons présentés au nom des travailleurs de la mine et de leurs familles, ainsi que des milliers et des milliers d'autres ouvriers morts sans raison, et qu'il présente un projet de loi qui règle une fois pour toutes cette question.

J'invite le Comité de la justice à agir dans cet esprit et, après avoir fait ses devoirs, après avoir compris la nécessité d'un tel projet de loi, à ne pas présenter des amendements de pure forme, mais des amendements qui soient efficaces, applicables et qui répondent au but visé.

• (1300)

J'espère que cette façon de voir sera adoptée par tous mes collègues de la Chambre, qui représentent la population canadienne, celle-ci attendant que nous fassions preuve de leadership en cette matière.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je salue la députée de Halifax et je la remercie de son intervention au sujet de la tragédie de la mine Westray qui a coûté la vie à 26 mineurs.

Si les Canadiens, d'un océan à l'autre, ont été horrifiés d'apprendre la mort de ces 26 travailleurs, survenue il y a dix ans, ils ont été encore plus atterrés d'apprendre que, en vertu du Code criminel, les personnes sans contredit responsables de ces décès ne seraient jamais traduites devant la justice. Les procureurs de la Couronne de la Nouvelle-Écosse ont dû retirer les accusations parce qu'ils savaient qu'elles ne seraient pas maintenues.

À l'époque, le chef du Nouveau Parti démocratique, en l'occurrence l'actuelle députée de Halifax, a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire et a été appuyée par plusieurs membres de notre caucus qui ont travaillé en étroite collaboration avec les travailleurs de l'acier et exercé des pressions pendant plusieurs années consécutives, pour faire reconnaître la responsabilité criminelle de l'entreprise, qui, à mon avis, s'est rendue coupable d'homicide involontaire. Essentiellement, la mesure législative que nous présentons modifierait le Code criminel en y intégrant le concept juridique d'homicide involontaire commis par une personne morale.

J'aimerais que la députée de Halifax explique comment elle envisage la situation lorsque le Code criminel du Canada devra être modifié. Certaines personnes font une analogie en disant que comme dans le cas d'un automobiliste en état d'ébriété qui tue une autre personne, il ne s'agit pas uniquement d'une infraction au code de la route, mais également d'un homicide involontaire attribuable à une négligence grave. Or, notre parti estime qu'une négligence grave, sur les lieux de travail, qui cause la mort d'un travailleur doit être traitée et considérée exactement de la même façon. Il ne s'agit plus simplement d'une infraction au règlement sur la santé et la sécurité au travail. C'est une infraction au Code criminel, car il s'agit d'homicide involontaire et de meurtre.

La députée de Halifax pourrait-elle préciser comment elle aimerait que ce nouveau concept juridique soit traité dans le Code criminel?

Initiatives ministérielles

•(1305)

Mme Alexa McDonough: Madame la Présidente, le député s'est évidemment fait le champion des programmes de santé et de sécurité en milieu de travail dans son rôle de porte-parole du NPD en matière de travail et, auparavant, en travaillant sur le terrain à la tête d'un syndicat. Il est donc parfaitement conscient que nos lois actuelles ne suffisent pas pour rendre les sociétés responsables de ce qui, de leur part, correspond bien souvent à de la cupidité lorsque leurs dirigeants ne veillent pas à créer des conditions saines et sûres en milieu de travail, à mettre en place une formation en matière de santé et de sécurité et à réaliser les investissements nécessaires pour que les conditions de travail soient aussi sécuritaires que possibles.

Je sais que certaines personnes diront qu'il est impossible d'empêcher les accidents d'avoir lieu en milieu de travail. Mais ce point de vue est un faux-fuyant. Nous ne pouvons évidemment pas empêcher tous les accidents d'avoir lieu, mais nous pouvons prévenir la plupart d'entre eux. Il s'agit de se demander si une entreprise prend toutes les précautions qui peuvent être prises et auxquelles on peut raisonnablement s'attendre pour empêcher que les accidents susceptibles d'être prévenus aient lieu.

De nombreuses personnes ont observé avec horreur la catastrophe de la mine Westray. Il est devenu très évident qu'il y a eu convergence de l'optimisme politique des gouvernements respectifs de l'époque, ce qui est bien documenté, c'est-à-dire le gouvernement conservateur, à Ottawa, et le gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse ainsi qu'une entreprise faisant sans cesse preuve de négligence criminelle. Le moment venu d'obtenir des condamnations, même les forces policières n'ont pas pu s'approcher de la société. Il n'était même pas possible de forcer les deux personnes faisant partie de la haute direction de la société à comparaître devant la commission d'enquête sur la catastrophe de la mine Westray et encore moins devant les tribunaux.

C'est donc dire qu'il faut modifier le Code criminel afin de permettre d'obtenir les condamnations nécessaires pour faire en sorte que les directeurs et la haute direction de la société soient aussi responsables de leurs actions, comme c'est actuellement le cas pour tous les travailleurs.

Pourquoi des modifications doivent-elles être apportées à ce projet de loi lorsqu'il sera examiné en comité et avant qu'il revienne à la Chambre pour son étude finale? Parce que, paradoxalement et aussi absurde que ce soit, les peines qui visent directement les travailleurs deviennent plus sévères alors que la loi est très souple relativement à la haute direction. Néanmoins, le juge Peter Richard, qui a présidé l'enquête sur la catastrophe de la mine Westray, a conclu qu'il fallait modifier le Code criminel afin de s'assurer expressément que les cadres et les membres de la haute direction des sociétés soient passibles de poursuite au criminel.

Voilà les types de changements qu'il faut effectuer pour être en mesure d'intervenir correctement.

•(1310)

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Certes, madame la Présidente, il ne fait aucun doute que ces mesures législatives sont tout à fait souhaitables et les bienvenues. Il s'agirait peut-être de déterminer si elles vont trop loin ou juste assez loin.

Après avoir lu le projet de loi, je serais porté à penser qu'il constitue un bon plan de départ qui, comme d'autres intervenants l'ont indiqué avant moi, pourrait être étoffé au moment de son étude en comité.

Il est certain que la question de la réglementation du comportement mérite notre attention.

On réglemente le comportement lorsqu'il est question de la circulation et des transports. On le fait aussi dans le cas de la distribution alimentaire, de l'utilisation des ondes hertziennes, pour ainsi dire, et même pour l'usage de la liberté d'expression. Il va de soi, donc, qu'on veuille réglementer le comportement des sociétés en ce qui a trait à la sécurité de leurs employés.

Comme d'autres l'ont dit avant moi, cette mesure ne s'adresse pas qu'aux mineurs; elle aidera à protéger les travailleurs de diverses industries, dont celles de la construction, de la foresterie et des pêches.

C'est toutefois la tragédie de la mine Westray, qui nous a profondément émus il y a 11 ans, qui est à l'origine de cette mesure législative et qui nous a fait comprendre que les entreprises bénéficiaient d'une protection les autorisant à prendre des décisions parfois déraisonnables et au détriment de tous leurs employés.

Le projet de loi supprime cette protection qui permettait aux entreprises de rester anonymes et il vise deux objectifs que j'aimerais souligner parce qu'ils sont très encourageants et souhaitables.

Le premier objectif est le suivant:

formulation des règles d'attribution de la responsabilité pénale aux organisations, notamment les personnes morales, en raison des actes de leurs agents;

Cela signifie que les dirigeants, les décideurs et les gestionnaires d'une entreprise seraient responsables de leur conduite s'ils ont agi de manière irresponsable dans la gestion d'un secteur particulier de l'entreprise.

Le deuxième objectif est le suivant:

création de l'obligation pour les personnes chargées de diriger des travaux de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de la personne qui les exécute et celle du public;

Cet objectif semble aussi mûrement réfléchi; il arrive à point nommé et il sera très utile pour améliorer le comportement de ceux qui travaillent dans différents secteurs d'activité d'un océan à l'autre et pour prévenir les accidents de travail.

On n'accorde jamais assez d'attention à la sécurité des travailleurs sur les chantiers ou les lieux de travail. Si l'on semble cibler les mineurs dans ce projet de loi, c'est probablement parce que, quotidiennement, ils s'exposent à plus de danger que la plupart des autres travailleurs et aussi parce que c'est dans les mines qu'on compte le plus grand nombre d'accidents.

Avec ce projet de loi, nous nous attaquons toutefois au problème et nous visons toutes les entreprises assujetties à la compétence fédérale. Je pense que les secteurs visés seront fiers de cette mesure législative et, de ce côté-ci de la Chambre, nous espérons évidemment qu'elle franchira toutes les étapes et que sa proclamation pourra avoir lieu d'ici la fin d'octobre, de manière à s'inscrire dans le bilan de l'actuel gouvernement.

•(1315)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour que l'on considère qu'il est 13 h 30.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LE PEUPLE ACADIEN

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ) propose:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence, dans la foulée des démarches entreprises par la Société Nationale de l'Acadie, la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien, de 1755 à 1763.

—Madame la Présidente, c'est avec un immense plaisir et une certaine dose d'optimisme que j'amorce aujourd'hui, en cette Chambre, le débat portant sur la motion M-382.

Comme vous le savez, ce n'est pas la première fois que je saisis la Chambre de cette question qui me tient à coeur, mais j'espère sincèrement que ce sera, cette fois, la dernière!

Il est possible que plusieurs se demandent pourquoi je reviens continuellement à la charge dans ce dossier. C'est tout simplement parce que la question demeure toujours non résolue. Ce n'est pas parce qu'on refuse de faire face à une réalité qui nous déplaît ou qui nous rend mal à l'aise que cette réalité s'évanouira comme par enchantement.

Le fait est qu'un débat de fond a pris naissance dans la société acadienne au sujet de son passé douloureux. J'estime, pour ma part, qu'il s'agit là d'un cheminement éminemment positif et salutaire, puisqu'il constitue la première étape vers une guérison définitive de vieilles plaies mal cicatrisées et, à terme, vers une véritable réconciliation.

La Société Nationale de l'Acadie, soutenue en cela par ses sociétés membres et affiliées, a repris à son compte la démarche visant à demander à la Couronne britannique de reconnaître officiellement les faits entourant la Déportation. Il ne s'agit donc plus de la démarche d'un ou de plusieurs individus agissant de façon isolée, mais bien celle des organisations représentatives du peuple acadien.

Il serait donc tout indiqué que la Chambre des communes le reconnaisse, puisqu'elle ne peut, en sa qualité d'institution démocratique, demeurer sourde aux mouvements qui animent notre société. Qui plus est, dans ce cas précis, il n'est pas inutile de rappeler que la Chambre dispose d'un lien institutionnel privilégié avec la Couronne. Elle pourrait donc se proposer pour servir de courroie de transmission entre la Couronne britannique et la Société Nationale de l'Acadie, qui ne dispose pas, de son côté, d'un tel lien privilégié.

Initiatives parlementaires

On ne saurait oublier que cette tragédie est survenue en terre canadienne. Parce que c'est bien du souvenir de l'épopée à la fois tragique et grandiose de tout un peuple dont il est ici question.

La connaissance de ces faits historiques permet d'évaluer l'importance du chemin parcouru et, conséquemment, de nous émerveiller encore davantage de la vitalité contemporaine du peuple acadien.

Il nous appartient donc, à nous d'abord, de porter un regard serein sur cet épisode sombre de notre histoire. Sujets de Sa Majesté, depuis la signature du Traité d'Utrecht et l'édit de la reine Anne, les Acadiennes et Acadiens, simplement en raison de leur langue et de leur religion, ont été privés de leurs droits et libertés, spoliés de leurs biens et expulsés sans ménagement, au péril même de leur vie, et cela, en contravention flagrante des principes constitutionnels en vigueur depuis des temps immémoriaux et qui ont notamment été codifiés dans la Magna Carta, la Grande Charte.

Ce document légal, édicté par Jean Sans-Terre en 1215 puis réaffirmé par Édouard I^{er}, en 1297, établit un certain nombre de règles et de droits que même le roi lui-même ne peut violer.

Il s'agit d'un texte constitutionnel dont les dispositions, pour l'essentiel, sont encore en vigueur aujourd'hui. Aux articles 35, 36 et 37 de la Grande Charte de 1215, de même qu'aux articles 28 et 29 de la Grande Charte de 1297, il est stipulé que, par exemple, et je cite:

Aucun huissier ne soumettra [...] quiconque à sa loi, sur sa seule accusation non corroborée, sans produire des témoins fiables convoqués pour cette raison. Aucun homme libre ne sera saisi ni emprisonné ou dépossédé de ses biens, déclaré hors-la-loi, exilé ou exécuté, de quelque manière que ce soit. Nous—le roi—ne le condamnerons pas non plus à l'emprisonnement sans jugement légal de ses pairs, conformément aux lois du pays. À personne nous ne vendrons, refuserons ou retarderons le droit à la Justice.

Qui plus est, le droit britannique accordait à tout sujet le droit absolu de demeurer dans le pays. Il s'agit bien évidemment de droits qui ne furent finalement pas reconnus aux sujets de Sa Majesté qu'étaient les Acadiens. Ils n'avaient pourtant nul besoin de prêter quelque serment que ce soit pour que cette qualité de sujet de Sa Majesté, de par leur naissance, s'applique.

Quant à ceux qui avaient vu le jour avant la signature du Traité d'Utrecht, comme je l'ai déjà indiqué en cette Chambre, ils sont devenus sujets de Sa Majesté par la seule opération de la loi, ce qu'est d'ailleurs venu confirmer l'édit de la reine Anne.

Et comme il ne leur était pas possible de renoncer à leur allégeance naturelle au roi de France, de par leur naissance, ce que reconnaissait également le droit britannique, il eût été inconcevable que le roi d'Angleterre leur demande de porter les armes contre leur ancien souverain, ce dont on s'est d'ailleurs bien gardé, jusqu'à ce que Lawrence mette en oeuvre le plan de déportation concocté par Shirley, en 1746.

● (1320)

Je crois d'ailleurs avoir clairement démontré en cette Chambre que l'exigence de la prestation d'un serment sans condition, ne s'est avéré être qu'un vulgaire prétexte fallacieux destiné à tenter de donner une apparence de légitimité à un geste purement illégal en vertu du droit britannique.

Il est évident que l'objectif poursuivi était de disperser la population acadienne dans des communautés de langue et de culture anglaise, ainsi que de religion protestante, de telle sorte de faciliter et d'accélérer son assimilation, donc, à terme, sa disparition en tant qu'entité culturelle, religieuse et linguistique distincte.

Initiatives parlementaires

D'aucuns ont prétendu qu'il s'agissait purement et simplement d'une tentative de génocide. Bien sûr, il n'est pas aisé de tenter de qualifier une situation survenue il y a près de 250 ans en s'appuyant sur des valeurs et des concepts juridiques modernes.

Le théoricien du concept de génocide, l'avocat Raphael Lemkin, écrivait pourtant en 1944 qu'il avait créé ce terme pour, et je cite :

[...] décrire une pratique ancienne dans un contexte contemporain.

Quoique l'objectif n'était pas d'éliminer physiquement les individus, il n'en demeure pas moins que plusieurs milliers de personnes auront trouvé la mort dans cette opération. Des familles entières ont alors complètement disparu de la surface de la Terre.

Cela dit, il ne fait aucun doute que ce type d'opération, lorsqu'on examine attentivement la définition qu'en ont donné les Nations Unies après la Seconde Guerre mondiale, s'apparente de très près aux crimes de génocide :

Les Nations Unies ont décrété, et je cite :

[...] le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel : meurtre de membres du groupe; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; [...] transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Cela dit, je pense que l'on peut s'entendre pour dire qu'il s'agit d'un événement très grave, qu'on ne saurait banaliser ou tenter de justifier de quelque façon que ce soit. C'est d'autant plus vrai que si on voulait emprunter une approche juridique rigoureuse, pour ne pas dire rigoriste, on devrait nécessairement conclure que les implications légales de ces événements trouvent encore un écho aujourd'hui.

En effet, la convention de 1968 sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, stipule qu'un crime de génocide, qu'il ait été commis en temps de paix comme en temps de guerre, est imprescriptible.

Par conséquent, si les Britanniques se sont effectivement livrés à un crime s'apparentant à un crime de génocide envers le peuple Acadien, d'aucuns pourraient prétendre que les personnes qui se sont rendues coupables de tels actes en sont perpétuellement responsables. En vertu du droit international actuellement en vigueur, des officiers britanniques, tels que Lawrence et Monckton, devraient être traduits en justice. Le problème, c'est que ces personnes sont aujourd'hui décédées.

En fait, elles le sont toutes, sauf une, puisque Sa Majesté ne meurt jamais. Il existe, en effet, dans le droit britannique une fiction légale, selon laquelle Sa Majesté ne peut mourir. «Le Roi est mort, vive le Roi», comme le veut l'expression consacrée.

En vertu de ce principe, Sa Majesté pourrait donc être tenue de rendre compte de la déportation, d'autant que la Magna Carta avait alors été violée.

Il est intéressant de noter ici que, depuis juin 2000, la Couronne peut, au Canada, être poursuivie pour de tels actes. En effet, la Loi concernant le génocide et les crimes contre l'humanité s'est alors ajoutée au corpus légal canadien. À l'article 3, il est stipulé que cette législation lie Sa Majesté. Par cette loi, la Couronne renonce donc à son immunité et accepte, par le fait même, d'être éventuellement tenue responsable de ce genre de crimes, et ce malgré le passage du temps, car cette procédure, on l'aura compris, est rétroactive puisque imprescriptible.

Je sais que plusieurs collègues du côté ministériel s'inquiètent du fait que le gouvernement canadien, en dernière analyse, pourrait être tenu responsable des actes commis au nom de la Couronne, au moment de la Déportation, en vertu du principe de la succession

d'État et serait éventuellement tenu, par voie de conséquence, de verser des réparations aux Acadiennes et Acadiens. Je tiens tout de suite à les rassurer. Bien que certains aimeraient effectivement voir la Couronne verser des réparations aux Acadiennes et Acadiens, il importe de préciser que tel n'est pas l'objet de la présente motion.

• (1325)

Par ailleurs, le professeur de droit international de l'Université de Moncton, M. Kamel Khiari, qui faisait d'ailleurs partie du comité d'experts mis sur pied par la Société Nationale de l'Acadie pour se pencher sur les implications découlant de la motion M-241, a déjà émis l'opinion que dans les cas de crimes de cette nature, la responsabilité ne peut être transférée à l'État successeur et qu'elle incombe donc à perpétuité à l'État prédécesseur à moins que celui-ci ait, entre-temps, cessé d'exister légalement.

Or, non seulement le Royaume-Uni existe-t-il toujours légalement, mais il est toujours régi par le même cadre constitutionnel et a toujours théoriquement à sa tête, comme nous l'avons indiqué plus tôt, le même chef d'État. Sa Majesté se doit donc de reconnaître les torts qui ont été causés au peuple acadien au nom de la Couronne, car de telles exactions ne s'effacent pas de la mémoire collective d'une nation aussi facilement que le voudraient certains.

Dans de tels cas, un curieux phénomène psychosocial surviendrait. C'est ce que Christopher L. Blakesley aurait pour la première fois appelé la «phénoménologie de la souillure», ce qui signifie que pour un peuple ayant été victime d'exactions semblables, il est difficile de se soustraire à de perpétuelles réminiscences douloureuses de ces pénibles événements, à moins qu'un processus d'acceptation permettant d'assumer ces mêmes événements soit entrepris, ce qui passe souvent par une reconnaissance des torts qui incombent aux responsables de ces gestes inhumains par les responsables eux-mêmes.

Il ne s'agit pas que d'un événement ayant eu lieu dans le passé et dont on pourrait aisément faire abstraction, contrairement à ce que d'aucuns prétendent. La Déportation, outre les effets psychosociologiques que je viens d'évoquer, a donné lieu à des incidences juridiques qui pourraient, du moins théoriquement, trouver un écho encore aujourd'hui.

L'ordre de déportation ayant entraîné le funeste «Grand Dérangement» n'aurait jamais été levé et serait donc, conséquemment, toujours en vigueur aujourd'hui. Aussi, un Acadien se rendant en Angleterre serait-il, encore aujourd'hui, susceptible d'être arrêté et déporté, puisque toujours considéré, du moins théoriquement, comme un vulgaire criminel. Il est plus que temps de remettre les pendules à l'heure et de reconnaître enfin les torts causés au peuple acadien au nom de la Couronne britannique, comme l'a déjà fait cette dernière dans le cas des Maoris et des Irlandais.

Le 16 août dernier, on apprenait la nomination d'un nouveau lieutenant-gouverneur au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de son Excellence Herménégilde Chiasson, figure avantageusement connue des milieux artistiques acadiens.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour lui adresser mes plus sincères et mes plus chaleureuses félicitations pour cette nomination venue couronner, si je puis dire, une longue et déjà très fructueuse carrière.

Dans une entrevue qu'il accordait quelques jours plus tard au *New Brunswick Telegraph Journal*, le nouveau lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick déclarait qu'il n'entendait pas profiter de ses fonctions pour exercer des pressions auprès de la Couronne britannique en vue d'obtenir des excuses pour la déportation des Acadiens. Il ajoutait, et je cite :

Initiatives parlementaires

J'ai toujours été un ardent défenseur de la modernité. L'Acadie est encombrée par son passé. Je crois depuis longtemps que les Acadiens sont paralysés par l'analyse permanente de leur histoire[...]. Cet événement—que fut la Déportation—fut bien sûr tragique, mais nous ne devons pas continuer de traîner ce passé comme un boulet. [...] —Les Acadiennes et Acadiens—doivent [...] relever leurs manches plutôt que de s'apitoyer sur leur passé.

Je dois dire, et cela en surprendra probablement quelques-uns, que je suis plutôt d'accord avec lui. D'abord, personne ne lui demande de s'impliquer dans la démarche entreprise auprès de la Couronne britannique. Ensuite, il a raison de ne pas vouloir s'impliquer pour réclamer des excuses puisque personne ne demande plus officiellement à la Couronne de présenter des excuses au peuple acadien.

Finalement, il peut effectivement être malsain de toujours entretenir une nostalgie obsessionnelle gravitant autour du souvenir d'événements tragiques et d'un éden perdu. C'est pourquoi il m'apparaît si important, pour le peuple acadien, de pouvoir assumer son passé trouble, de pouvoir définitivement tourner la page sur ce chapitre bouleversant de son histoire, sans pour autant l'oublier, de telle sorte qu'il puisse prendre pleinement pied dans le présent et se tourner résolument vers l'avenir.

Il ne faut pas craindre de tirer les leçons du passé, car l'histoire a fait de nous ce que nous sommes devenus et c'est à son examen que nous pouvons apprendre à ne pas reproduire nos erreurs et à construire un avenir meilleur.

Comme le suggère le libellé de la motion M-382 et comme je l'ai déjà indiqué, je crois sincèrement que la Chambre des communes, de par le lien institutionnel qu'elle entretient avec la Couronne britannique, se doit d'appuyer les démarches entreprises par la Société Nationale de l'Acadie.

Une simple reconnaissance serait-elle de nature à rouvrir de vieilles querelles et mettre le feu aux poudres, en Atlantique, entre les deux principales communautés linguistiques? Je n'en crois rien. Je pense bien au contraire, comme je l'indiquais plut tôt, que celle-ci permettrait de jeter les bases d'une véritable réconciliation.

• (1330)

Je termine sur cette citation d'Honoré Mercier, prononcée au Congrès de Baltimore le 12 novembre 1889, et je cite:

Nous [...] sommes déterminés à n'avoir d'autre guide dans nos affaires publiques que la justice. Nous croyons en elle en tout et en dépit de tout: pour elle, nous assumons les responsabilités les plus lourdes comme les conséquences les plus graves, non seulement du présent et de l'avenir, mais encore du passé; et lorsque nous constatons que dans le fait accompli, les préceptes de cette justice ont été méconnus, ses intérêts négligés, ses droits trahis, alors nous croyons qu'il faut revenir sur ses pas, retourner en arrière pour redresser les torts et payer la dette.

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de répondre au député de Verchères—Les-Patriotes qui nous présente aujourd'hui la motion 382.

Cette motion demande:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence, dans la foulée des démarches entreprises par la Société Nationale de l'Acadie, la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien, de 1755 à 1763.

Cette motion contient à mon humble avis une première faille majeure. Elle concerne la souveraineté du Canada. Le Canada n'est plus une colonie, et la formulation de la motion est très choquante pour quiconque connaît un tant soit peu le droit constitutionnel, et je m'explique.

Il y a eu au Canada la Déclaration Balfour en 1926, qui a consacré l'égalité des dominions entre eux et égalité également vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Ensuite 1931, le Statut de Westminster a fait du

Canada un pays souverain. La reconnaissance de cette souveraineté a été parachevée lorsque, à la demande du Canada, le Parlement du Royaume-Uni a adopté la Loi de 1982 sur le Canada.

Cette loi a édicté que les lois adoptées par le Parlement britannique, après la Loi de 1982 sur le Canada, ne font pas partie du droit du Canada.

Le député de Verchères—Les-Patriotes ne comprend pas cela. La position constitutionnelle de Sa Majesté la reine Elizabeth II et de la gouverneure générale n'est pas similaire à celle de la position constitutionnelle de la reine du Royaume-Uni.

La gouverneure générale du Canada représente la Couronne du Canada et non la Couronne du Royaume-Uni. Il serait tout à fait inconvenant pour un représentant de la Couronne du chef du Canada de faire des représentations auprès d'une institution d'un autre pays, la Couronne du Royaume-Uni.

Si le gouvernement du Canada doit poser un geste, il faudrait que ce geste vienne du Cabinet fédéral. C'est ce gouvernement qui pourrait alors s'adresser au chef d'État, la reine Elizabeth II, à titre de reine du Royaume-Uni, pour lui demander de prendre les mesures jugées pertinentes.

La résolution 382 comporte donc un important vice de forme qui serait en soi suffisant pour qu'on s'y oppose. Mais il y a d'autres raisons qui touchent l'évolution de notre pays et de la communauté acadienne, des raisons qui m'incitent à ne pas accepter cette résolution.

Il est évident que la déportation des Acadiens est un chapitre des plus tristes de notre histoire. Les souffrances infligées au peuple acadien ont été très grandes. Nos historiens les reconnaissent. Tous le reconnaissent. L'ancien gouverneur général du Canada, Son Excellence Roméo Leblanc, lui-même Acadien, a déjà déclaré:

S'il y a un groupe de Canadiens qui auraient pu laisser le passé empoisonner l'avenir, ce sont les Acadiens. Au milieu du dix-huitième siècle, ils ont été arrachés de leurs foyers et déportés vers des rivages lointains.

Certains Acadiens ont pu échapper à cette déportation avec l'aide d'autochtones sympathiques, mais ils étaient des réfugiés dans leur propre pays, privés de leurs terres et de leur droit de vote et, plus tard, trois ans après la Confédération, privés de leurs écoles. Au sujet des Acadiens, les Pères de la Confédération n'avaient rien à dire. Mais les Acadiens n'ont pas abandonné la partie. Nous avons survécu.

Aussi, lors de la cérémonie où il recevait un doctorat honorifique de l'Université de Moncton en mai 1969, l'ancien premier ministre, le très honorable Pierre Elliott Trudeau a déclaré:

Il y a deux siècles, ou environ, le Nouveau-Brunswick semblait destiné à devenir une province exclusivement anglophone. Après la déportation des Acadiens, rien en effet ne permettait de prévoir qu'il put un jour en être autrement. Les Acadiens ayant été d'un seul coup éliminés [...] Ils avaient été tout simplement rayés de la carte. [...] En reconquérant votre place au soleil, vous n'avez pas permis aux anciennes querelles et aux injustices du passé de perpétuer leur fiel et leur amertume.

• (1335)

La ministre du Patrimoine a aussi déclaré à Grand Pré, en Nouvelle-Écosse:

Aussi troublante qu'elle soit, la Déportation a démontré le courage et la détermination d'une communauté qui voulait survivre en dépit de tout. C'est d'ailleurs ce qui fait la force et la réussite de la communauté acadienne aujourd'hui.

L'Acadie c'est un peuple. Un peuple qui bat au rythme du monde moderne. L'Acadie c'est aussi une communauté d'appartenance. Des frères et des soeurs de langues de coeur.

C'était au moment de l'annonce d'une entente de coopération entre Parc Canada, le ministère du Patrimoine canadien et la Société Promotion Grand-Pré afin d'adapter le site de Grand Pré pour l'arrivée des touristes.

Initiatives parlementaires

Devant cet échec du passé, quelle attitude adopter? Doit-on s'attarder à la déportation et à tous ses aspects déchirants? Doit-on mesurer chaque souffrance infligée? Doit-on blâmer les responsables ou, au contraire, prendre acte de cet événement et en tirer les enseignements voulus? Aucune excuse ne saurait effacer le drame qu'a vécu le peuple acadien. Mais nous avons davantage à concentrer nos énergies sur notre présent et notre avenir.

Ce qui me dérange également, c'est non seulement le message proposé, mais aussi le messager lui-même.

Le député de Verchères—Les-Patriotes, tout bien intentionné qu'il soit, est membre d'un parti politique qui lutte pour l'indépendance du Québec. On ne peut passer sous silence le fait que son parti est en faveur d'imposer une fracture irréparable au paysage politique canadien.

Heureusement, jusqu'à présent, nous avons pu éviter pour les Acadiens ce grand dérangement qu'aurait constitué l'indépendance du Québec, la séparation du Québec du reste du Canada. Mais n'oublions jamais, lorsque nous considérons la place qu'occupe dans cette Chambre mon collègue du Bloc québécois, que son parti est voué à une cause qui n'est pas menée dans le sens de la survie de ce pays.

Ainsi, la séparation du Québec du reste du Canada souhaitée par le député de Verchères—Les-Patriotes aurait eu pour effet d'amener un drame incommensurable, qui est de couper les liens physiques des Acadiens et des autres habitants des provinces de la côte atlantique du reste du Canada. C'est un fait incontestable, et tous les Acadiens le savent.

On ne peut pas effacer cette réalité. Et même si le député de Verchères—Les-Patriotes est aujourd'hui animé de bonnes intentions parce qu'il a découvert, entre autres, que sa famille avait des racines acadiennes et qu'il se promène maintenant en Acadie, cela n'enlève rien au message. Il est le messager d'un parti qui ne croit pas à la cause des francophones hors Québec, qui ne croit pas à la cause du bilinguisme au Canada et qui n'hésiterait pas à isoler les Acadiens et les Acadiennes si cela devait lui permettre de réaliser son rêve de faire l'indépendance du Québec. Allons-nous lui permettre de pouvoir passer le reste de sa vie politique à se vanter d'avoir fait adopter cette motion?

J'invite le député à réfléchir devant son changement d'attitude envers des Canadiens français à l'extérieur du Québec et des Acadiens et Acadiennes, ce peuple qu'on aime et «qui bat au rythme moderne», pour paraphraser la ministre du Patrimoine. Je lui demande d'avoir le courage d'avouer qu'il a changé d'idée sur ce projet de séparation du Québec, et ce, pour le plus grand bien de tous les Acadiens et Acadiennes qu'il se targue aujourd'hui de vouloir aider.

Si le député de Verchères—Les-Patriotes honore les Acadiens et Acadiennes et tous les autres Canadiens français de ce grand geste de respect et affirme clairement que son parti doit renoncer à l'indépendance du Québec, alors seulement je considérerai l'option d'appuyer son geste.

Pour le moment, je trouve qu'il y a dans le geste du député de Verchères—Les-Patriotes une incohérence flagrante qui ne peut être passée sous silence, et ce, malgré toutes les qualités que je peux attribuer à sa personnalité.

J'attends donc avec impatience cette déclaration de sa part. En attendant qu'elle vienne, permettez-moi d'ajouter que nous, les Canadiens et Canadiennes, excellons dans la gestion des tensions entre différents groupes. Nous en avons fait la preuve dans le passé.

C'est en misant sur un tel esprit que le Canada progressera, et non en s'attardant aux erreurs du passé.

• (1340)

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Verchères—Les-Patriotes pour sa motion.

La déportation du peuple acadien a eu lieu de 1755 à 1763. Les Acadiens parlent du Grand Dérangement.

Je trouve que cette expression est bien trop modeste pour décrire la tragédie vécue par le peuple acadien, et reflète en fait leur grande force d'âme. D'ailleurs, le récit popularisé par Longfellow, *Évangéline*, qui représente la réalité historique douloureuse du peuple acadien, nous peint le portrait d'une déportation brutale et cruelle. Voilà en gros comment cela s'est produit.

Avant l'arrivée de l'armée britannique, la région de l'Acadie recouvrait l'actuel Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, où j'étais ce matin. Elle s'étendait le long d'un chapelet de communautés rurales et maritimes, vivant du commerce, du produit de la pêche et de l'agriculture. Les familles acadiennes étaient les premières familles européennes à peupler le Canada, il y a 400 ans. Ces communautés vivaient en parfaite entente avec les peuples autochtones.

En arrivant en terre acadienne, l'armée anglaise se comporta en armée d'occupation et somma le peuple acadien de porter allégeance à la Reine, sans réserve et sans égard à leur spécificité culturelle et religieuse. Devant le refus des communautés acadiennes, l'armée britannique est brutalement intervenue, brûlant les maisons, prenant possession des riches terres et forçant les familles acadiennes à se séparer, obligeant les femmes, les enfants et les hommes à embarquer sur des navires différents pour les déporter en Louisiane et un peu partout sur la côte américaine. Aujourd'hui, ceux qui sont en Louisiane sont des cajuns, des anciens Acadiens. Certains ont fini dans les prisons d'Angleterre et d'autres furent forcés à rentrer en France.

Comme on peut l'imaginer, les souffrances et les injustices ont continué bien après la fin du voyage. Cette souffrance et cette intolérance peuvent être comparées à celles qu'ont historiquement subies les premières nations, les métis et tous nos peuples autochtones et qu'à bien des égards, ils continuent à subir en terme de conséquences.

Nous voyons encore aujourd'hui les droits humains piétinés dans de nombreux pays. Un peu partout, nous voyons les minorités religieuses, linguistiques ou culturelles persécutées et leurs droits bafoués, souvent avec une grande violence.

Le Canada est lui-même loin d'être parfait. Nous-mêmes au Canada, avons bien du mal à réparer les conséquences des abus des droits de la population autochtone qui vit aujourd'hui dans des conditions déplorables. Nous avons souvent du mal à maintenir une société démocratique, ouverte et égalitaire. Rien n'est jamais acquis.

Initiatives parlementaires

Cependant, la bonne nouvelle est que le Canada bâti après cette tragédie, le Canada moderne, s'est construit sur les bases d'une dualité linguistique, sur une tolérance et une ouverture à la différence. L'élément clé du Canada moderne, que l'on retrouve dans la section 15 de la Charte des droits et libertés, est bâti autour du principe d'égalité des droits, du refus de la majorité d'imposer sa volonté à une minorité quand il s'agit d'une question de droits humains. C'est sur ce refus positif que s'est construit le Canada moderne. C'est ce refus de la raison du plus fort qui a permis au Canada de devenir un exemple de diversité dans l'unité.

• (1345)

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous pouvons en toute liberté débattre de cette motion qui est un reflet du désir non seulement du député Verchères—Les-Patriotes, mais de toute la population acadienne qui porte toujours en elle les marques profondes et cette cruelle tentative d'extermination d'une dignité bafouée.

[Traduction]

Un philosophe a dit: «on se relève plus fort lorsqu'on frôle la mort». Les Acadiens sont fiers d'avoir survécu au Grand Dérangement. Ce sont aujourd'hui des membres forts et fiers de la famille canadienne. Mon collègue d'Acadie—Bathurst, qui ne pouvait pas être présent ici aujourd'hui, et que j'ai l'honneur de représenter à l'occasion de ce débat, est un modèle vibrant de la contribution acadienne à notre pays.

En tant que Canadien de l'Ouest, j'appuie cette motion. Le déportement des Acadiens a été un acte insensé et barbare. À ceux qui pensent que la chose allait de soi à l'époque, je rappelle une autre injustice qui a eu lieu en 1923: la loi visant à restreindre l'immigration chinoise au Canada. Cette loi séparait les familles en multipliant les obstacles pour empêcher les femmes de rejoindre leur mari. Le Parlement a abrogé cette loi outrageante et il a présenté des excuses officielles à la communauté chinoise canadienne.

Il est grand temps que nous exigions des excuses officielles de la Couronne pour la manière dont a été traitée dans le passé une des minorités fondatrices de cette nation. Sa Majesté la reine Elizabeth II a déjà présenté des excuses officielles au peuple maori, en Nouvelle-Zélande, en 1995, et au peuple d'Amritsar, en Inde, en 1999. Comme l'a souligné la société Nationale de l'Acadie, les occasions pour présenter des excuses officielles au peuple acadien ne manquent pas.

• (1350)

[Français]

Il y aura le 400^e anniversaire de l'Acadie en 2004; 400 ans d'histoire se sont faits.

[Traduction]

Si on ne le fait pas à l'occasion du 400^e anniversaire, pourquoi pas en 2005, à l'occasion du 250^e anniversaire du Grand Dérangement?

[Français]

Voici donc, une multitude de possibilités pour la Couronne britannique de reconnaître le tort fait au peuple acadien.

J'invite tous les députés à prendre connaissance de la motion de mon ami de Verchères—Les-Patriotes, et de bien comprendre son importance pour un peuple qui a participé lui aussi au fondement de notre pays, le Canada.

[Traduction]

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est avec regret que je voterai contre la motion n^o 382.

J'agis ainsi pour deux raisons. Premièrement, j'estime que cette motion s'appuie sur un principe douteux, à savoir que la culpabilité puisse être collective et se transmette d'une génération à l'autre. La deuxième raison de mon opposition est que, malgré les bonnes intentions de ceux qui ont rédigé cette motion, elle semble attribuer la responsabilité ultime de l'expulsion des Acadiens à la Couronne, ce qui n'est pas une interprétation exacte des événements de 1755. Une interprétation plus conforme à l'histoire accuserait plutôt les gouverneurs coloniaux de la Nouvelle-Angleterre et les pionniers qu'ils représentaient.

Je commencerai par l'argument historique et je reviendrai plus au raisonnement philosophique.

Beaucoup de faits entourant la déportation des Acadiens ne font aucun doute. En 1755, les autorités coloniales ont amorcé un processus de déracinement et de déportation de la partie de la population acadienne qui était établie sur le territoire britannique, en commençant par le centre de la colonie acadienne le long de la côte est de la baie de Fundy.

Le gouverneur Lawrence, de la Nouvelle-Écosse, et le gouverneur Shirley, commandant en chef des forces britanniques en Nouvelle-Angleterre, ont commencé par saisir les armes à feu des colons pour les empêcher de résister par la force. Puis ils ont pris en otage un grand nombre d'hommes adultes afin de garantir la docilité de leurs familles au moment de la déportation.

Au cours des années qui ont suivi, ce fut environ les trois quarts de la population acadienne totale, soit 13 000 personnes, qui ont été déportées. Certains de ces gens ont été expédiés en Angleterre, d'autres en Louisiane, tandis que d'autres encore étaient rapatriés en France.

Toutefois, si l'on connaît avec certitude l'ampleur des souffrances causées par les déportations de 1755 à 1763, il est beaucoup plus difficile d'en attribuer précisément la responsabilité historique. Chose certaine, les gouverneurs Lawrence et Shirley ont été au cœur des prises de décision et ils doivent en porter la responsabilité ultime. Mais rien ne prouve qu'ils aient agi avec l'aval du Parlement de Westminster.

Selon la version historique la plus couramment acceptée, Lawrence aurait agi avec l'autorisation du conseil local de la Nouvelle-Écosse, tandis que le Parlement et le roi George n'auraient pas participé à la planification des déportations.

Plus récemment, Roger Paradis, professeur d'histoire à l'Université du Maine, a apporté des preuves documentaires permettant de croire que les autorités de Londres auraient été impliquées. Il cite une facture envoyée à Londres en 1758 par le gouverneur Lawrence, détaillant les dépenses engagées pour la déportation. Il révèle également une lettre circulaire que Lawrence avait envoyée aux gouverneurs des colonies de la Nouvelle-Angleterre, ce qui permet de supposer que, à tout le moins, ces gouverneurs étaient au courant des événements qui se déroulaient en Acadie.

Initiatives parlementaires

Ce qui me frappe, toutefois, c'est que, même selon cette lecture révisionniste de l'histoire, les autorités coloniales en place en Acadie et en Nouvelle-Angleterre portent la responsabilité première des actes qui ont été commis, tandis que la Couronne n'est que secondairement responsable. De plus, il est manifeste que les premiers à profiter de la sécurité militaire accrue découlant du nettoyage ethnique des Acadiens étaient les pionniers de la Nouvelle-Angleterre, et plus particulièrement ceux qui habitaient cette partie de la colonie du Massachusetts alors appelée «District of Maine».

J'insiste sur le fait que je rejette la notion d'une culpabilité collective ou héréditaire. Mais même si je l'acceptais, les premières excuses collectives aux Acadiens devraient venir du gouvernement du Maine.

Aussi est-il intéressant de savoir que le 13 avril 1994, l'assemblée législative de cet État a adopté une résolution concernant la déportation des Acadiens. Le texte en est soigneusement rédigé de manière à ce que les reproches s'adressent exclusivement aux Britanniques, en évitant d'insinuer que l'État souverain du Maine ou son prédécesseur, la colonie anglaise de Massachusetts Bay, a été sa complice de quelque façon que ce soit. Selon moi, le mieux que l'on puisse dire de cette affirmation, c'est qu'elle découle d'une lecture fort inexacte de l'histoire.

• (1355)

Malheureusement, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui reprend cette erreur. Elle demande que la Couronne britannique «reconnaisse officiellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien». Or, le fait que les déportations aient été ordonnées au nom de la Couronne britannique ne signifie pas que la Couronne elle-même ait été, même en 1755, la grande coupable.

De la même façon, l'histoire est pleine d'actions scandaleuses commises au nom de diverses religions, ou au nom du peuple de tel ou tel territoire, alors que l'autorité invoquée n'a eu rien ou peu à faire avec le mal qui a été perpétré en son nom. Une motion plus exacte sur le plan historique pourrait réclamer des excuses officielles de la part des assemblées législatives de chacun des États de la Nouvelle-Angleterre pour les torts causés dans leur intérêt et avec leur complicité.

Je devrais dire clairement que je suis contre cette motion également. C'est que je n'accepte pas l'idée qu'une institution puisse préserver le sentiment d'une culpabilité collective hérité des générations successives de ceux qui sont devenus membres de cette institution ou qui sont placés sous sa protection.

Il me semble que certains députés qui ont participé au débat sur cette motion et à des débats similaires dans le passé ont tenu compte de deux principes entièrement différents. Le premier, que je considère légitime, est que tous ceux qui participent à la vie publique d'une société civilisée devraient adopter une attitude exemplaire à l'égard du passé. Cette attitude suppose l'acceptation d'actes passés qui sont jugés bons et le rejet de ceux qui sont considérés injustes ou monstrueux.

Le deuxième principe veut que la culpabilité pour une injustice passée puisse être transmise, au sein d'une institution ou d'une collectivité, exactement comme les effets secondaires de cet acte mauvais continuent de se répercuter sur les descendants des victimes directes. Ce principe est tout simplement faux.

L'adoption d'une attitude exemplaire par un acteur de la vie politique nous permet, en tant qu'éventuels électeurs ou alliés politiques, d'imaginer comment il agirait si jamais il devait prendre une décision dans des circonstances similaires. Un tel calcul est

nécessaire dans une démocratie représentative parce qu'il est toujours possible qu'une personne gagne une élection en temps de paix, mais que des difficultés ou une guerre surviennent pendant son mandat. Après les événements du 11 septembre, on peut voir l'utilité de cette réflexion.

Par contraste, une attitude de culpabilité ou de responsabilité collective, ou pire encore, selon laquelle on s'attend à ce que d'autres assument la culpabilité ou la responsabilité d'actes auxquels ils n'ont pas participé, m'apparaît tout à fait futile.

Un débat comme celui que nous tenons aujourd'hui a eu lieu à la Chambre, il y a 17 ans, le dernier jour où Pierre Trudeau occupait le poste de premier ministre. Au cours de la période des questions, Brian Mulroney lui avait demandé de présenter des excuses pour l'internement de Canadiens d'ascendance japonaise pendant la guerre. La réponse de Trudeau révèle une compréhension subtile de la distinction que j'essaie aujourd'hui de faire valoir. M. Trudeau avait dit:

Je ne vois pas comment je pourrais m'excuser pour un événement historique auquel personne ici n'a pris part. Nous ne pouvons que regretter ce qui est arrivé. Mais pourquoi se lancer dans de grands discours pour dire que des excuses valent mieux que de simples regrets? Je ne comprends pas très bien... Je ne pense pas que le gouvernement ait pour rôle de corriger les erreurs commises par le passé. Il ne peut pas réécrire l'histoire. Nous sommes là pour nous occuper de ce qui se passe actuellement...

Nous avons tout de même l'obligation morale de condamner ces erreurs tout autant que celle de ne pas rester neutres devant les préjudices monstrueux des temps plus récents.

Voilà pourquoi j'invite les députés à voter contre cette motion dans sa forme actuelle, mais à voter en sa faveur si elle est présentée de nouveau à la Chambre dans une formulation nous permettant d'exprimer nos regrets, dénués d'excuses, à l'égard des préjudices qui ont été commis dans le passé et d'indiquer, sans porter de condamnation, notre détermination à faire en sorte que des erreurs semblables ne soient plus jamais tolérées sur le sol canadien.

• (1400)

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais d'entrée de jeu féliciter mon ami et collègue de Verchères—Les-Patriotes pour nous avoir donné encore une fois le privilège de discuter de cette tragédie historique, mais aussi pour son travail acharné et constant dans ce dossier relatif à la déportation des Acadiens et sur la reconnaissance d'un fait historique.

Qu'on soit d'accord ou non avec la motion, nous allons tous et toutes être d'accord pour dire que c'est une démonstration exemplaire du travail qu'un député peut accomplir lorsqu'il croit à un dossier et qu'il y travaille de façon professionnelle. Je suis convaincu que si je demandais le consentement unanime de la Chambre pour reconnaître ce fait, je l'obtiendrais sans aucun doute.

En effet, depuis plus de trois ans maintenant, le député de Verchères—Les-Patriotes a su démontrer que le député ou la députée qui est ici à la Chambre des communes peut, avec ses pouvoirs, avec ses possibilités et avec les responsabilités qui lui sont propres, mettre en vigueur, proposer et débattre d'un projet de loi ou d'une motion qui peut changer quelque chose dans la société. C'est tout en son honneur et je tiens à l'en féliciter.

Initiatives parlementaires

Pour mon ami et collègue du Parti de l'Alliance canadienne, qui a fait un discours en disant qu'il était contre le fait qu'on demande des excuses, je suis d'accord avec lui jusqu'à un certain point. Toutefois, ce n'est pas ce que la motion demande. Il est peut-être intervenu avec une mauvaise interprétation de la lecture de la motion. Le député de Verchères—Les-Patriotes ne demande en aucun temps que des excuses soient présentées.

C'est à notre grande surprise que nous avons entendu des commentaires du député de l'Alliance canadienne, car la dernière fois, sur une motion tout à fait similaire, l'ensemble des députés de ce parti avait voté en faveur. Pourtant, sur une motion qui est assez semblable, on nous présente aujourd'hui des arguments tout à fait contraires. Peut-être auront-ils l'occasion de s'exprimer et de s'expliquer à cet égard lors de la prochaine heure de débat.

Là où je suis moins heureux, c'est quand j'entends la députée de Laval-Est démontrer par des arguments, que je qualifierais de fallacieux et de partisans, son opposition à une motion comme celle-là. Je trouve cela triste. Je me dis que si un aspect doit nous unir, nous les députés de tous les partis de cette Chambre, ce sont des affaires émanant des députés.

Pour les projets de loi émanant du gouvernement, il est normal que les députés du parti gouvernemental se sentent liés pour appuyer ces projets de loi.

Mais lorsqu'on arrive aux affaires émanant des députés, et que des députés ressassent de la petite politique en disant que ce sont des séparatistes et qu'on ne les aime pas, il me semble qu'à l'occasion, on devrait être capables de s'élever au-dessus de cela.

Il me semble que si on continue comme cela, on va permettre de perpétuer le manque de confiance que les gens ont à notre égard. Lorsqu'on parle d'une motion ou d'un sujet qui mériterait la non-partisanerie, le fait d'entendre des choses comme celles-là me semble inacceptable. Qu'on soit d'accord ou pas avec l'Alliance canadienne, il faut dire qu'elle a présenté des arguments qui étaient élevés, qui étaient sensés, qui étaient rigoureux.

Quand on demande aux gens qui décrivent la politique et qui s'abstiennent de voter les raisons pour lesquelles ils adoptent une telle position, ce qu'on entend, c'est exactement à cause d'exemples comme ceux que nous a donnés la députée libérale de Laval-Est. On est capables et on se doit de faire autrement. Surtout lorsqu'elle nous a dit, lors d'un précédent discours, que traditionnellement, les trois piliers de l'économie acadienne ont été la pêche, l'agriculture et la forêt.

Elle disait que l'agriculture était toujours présente en Acadie et que les gens se levaient de bonne heure et allaient cueillir des pommes de terre. De dire cela, c'est une insulte pour un peuple et, deuxièmement, je dirais même que de tels propos sont une insulte envers le Parlement.

Mais lorsqu'elle dit qu'elle ne peut pas appuyer une motion comme celle-là car le Canada est un pays souverain, je rappelle bien humblement à la députée que le chef d'État du Canada, c'est la Reine d'Angleterre.

• (1405)

Je rappelle aussi que nous avons une gouverneure générale et que nous avons des lieutenants-gouverneurs. Oui, en 1931, nous avons signé le Statut de Westminster, si je ne me trompe pas dans mes dates. Et oui aussi, nous avons encore un lien qui nous unit à la Grande-Bretagne.

Je rappelle donc à la députée de Laval-Est que l'étude de nos lois se termine par la sanction royale. J'espère ne rien lui apprendre, parce qu'elle est ici depuis un certain temps.

On a fait des commentaires à mon ami, le député de Verchères—Les-Patriotes, à savoir que de présenter des excuses, c'était vivre dans le passé, ce n'était pas correct.

Je vous fais un historique de la motion 382, pour voir de quelle façon non partisane, on a voulu faire preuve de bonne volonté afin de répondre aux arguments, faisant en sorte de présenter une motion qui soit acceptable et acceptée par le plus grand nombre possible de députés.

Je vous lis donc la première motion, si on fait l'historique de ces motions visant à reconnaître un fait historique qui me semble indéniable.

Le 27 mars 2001, il y a plus de deux ans, la motion 241 se lisait comme suit:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique présente des excuses officielles pour les préjudices causés en son nom au peuple acadien de 1755 à 1763.

À cet égard, on a entendu des arguments venant des libéraux surtout, et de l'Alliance canadienne, nous disant: «Nous ne sommes pas d'accord pour demander des excuses.» On a dit: «C'est très bien. On va l'amender. On va la modifier. On va tenter de plaire à votre demande.» On a même tenté de trouver un autre proposeur pour que l'argument du méchant séparatiste ne tienne plus, mais on l'a à tout le moins amendée, de sorte qu'on a enlevé les mots «présente des excuses officielles» pour les remplacer par: «[...] une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien».

On ne demande ni argent ni excuses. On ne veut pas identifier des coupables. On veut un rappel, une reconnaissance d'un fait historique. À ce moment-là, pour des arguments qui ne nous semblent pas très sérieux, la motion a été rejetée.

Toutefois, s'il y a deux qualités qu'on peut attribuer au député de Verchères—Les-Patriotes, ce sont la ténacité et la persévérance.

Il est donc revenu le 6 février 2003 avec la motion 238 pour demander:

Que la Chambre reconnaisse officiellement [...]

Parce qu'à ce moment-là on a avait dit que ce n'était pas à la gouverneure générale d'intervenir.

Que la Chambre reconnaisse officiellement les préjudices dont a souffert le peuple acadien de 1755 à 1763.

On ne demandait pas d'excuses. On ne reconnaissait pas de coupables. On voulait une reconnaissance officielle. On a eu droit aux mêmes arguments, par exemple: il faut cesser de ressasser le passé; il faut se tourner vers l'avenir; c'est présenté par des séparatistes. Cette motion a donc été rejetée.

À ce moment-là, un groupe d'experts a été formé par la Société Nationale de l'Acadie pour travailler sur ce sujet.

La députée de Laval-Est disait que le député de Verchères—Les-Patriotes allait se promener sur le territoire. Je m'excuse, mais lorsqu'un député va consulter et travailler, et que par son travail il incite une société à créer un comité d'experts pour étudier une motion, il ne fait pas du tourisme.

Quand on parle d'arguments qui ne sont pas très élevés, c'est lorsqu'on dit: «Le député qui va se promener.» C'est un peu méchant. On peut en convenir.

Initiatives parlementaires

Après consultation, la dernière motion nous est présentée, à savoir:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence,— la Gouverneure générale— dans la foulée des démarches entreprises par la Société Nationale de l'Acadie [...]

Ce n'est pas par les séparatistes.

[...] la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices [...]

Tous les intervenants ici en cette Chambre ont rappelé, et c'est pour cela que je n'ai pas fait cela dans mon discours, l'événement de la Déportation, et je crois que tout le monde va le reconnaître.

• (1410)

Est-ce qu'on doit vivre dans le passé? On dit qu'il ne le faut pas. Mais afin qu'une personne, un groupe de personnes ou des individus qui sont victimes d'une injustice ou d'une tragédie puissent guérir— si je peux utiliser l'expression—, puissent passer outre leurs souffrances, la reconnaissance officielle par le peuple qui a commis cette injustice leur permet de passer à l'acte, de tourner la page et de continuer à grandir, comme ce peuple sait si bien le faire.

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je n'avais pas vraiment l'intention d'intervenir dans le débat sur cette motion, mais un certain nombre de pensées m'ont traversé l'esprit au cours des dernières minutes et, avec votre permission, j'aimerais les partager avec vous.

Tout d'abord, je me suis rappelé avoir vu le film *Racines* il y a un certain nombre d'années. Je ne sais pas si ceux qui appartiennent à la plus vieille génération s'en souviennent. Je me suis rappelé le traitement brutal infligé aux noirs d'Afrique lorsqu'ils étaient capturés pour être vendus comme esclaves. Je me souviens d'être allé au travail le lendemain; j'enseignais alors au Alberta Institute of Technology. Il y avait un certain nombre d'étrangers qui étudiaient à cet établissement et, en apercevant un étudiant noir, j'ai senti le besoin d'aller vers lui, de le serrer dans mes bras et de lui dire ceci: «Arriverez-vous un jour à nous pardonner, nous les blancs, de ce que nous vous avons fait?» C'est vraiment ce que je ressentais, même si je n'étais pas présent lors de ces événements et que je n'avais rien fait. J'ai senti le besoin de lui dire: «Je suis désolé de ce qui s'est produit et je tenais à ce que vous le sachiez.»

Je réfléchissais aussi, ces dernières minutes, à l'expérience qu'a vécue ma propre famille. En un sens, je souhaiterais sans doute que le peuple russe présente des excuses à ma famille et à moi pour avoir abattu trois frères de mon grand-père, mais je me souviens aussi que ma grand-mère, la belle-soeur des hommes qui ont été tués disait: «Nous devons continuer à vivre. La seule chose que nous puissions faire, c'est de pardonner et de continuer à vivre.» Elle revenait souvent sur le bonheur qu'elle éprouvait d'avoir pu venir au Canada avec sa famille. Je suppose qu'au fond d'eux-mêmes, mes grands-parents n'éprouvaient ni haine ni rancœur pour ce que le peuple russe leur avait fait.

En somme, il faut toujours garder le juste milieu. Il est vrai que nous ne pouvons pas récrire l'histoire. Il est probablement vrai que ces choses sont arrivées, mais je crois que nous devons sincèrement

regretter les déplorer et espérer qu'elles ne se reproduisent pas. Je pense que nous devons nous concentrer sur l'avenir, tout en faisant preuve d'un grand respect pour nos semblables.

• (1415)

[Français]

M. Marcel Proulx (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, l'honorable député de Verchères—Les-Patriotes a déposé la motion M-382, qui concerne la communauté acadienne. Cette motion demande que l'on prie Son Excellence d'intervenir auprès de Sa Majesté pour:

[...] que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices causés en son nom au peuple acadien, de 1755 à 1763.

Premièrement, comme un de ses collègues l'a fait tantôt, j'aimerais féliciter, même louer mon collègue de Verchères—Les-Patriotes pour son travail inlassable depuis plusieurs années dans cette cause. Que je sois d'accord ou non avec lui, l'important, c'est de reconnaître le travail acharné qu'il a accompli dans ce dossier de même que dans plusieurs autres dossiers. Je lui lève mon chapeau pour son dévouement.

D'abord, j'aimerais informer la Chambre que la motion n'apparaît pas conforme à la position constitutionnelle de notre pays par rapport à l'Angleterre. De plus, elle ne refléterait pas l'évolution positive de la communauté acadienne depuis les tristes événements survenus il y a presque 250 ans. Je m'explique.

Depuis la Déclaration de Balfour, en 1926, qui a consacré l'égalité des dominions entre eux et vis-à-vis de la Grande-Bretagne et depuis la confirmation de cette dernière en 1931 par le Statut de Westminster, le Canada est reconnu comme un pays souverain.

La reconnaissance de cette souveraineté fut parachevée lorsque, à la demande du Canada, le Parlement du Royaume-Uni a adopté la Loi de 1982 sur le Canada, qui a édicté que les lois adoptées par le Parlement britannique après l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1982 ne font pas partie du droit du Canada.

Sa Majesté la reine Elizabeth II détient une position constitutionnelle auprès du Canada qui est distincte de celle qu'elle occupe par rapport au Royaume-Uni. Ces attributions différentes ont été marquées en 1953, lorsque le Parlement du Canada a adopté la Loi sur les titres royaux, et lors du serment que la reine a prêté au moment de son couronnement.

La Gouverneure générale représente la Couronne du Canada et non la Couronne du Royaume-Uni. Il serait tout à fait inapproprié qu'un représentant...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): L'honorable député aura l'occasion de terminer son discours lors du prochain débat sur cette motion. La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 18, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 18.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brisson, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency— Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood—St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la- Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PC
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schmidt, Werner.....	Kelowna	Colombie-Britannique ...	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît.....	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface.....	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat.....	Alberta	AC
Sorenson, Kevin.....	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant ..	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre.....	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline.....	Longueuil.....	Québec	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines.....	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul.....	Huron—Bruce.....	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique ...	AC
Stoffer, Peter.....	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.....	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique ...	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew.....	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans.....	Ouest Nova.....	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor.....	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic.....	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis..	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex...	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.....	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin.....	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette.....	Saint-Bruno—Saint-Hubert.....	Québec	BQ ind.
Volpe, Joseph.....	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie.....	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale ...	Essex.....	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford.....	Colombie-Britannique ...	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique ...	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances ..	Oak Ridges.....	Ontario	Lib.
Williams, John.....	St. Albert	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Wood, Bob.....	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap	Saskatchewan	AC
VACANCE	Ottawa Centre.....	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood—St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	Miramichi.....	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac.....	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg.....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.....	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton.....	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald.....	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa.....	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest.....	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore.....	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova.....	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut.....	Lib.
ONTARIO (102)		
Adams, Peter.....	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore.....	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga.....	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant.....	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène.....	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn.....	St. Paul's.....	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora.....	Lib.
Bonin, Raymond.....	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey.....	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell.....	Lib.
Brown, Bonnie.....	Oakville.....	Lib.
Bryden, John.....	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite.....	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre.....	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa Centre	

QUÉBEC (73)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphonde-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcel, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Liberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 19 septembre 2003 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Gérard Binet
Serge Cardin
David Chatters
Stan Dromisky

John Godfrey
Charles Hubbard
Yvan Loubier

Inky Mark
Pat Martin
Anita Neville

Brian Pallister
Julian Reed
Benôit Serré

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête

John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président:	Bernard Patry	Vice-présidents:	Stockwell Day Diane Marleau	
Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	John Harvard	Alexa McDonough	(18)
Murray Calder	John Duncan	André Harvey	Deepak Obhrai	
Aileen Carroll	Art Eggleton	Francine Lalonde	Karen Redman	
Bill Casey	Mark Eyking	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Gary Lunn	Svend Robinson
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Yves Rocheleau
Rob Anders	Raymonde Folco	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
David Anderson	Paul Forseth	Gurbax Malhi	Gary Schellenberger
André Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Werner Schmidt
Claude Bachand	Peter Goldring	Pat Martin	Carol Skelton
Roy Bailey	Jim Gouk	Brian Masse	Monte Solberg
Sue Barnes	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Colleen Beaumier	Deborah Grey	Grant McNally	Bob Speller
Leon Benoit	Art Hanger	Val Meredith	Larry Spencer
Bernard Bigras	Mac Harb	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Stephen Harper	Bob Mills	Peter Stoffer
Rick Borotsik	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Loyola Hearn	Shawn Murphy	Greg Thompson
Scott Brison	John Herron	Lorne Nystrom	Myron Thompson
Andy Burton	Grant Hill	Pat O'Brien	Vic Toews
Chuck Cadman	Jay Hill	Brian Pallister	Tony Valeri
Rick Casson	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Charlie Penson	Joseph Volpe
Joe Clark	Rahim Jaffer	Beth Phinney	Elsie Wayne
Paul Crête	Dale Johnston	James Rajotte	Randy White
John Cummins	Gerald Keddy	Scott Reid	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	John Reynolds	John Williams
Antoine Dubé	Karen Kraft Sloan	Gerry Ritz	Lynne Yelich
Reed Elley	Yvan Loubier		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:	Mac Harb	Vice-présidents:	Stéphane Bergeron Mark Eyking	
Bill Blaikie	Rick Casson	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Bill Casey	Pat O'Brien			

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	Irwin Cotler	Vice-présidents:	Colleen Beaumier Deepak Obhrai	
Bill Casey	Gurbax Malhi	Svend Robinson	Yves Rocheleau	(9)
Karen Kraft Sloan	Beth Phinney			

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Howard Hilstrom
Rose-Marie Ur

David Anderson
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitreuz

Claude Duplain
Mark Eyking
Marcel Gagnon

Rick Laliberte
John Maloney
Larry McCormick

Louis Plamondon
Dick Proctor
Bob Speller

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry Pickard

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
John Bryden
Yvon Charbonneau

Libby Davies
Sophia Leung
Inky Mark

Grant McNally
John O'Reilly
Massimo Pacetti

David Price
Yves Rocheleau
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyColleen Beaumier
Odina Desrochers
John Finlay
Paul ForsethRoger Gaudet
Gerald Keddy
Sophia Leung
Steve MahoneyPhilip Mayfield
Val Meredith
Shawn MurphyMassimo Pacetti
Tony Tirabassi
Judy Wasylycia-Leis

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonJason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry RitzJacques Saada
Benoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: David Price
Elsie Wayne

Rob Anders	Bill Blaikie	Dominic LeBlanc	Lawrence O'Brien	(16)
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Joe McGuire	Janko Peric	
Leon Benoit	Ivan Grose	Anita Neville	Louis Plamondon	
Robert Bertrand				

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Peter Goldring	Peter MacKay	Svend Robinson
André Bachand	Jim Gouk	John Maloney	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Gurmant Grewal	Inky Mark	Werner Schmidt
Rex Barnes	Deborah Grey	Keith Martin	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Monique Guay	Pat Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Art Hanger	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Stephen Harper	Alexa McDonough	Larry Spencer
Scott Brison	Richard Harris	Grant McNally	Darrel Stinson
Andy Burton	Loyola Hearn	Dan McTeague	Peter Stoffer
Chuck Cadman	John Herron	Val Meredith	Chuck Strahl
Bill Casey	Grant Hill	Rob Merrifield	Greg Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Bob Mills	Myron Thompson
Marlene Catterall	Howard Hilstrom	James Moore	Vic Toews
David Chatters	Betty Hinton	John O'Reilly	Rose-Marie Ur
Joe Clark	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
John Cummins	Dale Johnston	Brian Pallister	Randy White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Charlie Penson	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	Carmen Provenzano	John Williams
Stan Dromisky	Francine Lalonde	James Rajotte	Bob Wood
John Duncan	Wendy Lill	Scott Reid	Lynne Yelich
Reed Elley	Yvan Loubier		

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Bob Wood

Vice-président:

Roy Bailey	Ivan Grose	Louis Plamondon	Rose-Marie Ur	(9)
Bill Blaikie	Dan McTeague	Carmen Provenzano	Elsie Wayne	

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Eugène Bellemare
Monte Solberg

Peter Adams	Peter Goldring	Ovid Jackson	Larry Spencer	(18)
Libby Davies	Jim Gouk	Gurbax Malhi	Diane St-Jacques	
Norman Doyle	Monique Guay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
John Finlay	Tony Ianno	Raymond Simard		

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Dale Johnston	James Rajotte
Peter Adams	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Paul Forseth	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Christiane Gagnon	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Mauril Bélanger	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Carol Skelton
Carolyn Bennett	Sébastien Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	John Godfrey	Keith Martin	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Pat Martin	Myron Thompson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Vic Toews
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Alan Tonks
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Judy Wasylcyia-Leis
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	James Moore	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Anita Neville	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Deepak Obhrai	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	(9)
Loyola Hearn	Anita Neville	Diane St-Jacques	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Mauril Bélanger	Norman Doyle	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	(9)
Madeleine Dalphond-Guiral	Reed Elley	Wendy Lill	Tony Tirabassi	

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisScott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Maria Minna
Shawn MurphyPierre Paquette
Charlie Penson
Pauline Picard
Gary PillitteriTony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine DubéJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale Johnston
Gerald KeddyJason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido
James RajotteScott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Serge Marcil

Brian Masse
Gilbert Normand
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette

Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Garry Breitkreuz	Robert Lanctôt	John Maloney	Joe Peschisolido	(18)
Irwin Cotler	Derek Lee	Richard Marceau	Kevin Sorenson	
Hedy Fry	Peter MacKay	Lorne Nystrom	Vic Toews	
Marlene Jennings	Paul Harold Macklin	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Dale Johnston	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Norman Doyle	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	Yvan Loubier	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Gary Lunn	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Paul Forseth	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Jim Gouk	Alexa McDonough	Larry Spencer
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Réal Ménard	Chuck Strahl
Scott Brison	Art Hanger	Val Meredith	Greg Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	James Moore	Maurice Vellacott
Rick Casson	Loyola Hearn	Lynn Myers	Judy Wasylcia-Leis
David Chatters	John Herron	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	David Pratt	Bryon Wilfert
Madeleine Dalfond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	John Williams
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Marlene Jennings
Kevin Sorenson

Robert Lanctôt	John McKay	Lorne Nystrom	Geoff Regan	(11)
Peter MacKay	Lynn Myers	David Pratt	Vic Toews	

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président:

Vice-président:

LANGUES OFFICIELLES

Président: Mauril Bélanger

Vice-présidents: Yvon Godin
Yolande Thibeault

Carole-Marie Allard	Jeannot Castonguay	Rahim Jaffer	Scott Reid	(16)
Mark Assad	Christiane Gagnon	Jason Kenney	Benoît Sauvageau	
Eugène Bellemare	John Herron	Dan McTeague	Raymond Simard	
John Bryden				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Gerald Keddy	Gary Schellenberger
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Rob Anders	John Duncan	Gary Lunn	Carol Skelton
David Anderson	Reed Elley	James Lunney	Monte Solberg
André Bachand	Ken Epp	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Keith Martin	Larry Spencer
Rex Barnes	Paul Forseth	Philip Mayfield	Guy St-Julien
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Grant McNally	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Val Meredith	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Jim Gouk	Rob Merrifield	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Bob Mills	Myron Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	James Moore	Vic Toews
Andy Burton	Art Hanger	Lorne Nystrom	Suzanne Tremblay
Chuck Cadman	Stephen Harper	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Brian Pallister	Elsie Wayne
Rick Casson	Grant Hill	Charlie Penson	Randy White
David Chatters	Jay Hill	Louis Plamondon	Ted White
Joe Clark	Howard Hilstrom	James Rajotte	John Williams
Joe Comartin	Betty Hinton	John Reynolds	Lynne Yelich
John Cummins	Dale Johnston	Gerry Ritz	

LIAISON

Président: Walt Lastewka

Vice-président: Judi Longfield

Peter Adams	Raymond Bonin	Gurmant Grewal	Andy Scott	(20)
Reg Alcock	Bonnie Brown	Clifford Lincoln	Paul Steckle	
Sue Barnes	Charles Caccia	Bernard Patry	Tom Wappel	
Mauril Bélanger	Joe Comuzzi	David Pratt	John Williams	
Carolyn Bennett	Joe Fontana			

Membres associés

Jim Abbott	Yvon Godin	Bill Matthews	James Rajotte
Eugène Bellemare	Mac Harb	John McKay	Benoît Sauvageau
Paul Bonwick	Richard Harris	Dan McTeague	Monte Solberg
Chuck Cadman	John Herron	Réal Ménard	Peter Stoffer
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	James Moore	Yolande Thibeault
Stockwell Day	Dale Johnston	Carolyn Parrish	Rose-Marie Ur
Nick Discepola	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Tony Valeri
Stan Dromisky	Derek Lee	Jerry Pickard	Maurice Vellacott
Paul Forseth	Diane Marleau	David Price	Elsie Wayne

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:		Vice-président:		
Peter Adams	Gurmant Grewal	Judi Longfield	John Williams	(6)
Mauril Bélanger	Walt Lastewka			

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Walt Lastewka	Vice-président:		
Reg Alcock	Bonnie Brown	Judi Longfield	Tom Wappel	(9)
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Andy Scott	John Williams	

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Reg Alcock	Vice-présidents:	Paul Forseth Tony Valeri	
Carolyn Bennett	Raymonde Folco	Pat Martin	Judy Sgro	(16)
Scott Brison	Robert Lanctôt	Gilles-A. Perron	Paul Szabo	
Roy Cullen	Steve Mahoney	Gerry Ritz	Tony Tirabassi	
Ken Epp				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Liza Frulla	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Christiane Gagnon	Jason Kenney	John Reynolds
André Bachand	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Werner Schmidt
Rex Barnes	Yvon Godin	Peter MacKay	Carol Skelton
Leon Benoit	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Brian Masse	Larry Spencer
Andy Burton	Deborah Grey	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Monique Guay	Grant McNally	Chuck Strahl
Bill Casey	Art Hanger	Réal Ménard	Greg Thompson
Rick Casson	Stephen Harper	Val Meredith	Myron Thompson
David Chatters	Richard Harris	Rob Merrifield	Vic Toews
Joe Clark	Loyola Hearn	Bob Mills	Maurice Vellacott
Paul Crête	John Herron	James Moore	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	Brian Pallister	Ted White
Odina Desrochers	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
John Duncan			

SOUS-COMITÉ DU RENOUELEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidents:	Roy Cullen Paul Forseth	Vice-président:		
Carolyn Bennett	Monique Guay	Pat Martin	Judy Sgro	(6)

SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Présidents: Gerry Ritz
Tony Valeri

Vice-président:

Gilles-A. Perron

Paul Szabo

Tony Tirabassi

(5)

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Paul Bonwick

Carole-Marie Allard
Sarmite Bulte
R. John Efford
Liza Frulla

Christiane Gagnon
John Harvard
Wendy Lill

James Lunney
Dennis Mills
Gary Schellenberger

Alex Shepherd
Caroline St-Hilaire
Chuck Strahl

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Bill Matthews
Peter Stoffer

Andy Burton
John Cummins
Rodger Cuzner
R. John Efford

Reed Elley
Georges Farrah
Ghislain Fournier

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano
Jean-Yves Roy
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Svend Robinson
Yves Rocheleau
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SANTÉ

Président: Bonnie Brown

Vice-présidents: Stan Dromisky
Réal Ménard

Carolyn Bennett
Diane Bourgeois
Jeannot Castonguay
Brenda Chamberlain

Raymonde Folco
Hedy Fry
Betty Hinton

Rob Merrifield
Svend Robinson
Hélène Scherrer

Carol Skelton
Yolande Thibeault
Greg Thompson

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies

Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill

Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

Pauline Picard
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS

Président: Joe Comuzzi

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Larry Bagnell	Roger Gallaway	Stan Keyes	Pat O'Brien	(16)
Rex Barnes	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	
Bev Desjarlais	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	Lynne Yelich	
Liza Frulla				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Howard Hilstrom	James Rajotte
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Betty Hinton	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	John Reynolds
David Anderson	Reed Elley	Dale Johnston	Gerry Ritz
Gérard Asselin	Ken Epp	Gerald Keddy	Gary Schellenberger
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Ghislain Fournier	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Paul Bonwick	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Larry Spencer
Rick Borotsik	Roger Gaudet	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Jocelyne Girard-Bujold	Keith Martin	Peter Stoffer
Scott Brison	Peter Goldring	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	John Herron	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Grant Hill	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day	Jay Hill	Dick Proctor	

SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME

Président: Roger Gallaway

Vice-président:

Rex Barnes	John Cannis	Bev Desjarlais	Roger Gaudet	(9)
Andy Burton	Joe Comuzzi	Liza Frulla	Stan Keyes	

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Bob Kilger

Vice-présidents: Don Boudria
John Reynolds

Libby Davies	Michel Gauthier	Loyola Hearn	Dick Proctor	(11)
Norman Doyle	Monique Guay	Stan Keyes	Werner Schmidt	

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Carolyn Bennett
Yves Morin

Vice-coprésident: Deborah Grey

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Michael J. Forrestall

Jean Lapointe
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jim Karygiannis

Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Derek Lee

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
James Kelleher
Pana Merchant

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Gérard Phalen

Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Michel Guimond
Paul Harold Macklin
John Maloney
Pat Martin

John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Greg Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Steve Mahoney	secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 19 septembre 2003

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Projet de loi C-49. Reprise de l'étude de la motion	7561
M. Cuzner	7561
M. Obhrai	7562
Mme Girard-Bujold	7563
M. Mills (Red Deer)	7564
M. Laframboise	7565
M. Hearn	7566

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Ryan Malcolm	
M. McCormick	7567
La défense nationale	
M. Stinson	7568
La maladie d'Alzheimer	
M. Pratt	7568
Daniel Bohan	
Mme Sgro	7568
L'industrie minière	
M. Caccia	7568
Le député de LaSalle—Émard	
M. Hill (Macleod)	7568
La Semaine de sensibilisation au cancer de la prostate	
Mme Bennett	7569
La Journée internationale de la paix	
M. Gagnon (Champlain)	7569
la Journée internationale de l'alphabétisation	
Mme Folco	7569
Le gouvernement du Canada	
M. Reynolds	7569
Les Prix de la musique country canadienne	
M. Wilfert	7569
Le festival de la citrouille	
M. Brison	7570
Anna Lindh	
Mme Guay	7570
Anna Lindh	
Mme Carroll	7570
L'immigration	
M. Blaikie	7570
Les Grands Frères et Grandes Soeurs du Canada	
M. LeBlanc	7570
L'Union des municipalités de la Colombie-Britannique	
M. Burton	7571

QUESTIONS ORALES

La caisse de retraite de Voyageur Colonial

Mme Skelton	7571
M. Collenette	7571
Mme Skelton	7571
M. Collenette	7571
Mme Skelton	7571
M. Collenette	7571

L'agriculture

M. Hilstrom	7571
M. Pettigrew	7571
M. Hilstrom	7571
M. Pettigrew	7572

Le mariage

Mme St-Hilaire	7572
M. Cauchon	7572
Mme St-Hilaire	7572
M. Cauchon	7572

La fiscalité

M. Sauvageau	7572
M. Wilfert	7572
M. Sauvageau	7572
M. Wilfert	7572

Les marchés publics

M. Hearn	7573
Mme Sgro	7573
M. Hearn	7573
Mme Sgro	7573

Les infrastructures

M. Blaikie	7573
M. Collenette	7573

Les transports

M. Blaikie	7573
M. Collenette	7573

La citoyenneté et l'immigration

Mme Ablonczy	7573
M. Coderre	7573
Mme Ablonczy	7574
M. Coderre	7574

La fiscalité

M. Loubier	7574
M. Collenette	7574
M. Loubier	7574
M. Wilfert	7574

La caisse de retraite de Voyageur colonial

M. Jaffer	7574
M. Collenette	7574
M. Jaffer	7574
M. Collenette	7574

La fiscalité

M. Bergeron	7575
M. Wilfert	7575

M. Bergeron	7575
M. Wilfert	7575
Les affaires étrangères	
M. Thompson (Wild Rose)	7575
Mme Jennings	7575
M. Thompson (Wild Rose)	7575
Mme Jennings	7575
L'environnement	
M. Caccia	7575
M. Anderson (Victoria)	7575
Postes Canada	
M. Keddy	7576
M. Mahoney	7576
M. Keddy	7576
M. Mahoney	7576
Citoyenneté et Immigration	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	7576
M. Coderre	7576
L'agriculture	
M. Nystrom	7576
M. Boudria	7576
La défense nationale	
M. Hill (Prince George—Peace River)	7576
M. McCallum (Markham)	7577
M. Hill (Prince George—Peace River)	7577
M. McCallum (Markham)	7577
L'environnement	
M. Bigras	7577
M. Anderson (Victoria)	7577
M. Bigras	7577
M. Anderson (Victoria)	7577
Développement des ressources humaines Canada	
M. Pallister	7577
Mme Stewart	7577
M. Pallister	7577
Mme Stewart	7578
L'Agence des douanes et du revenu du Canada	
M. Pratt	7578
Mme Caplan	7578
La fiscalité	
M. Fitzpatrick	7578
Mme Caplan	7578
M. Fitzpatrick	7578
Mme Caplan	7578
La carte d'identité	
Mme Dalphond-Guiral	7578
M. Coderre	7578
La Chambre des communes	
Mme Folco	7579
M. Boudria	7579
La fiscalité	
Mme Girard-Bujold	7579
M. Wilfert	7579
L'aide gouvernementale	
M. Brison	7579

M. McCallum (Markham)	7579
Postes Canada	
M. Nystrom	7579
M. Mahoney	7579
Le registre des armes à feu	
M. Breitreuz	7580
Mme Jennings	7580
Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. Hearn	7580
M. Boudria	7580
M. Clark	7580

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Cuzner	7581
Le Grand prévôt des Forces canadiennes	
M. LeBlanc	7581
Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Cuzner	7581
La Bibliothèque du Parlement	
Mme Bennett	7581
La Loi sur les aliments et drogues	
M. Caccia	7581
Projet de loi C-448. Présentation et première lecture	7581
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7581
Les comités de la Chambre	
Procédure et des affaires de la Chambre	
M. Cuzner	7581
Motion d'adoption	7581
Adoption de la motion	7581
Pétitions	
La liberté de religion	
M. Hill (Prince George—Peace River)	7581
Le registre des délinquants sexuels	
M. Hill (Prince George—Peace River)	7581
Le mariage	
M. Stinson	7581
La santé	
Mme McDonough	7581
Le mariage	
M. Burton	7582
La pornographie juvénile	
M. Epp	7582
Le mariage	
M. Epp	7582
Le mazout domestique	
M. Goldring	7582
Le mariage	
M. Spencer	7582
Questions au Feuilleton	
M. Cuzner	7582

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Projet de loi C-49. Reprise de l'étude de la motion	7582
-----------------------------------------------------------	------

M. Hearn	7582
M. Epp	7582
Report du vote sur la motion	7583
LE CODE CRIMINEL	
Projet de loi C-45. Deuxième lecture	7583
M. Brison	7583
Mme McDonough	7584
M. Bigras	7584
Mme McDonough	7586
M. Martin (Winnipeg-Centre)	7587
M. Caccia	7588
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	7589

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le peuple acadien

M. Bergeron	7589
Motion	7589
Mme Allard	7591
M. Nystrom	7592
M. Obhrai	7593
M. Sauvageau	7594
M. Epp	7596
M. Proulx	7596

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**